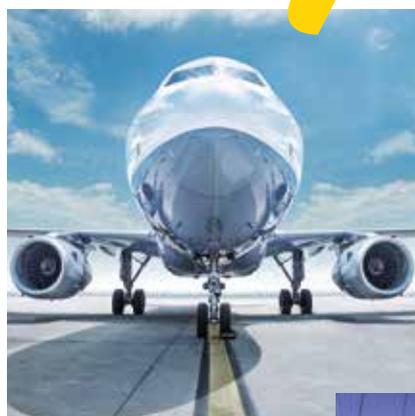


rapport annuel
2017



Préface 3

Mot de l'administrateur délégué	3
---------------------------------	---

#1 7 #2 27

L'essentiel de la SFPI

Mission	9
Stratégie	10
Structure	11
Faits marquants de l'année 2017	18
Chiffres clés	21
Perspectives et réalisations de l'année 2018	24

Rapport financier

Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2017	28
Rapport du commissaire	40
Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017	45
Rapport du commissaire	51

#3 57 #4 75

Gouvernance

Actionnariat et assemblée générale	58
Conseil d'administration	58
Comité stratégique	61
Comité d'audit	62
Comité de rémunération	62
Rapport des administrateurs indépendants	63
Rapport du comité de rémunération	65
Gestion des risques	66
Politique en matière de conflits d'intérêts	69
Politique en matière de confidentialité et de détenion de participations	69
Ambition en matière de responsabilité sociétale	70

Rapport d'activités

Société d'investissement	77
Holding public	155
Missions déléguées	177



Koenraad Van Loo

Mot de l'administrateur délégué

2017, une année charnière... Certainement !

L'année 2017 est peut-être l'année des records pour le nombre d'investissements, en hausse de 16 nouvelles participations, et pour le résultat d'une série d'entre elles, au rang desquelles je voudrais épingler Brussels Airport qui, malgré les dégâts infligés à ses infrastructures suite aux attentats en mars 2016, affiche un chiffre record de passagers proche de 25 millions. Au-delà des chiffres, c'est effectivement sous l'égide de notre conseil d'administration, une sélection rigoureuse de dossiers qui nous permet de dégager pour la 10^{ème} année consécutive un résultat de l'ordre de 100 millions EUR dont, partiellement, le produit ira au profit du budget de l'État fédéral, notre actionnaire unique.

Le secteur Biotech et MedTech aura animé fortement l'année écoulée. La réussite d'Ogeda, notre partenariat avec Orgenesis pour faire de MaSthercell le CDMO européen de référence, la fusion d'Axiogenesis avec Pluriomics pour faire éclore Ncardia, sans oublier PharmaFluidics, Nucleis, Miracor Medical, Synergia, PDC Line Pharma et Endo Tools, tout partenariat qui positionne le portefeuille de la SFPI comme enthousiasmant et diversifié dans ses composantes et qui fait d'elle de plus en plus une référence dans l'écosystème riche que possède notre pays au niveau des sciences de la vie.

L'activité sur les fonds a été importante également, toujours dans le domaine de la science du vivant. Nous sommes désormais présents dans Newton Biocapital, Vesalius III et Biodiscovery 5. Outre le track record que l'on associe à l'expérience que dégagent les gestionnaires de ces fonds, ceci permet à la SFPI, et à ses collaborateurs, d'accéder à une expertise et une couverture scientifique extrêmement précieuse lors d'un investissement combiné, confortant ainsi sa crédibilité.

La SFPI accomplit également une percée dans les initiatives visant à soutenir les TPE (à fort potentiel d'emploi) et les PME en croissance, ceci de manière à être en phase avec les initiatives prises tant au niveau fédéral que régional pour soutenir la croissance et le développement du tissu économique belge. Les fonds Seeder Fund et ProFinpar ont démontré leur vocation à être des vecteurs et des révélateurs de forte potentialité ou synergie, ce dont nous nous réjouissons. Les investissements dans Imec.xpand et SmartFin Ventures viennent compléter la vision innovante que la SFPI souhaite porter dans l'économie dite « de demain », la « new economy ».

La bonne collaboration que la SFPI continue à entretenir avec des participations existantes telles que Ion Beam Applications (IBA), la Sonaca

et Fluxys lui a permis de soutenir celles-ci dans leur développement sur des territoires moins coutumiers et permet de consolider la position de ces sociétés en tant que *leader* ou *partners* privilégiés dans leur sphère d'activités.

Nous avons également poursuivi l'œuvre de rationalisation de nos participations. Outre la Sopima en 2017, la société Credibe, avec l'appui de son management et de son conseil d'administration, sera absorbée par la SFPI dans le courant de 2018. Par ailleurs, notre filiale Certi-Fed, dont les moyens d'action ont été accrus, supporte activement les activités de notre filiale Société Belge d'Investissement International (SBI) dont, nous l'espérons, les forces rejoindront sur le plan logistique les locaux de la SFPI d'ici la fin de l'année 2018.

Sur le plan des missions déléguées, l'année 2017 a surtout été marquée par la vente réussie le 4 mai 2017, en excellente collaboration avec la tutelle de la SFPI, d'environ 2,5% des actions de BNP Paribas, ce qui a rapporté presque 2 milliard EUR à l'État belge, réduisant ainsi sa dette.

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que j'aborde l'année 2018, qui conclut la fin de mon second mandat à la tête de la SFPI. Certes, les chiffres et l'activité sont des marqueurs de la bonne santé de notre société mais surtout,

nous avons eu la capacité d'attirer en 2017 de belles intelligences dans notre *team* et, sur un marché compétitif comme le nôtre, c'est d'autant plus une réussite que l'intégration dans l'équipe existante s'est déroulée dans une rare sérénité.

Gageons que 2018 continuera à nous faire grandir car, si les défis ne manquent pas, l'horizon se profile déjà comme lumineux vu le début en fanfare de ce 1^{er} semestre.

Il est acquis, à ce stade, que nous dépasserons le seuil des 100 participations, même si quelques fleurons quitteront le giron de notre portefeuille.

Avec le soutien d'un nouveau président depuis mai 2018 et du comité exécutif qui sera constitué dans le courant de l'année, nous associerons davantage l'agilité, l'imagination et la rigueur qui ont toujours été présentes dans notre action, fût-ce en ordre dispersé. L'ambition sera de renforcer la prévisibilité pour nos clients et nos partenaires, la confiance de notre actionnaire grâce notamment au futur contrat de gestion, et de continuer à être à l'écoute des préoccupations de la population et de ses attentes légitimes en termes de transparence et d'aspiration à un monde meilleur toujours en devenir (préoccupation sociétale).

Personnellement, je pense important de nous rapprocher davantage des milieux académiques, voire, au-delà de notre politique de mécénat, de créer une bourse SFPI afin de soutenir la recherche, et de réfléchir à la question de l'aide à la transmission d'entreprises pour consolider le tissu économique et l'emploi en Belgique.

Bref, la SFPI a démontré en 2017 qu'elle avait sa raison d'être sur l'échiquier des structures d'investissement. Forte de la confiance de son conseil d'administration, elle poursuivra son essor pour accomplir sa mission, dans le respect de la prérogative des instances régionales, dans

le souci de contribuer à valoriser le label « made in Belgium » et d'apporter, au travers de sa saine gestion, son écot à l'effort budgétaire requis de notre pays.

Qu'il me soit permis de remercier enfin notre présidente madame Laurence Glautier pour son concours à la délivrance d'un tel bilan. Gageons que la venue de notre nouveau président, monsieur Pascal Lizin, nourrira l'ambition de poursuivre le travail accompli.

Koenraad Van Loo
Administrateur délégué



#1

L'essentiel de la SFPI



La Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est née en novembre 2006 de la fusion par absorption de la Société fédérale de Participations par la Société fédérale d'Investissement, conformément à la loi du 26 août 2006.

Mission

La SFPI est un holding dont l'autorité fédérale est l'unique actionnaire et qui a pour mission de promouvoir l'initiative économique publique, d'accompagner les entreprises privées, de contribuer à la politique industrielle de l'État et de fournir des avis à la demande du gouvernement fédéral.

Promouvoir l'initiative économique publique

L'un des volets de la mission de la SFPI se caractérise par sa finalité qui consiste à promouvoir l'initiative économique publique par le biais d'investissements financiers. C'est dans ce volet que s'inscrit la mission de holding public qu'assume la SFPI.

La prise en compte de l'objectif de rentabilité est essentielle mais doit, cependant, être nuancée : la viabilité financière est, en effet, indispensable pour que la SFPI puisse accomplir son rôle de holding, mais en tant que holding public, la SFPI a également une responsabilité sociétale qui justifie que l'intérêt social puisse dépasser l'intérêt purement économique.

Accompagner des entreprises privées

La SFPI a pour objet de favoriser, dans l'intérêt de l'économie belge, la création, la réorganisa-

tion ou l'extension d'entreprises privées en menant une politique d'investissement qui combine de manière optimale la rentabilité et la plus-value pour l'économie et la société belges.

La SFPI, qui vise à contribuer à la création d'un climat de prospérité économique général, a donc aussi pour mission, en tant que société d'investissement, de trouver un équilibre clair et responsable entre ses objectifs de rentabilité et sa responsabilité sociétale.

Contribuer à la politique industrielle de l'État

Le troisième volet de la mission de la SFPI consiste à accomplir les missions qui lui sont confiées par l'État, les « missions déléguées ».

Lorsqu'elle agit en mission déléguée, la SFPI réalise des investissements sur la base d'une décision formelle du gouvernement. Bien que la SFPI accomplisse les missions déléguées pour le compte de l'État, elle agit en son nom.

Ce principe implique que l'État doit procurer à la SFPI les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ces missions et à la couverture des charges qui en résultent.

La SFPI présente les opérations exécutées en application des missions déléguées de façon distincte dans ses comptes, à savoir en hors bilan.

Fournir des avis à la demande du gouvernement fédéral

La SFPI assume également une compétence d'avis sur demande du gouvernement fédéral.

Stratégie

La SFPI a effectué une actualisation de sa stratégie dans le courant de l'année 2014 et s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

Secteurs stratégiques d'investissement

La SFPI a revu sa stratégie d'investissement pour la centrer sur certains secteurs prioritaires, et pour renforcer les partenariats avec les sociétés régionales d'investissement en particulier, mais aussi avec la Société belge d'Investissement international (SBI) et la Régie des Bâtiments, par exemple. Les secteurs d'investissement retenus sont les suivants : aéronautique, immobilier, réseaux (couvrant notamment l'approvisionnement et l'infrastructure), innovation (notamment en biotechnologie et en IT) et investissements internationaux.

En outre, la SFPI privilégie majoritairement les investissements dans des entreprises dans lesquelles des entreprises privées co-investissent.

Investissements directs dans des sociétés matures

Les investissements directs réalisés par la SFPI dans des entreprises et des projets individuels se concentrent en principe désormais sur des entreprises plus matures, au sein desquelles le management a déjà fait ses preuves et démontré ses capacités.

Investissements indirects dans des sociétés venture capital et startups

Les investissements dans des venture capital et startups seront en principe désormais principalement réalisés par le biais d'investissements dans des fonds d'investissement. En outre, la SFPI vise à approfondir ses engagements en tant qu'investisseur dans des fonds de spin-offs universitaires, afin de soutenir l'innovation, et vise également des fonds spécialisés s'adressant aux petites startups.

Investissements dans des fonds d'investissement internationaux

Les investissements dans des fonds d'investissement internationaux permettent de soutenir l'image belge à l'étranger, mais également de favoriser l'accès d'entreprises belges à ces marchés, et d'attirer des investissements étrangers en Belgique. Ces investissements représentent un puissant moteur de croissance pour une petite économie ouverte telle que celle de la Belgique.

Mise en place d'un pilier immobilier et infrastructure

La SFPI souhaite mettre en place un nouveau pilier immobilier et infrastructure, entre autres au moyen du regroupement de Credibe et du Fonds de l'infrastructure ferroviaire, et en se concentrant sur les segments qui éprouvent davantage de difficultés de financement auprès du secteur privé et du secteur bancaire, par exemple les projets à long terme apportant une valeur ajoutée au gouvernement fédéral et à la société dans son ensemble, tels que les hôpitaux, les centres d'accueil ou les prisons. D'autre part, la SFPI souhaite jouer un rôle dans l'an-

crage partiel dans des sociétés opérant des activités stratégiques pour le pays, telles que des (aéro)ports et des réseaux énergétiques ou financiers (Fluxys ou encore Euronext).

Dans le cadre de l'élaboration d'un contrat de gestion entre la SFPI et son actionnaire unique, l'État belge, un update du focus stratégique se prépare.

Poursuite du renforcement et de la professionnalisation de sa structure

Poursuivre le renforcement et la professionnalisation de sa structure interne est également un objectif permanent de la SFPI, afin de permettre la mise en œuvre de sa stratégie et de réaliser une synergie des coûts avec les différentes sociétés au sein du groupe de la SFPI.

La SFPI est, dans ce contexte, dans le processus de création d'un comité exécutif, tel que prévu par sa loi organique, et vise dans ce cadre à se renforcer avec un CFAO (Chief Financial and Administrative Officer) et deux CIO (Chief Investment Officer), l'un pour la nouvelle économie (venture) et l'autre pour des entreprises plus matures (private equity) qui vont, avec le CEO, constituer ce comité exécutif.

Structure

La SFPI remplit donc trois fonctions : elle agit en qualité de société d'investissement, elle assume la fonction de holding public et elle accomplit toutes les missions qui lui sont confiées par des lois spéciales ou par des arrêtés royaux. Ces trois piliers ont chacun leurs caractéristiques propres et diffèrent également les uns des autres par leur taille.

La SFPI en sa qualité de société d'investissement

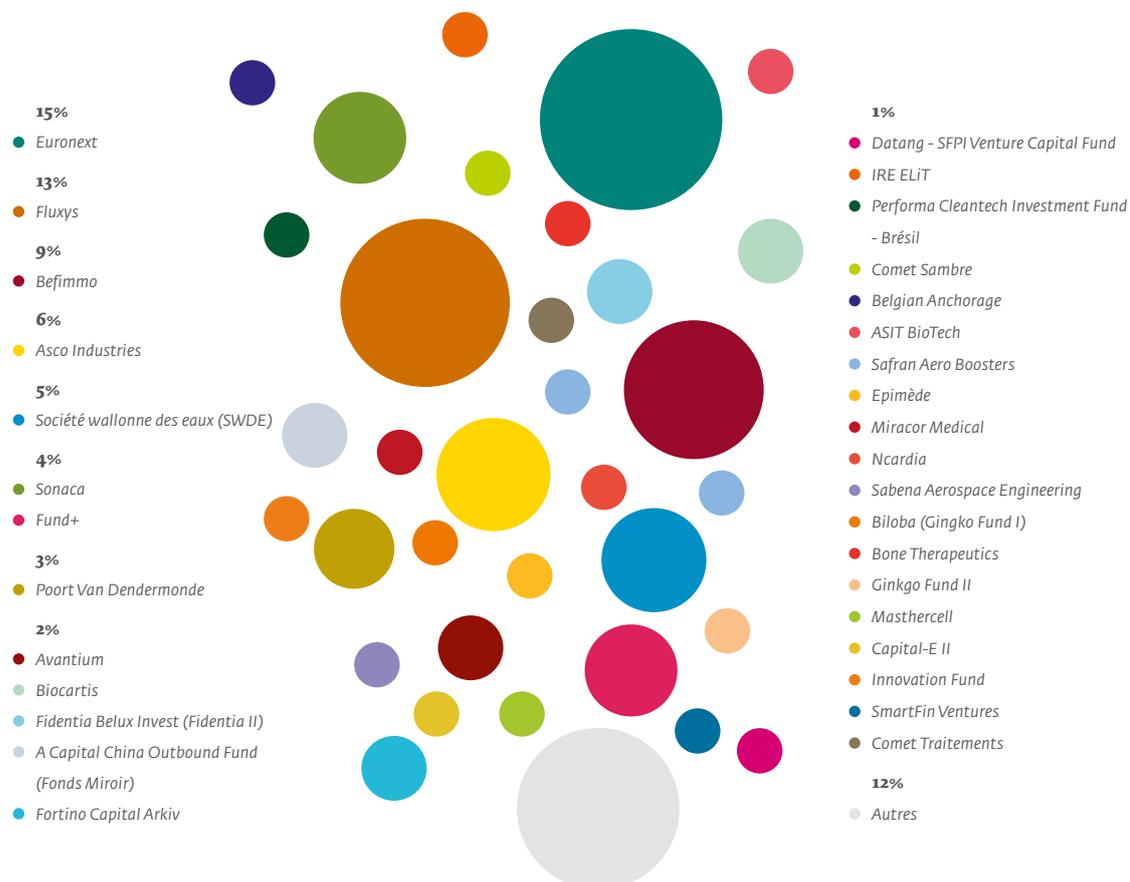
En sa qualité de société d'investissement, la SFPI tente de contribuer au développement d'entreprises privées susceptibles d'offrir une plus-value sociétale intéressante. Dans ce segment d'activité, la SFPI agit entièrement de sa propre initiative.

Les informations détaillées relatives au portefeuille de société d'investissement au 31 décembre 2017 sont reprises en pages 77 à 154.

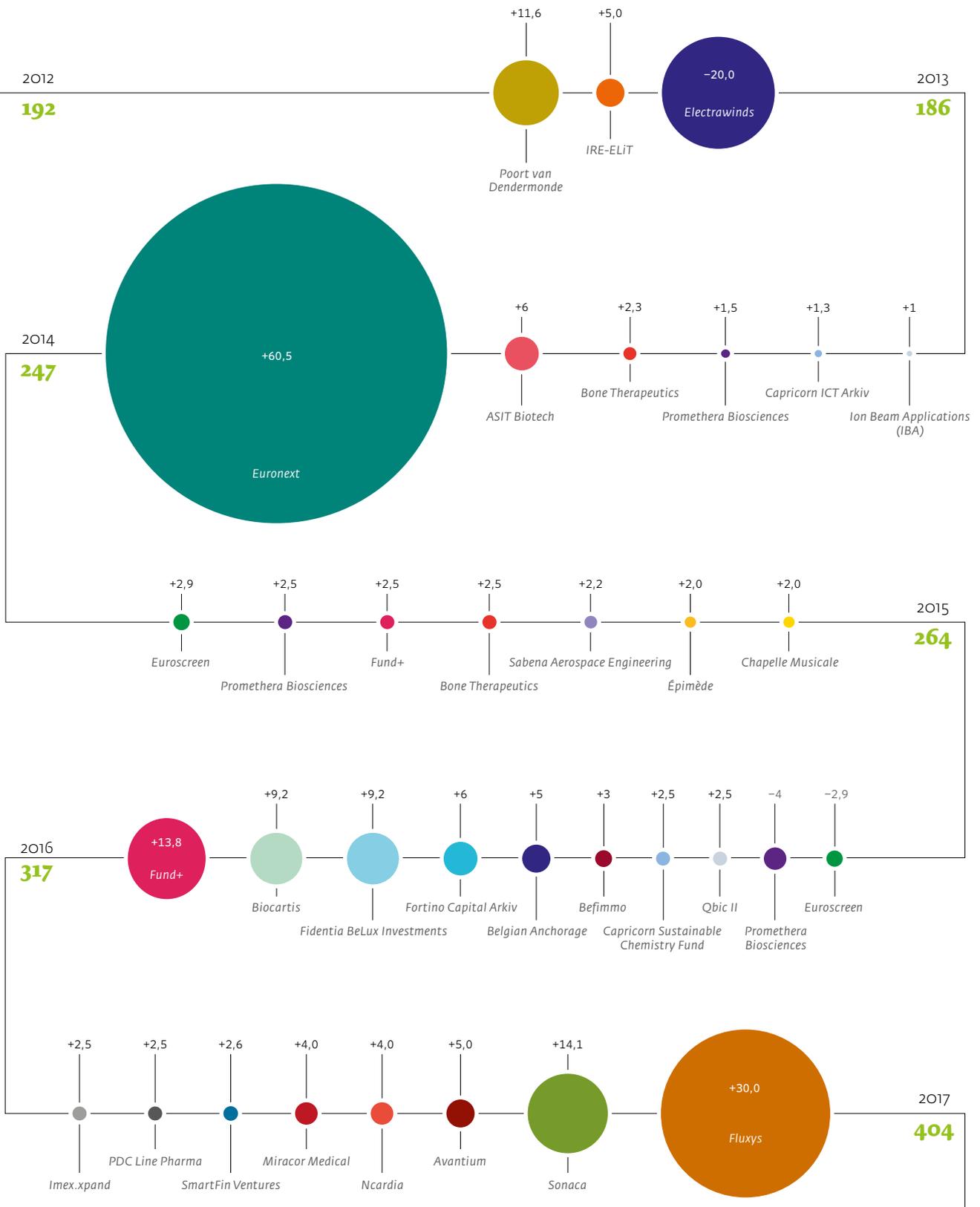
Graphique 1 : Évolution globale du portefeuille société d'investissement de 2012 à 2017, en millions EUR



Graphique 2 : Contribution des participations à la valeur du portefeuille société d'investissement au 31 décembre 2017



Graphique 3 : Principaux mouvements du portefeuille société d'investissement de 2012 à 2017, en millions EUR



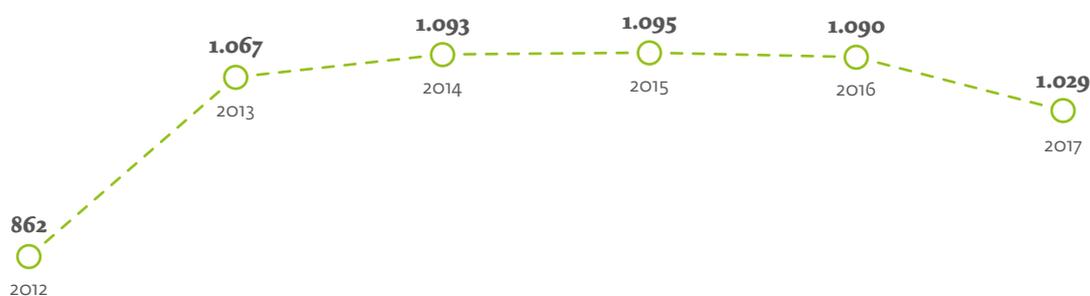
La SFPI en sa qualité de holding public

En sa qualité de holding public, la SFPI acquiert des participations en concertation avec les autorités. Dans la plupart des cas, il s'agit de participations qui ont été prises dans la période précédant la fusion de novembre 2006 entre la SFI et la SFP ; l'exception la plus importante est la transaction autour d'une partie des actions de BNP Paribas, exécutée en 2013. Ce segment d'activité compte également des participations

qui ont été intégrées par le gouvernement dans le capital de la SFPI après la fusion dans le cadre de la poursuite d'une gestion rationnelle et centrale des participations de l'État.

Les informations détaillées relatives au portefeuille holding public au 31 décembre 2017 sont reprises en pages 155 à 176.

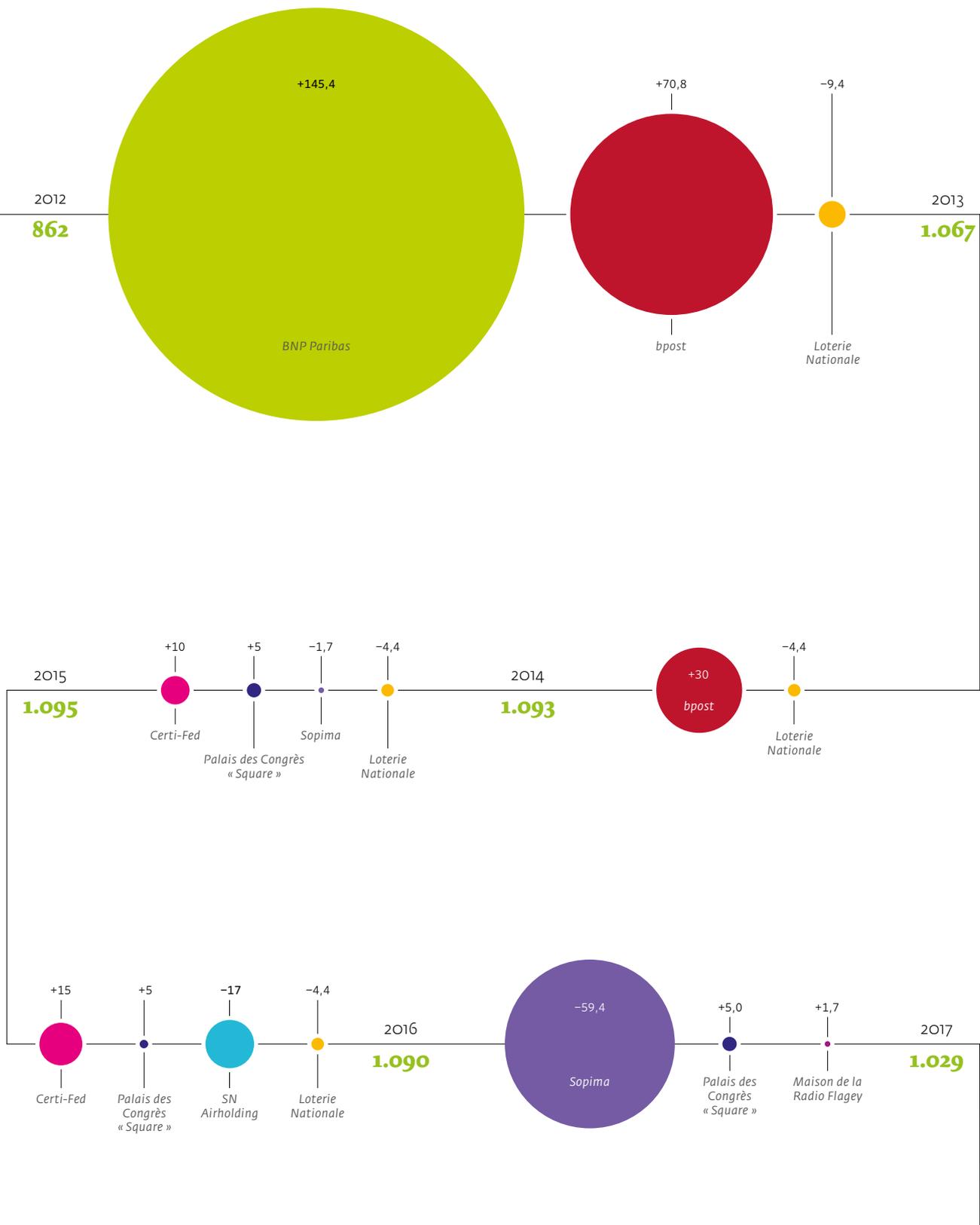
Graphique 4 : Évolution globale du portefeuille holding public de 2012 à 2017, en millions EUR



Graphique 5 : Contribution des participations à la valeur du portefeuille holding public au 31 décembre 2017



Graphique 6 : Principaux mouvements du portefeuille holding public de 2012 à 2017, en millions EUR



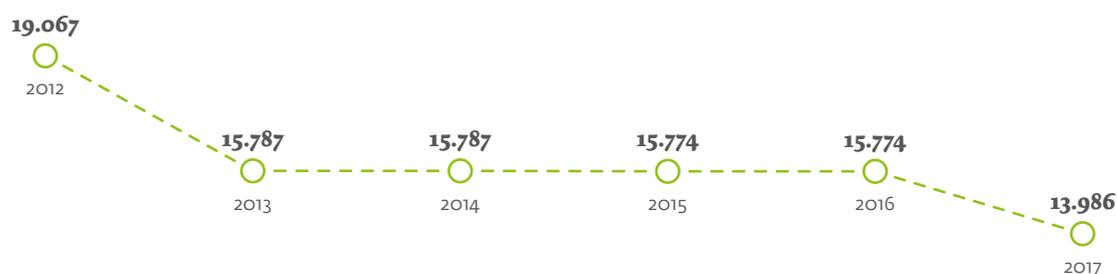
La SFPI en sa qualité de mandataire des autorités (missions déléguées)

Dans ce segment d'activité, la SFPI prend des participations et réalise des investissements sur la base d'une décision formelle du gouvernement. Celui-ci met les fonds nécessaires à la disposition de la SFPI pour chaque mission déléguée. L'État a généralement recours à cette faculté lorsque l'investissement concerné est soit trop risqué, soit supérieur aux ressources de la SFPI, et lorsque le gouvernement estime que l'investissement répond à un besoin sociétal important.

Le financement de ces investissements, les risques qui y sont associés et le produit de ceux-ci, relèvent du gouvernement. La SFPI enregistre donc les missions déléguées pour le compte du gouvernement à leur valeur initiale d'investissement au moyen d'une écriture hors bilan.

Les informations détaillées relatives au portefeuille missions déléguées au 31 décembre 2017 sont reprises en page 177 à page 190.

Graphique 7 : Évolution globale du portefeuille missions déléguées de 2012 à 2017, en millions EUR



Graphique 8 : Contribution des participations à la valeur du portefeuille missions déléguées au 31 décembre 2017



Graphique 9 : Évolution détaillée du portefeuille missions déléguées de 2012 à 2017, en millions EUR



Faits marquants de l'année 2017

Nouveaux investissements

La SFPI a réalisé seize nouveaux investissements en 2017, dont l'engagement total qu'ils représentent est de 65,25 millions EUR :

Imec.xpand : 10 millions EUR

Imec.xpand est une initiative novatrice visant à investir dans de jeunes entreprises innovantes, combinant tous les avantages du traditionnel venture capital, du corporate venture capital et du transfert technologique. Imec.xpand investira dans des idées et des projets innovants liés à la nanotechnologie. La SFPI a décidé d'investir 10 millions EUR dans cette société dont 25 % ont été libérés en 2017.

Vesalius Biocapital III : 10 millions EUR

Vesalius a lancé en été 2016 un troisième fonds, Vesalius Biocapital III, qui aura pour but d'investir dans des entreprises du secteur des biotechnologies, pour lesquelles ont été cernées les possibilités de création de valeur à court et moyen terme. La SFPI a décidé d'investir 10 millions EUR dans ce fonds, dont 1,5 million EUR a été appelé au premier semestre 2017.

Newton Biocapital : 7 millions EUR

Newton Biocapital est un fonds qui vise les sociétés actives dans le domaine du traitement des maladies chroniques du type inflammatoires, neurodégénératives, cardiovasculaires et cancéreuses. La SFPI a investi 7 millions EUR dans Newton Biocapital, dont 1,75 million EUR a été libéré en 2017. Une enveloppe supplémentaire a été réservée pour « matcher » le ticket que pourrait investir la Development Bank of Japan dans Newton Biocapital.

Biodiscovery 5 : 7 millions EUR

Biodiscovery 5 est un fonds dont l'objectif est d'investir dans le développement de produits

thérapeutiques et de dispositifs médicaux/diagnostic. La SFPI s'est engagée à investir 7 millions EUR dans le fonds Biodiscovery, dont 10 % ont été libérés en 2017.

Profinpar : 5 millions EUR

Le Fonds Profinpar aide les PME familiales à réussir la transition vers un développement plus conséquent. Les initiateurs de ce fonds apportent un coaching et un suivi afin d'optimiser la transmission ou la croissance des sociétés cibles. La SFPI s'est engagée à investir 5 millions EUR dans ce fonds et a libéré 1 million EUR en 2017.

SmartFin Ventures : 4,5 millions EUR

SmartFin Ventures est un fonds qui a pour objectif de prendre des participations minoritaires dans des sociétés « early stage », actives dans les nouvelles technologies dites intelligentes, appliquées à l'industrie de la finance (FinTech). La SFPI a réalisé un investissement de 4,5 millions EUR dans ce fonds, dont 2,63 millions ont été appelés au premier semestre 2017. Par ailleurs, la SFPI a investi 2,5 millions complémentaires au premier semestre 2018, dont 0,6 million a déjà été libéré.

Miracor Medical : 4 millions EUR

Miracor Medical développe des dispositifs médicaux destinés à soigner les patients cardiaques sévères, afin de permettre à ces patients de retrouver une vie normale. En 2017, la SFPI a investi 4 millions EUR dans la société Miracor Medical, dont 2 millions EUR en capital et 2 millions EUR sous la forme d'un prêt.

Ncardia : 4 millions EUR

Ncardia est une société biotech qui a développé un processus de production de cellules souches pluripotentes induites qui permet d'éviter le recours à l'expérimentation animale. La SFPI a investi 4 millions EUR dans Ncardia en 2017.

Endo Tools Therapeutics : 3 millions EUR

Endo Tools Therapeutics est une société active dans le marché de la lutte contre l'obésité, en proposant une intervention par la voie gastrique, pouvant être pratiquée par un gastro-entérologue, en vue de réduire la taille de l'estomac via une suture des parois internes de l'estomac. La SFPI a décidé d'investir 3 millions EUR dans la société Endo Tools Therapeutics. Un investissement en capital de 1 million EUR a d'ores et déjà été réalisé par la SFPI en 2017 dans la société Endo Tools Therapeutics.

PDC Line Pharma : 2,5 millions EUR

PDC Line Pharma est une spin-off active dans le domaine de l'immuno-oncologie et de la thérapie cellulaire. Elle développe des vaccins thérapeutiques anti-cancer. La SFPI a investi 2,5 millions EUR dans cette spin-off en 2017.

Seeder Fund : 2,5 millions EUR

Seeder Fund est un fonds constitué en 2016 afin d'investir dans les start-ups belges innovantes. L'objectif poursuivi par Seeder Fund est de nourrir la croissance de ces entreprises. Après son investissement de 2,5 millions EUR en 2017, dont 0,6 million a été libéré à ce jour, la SFPI a contribué à nouveau, au premier semestre 2018, à la croissance du Seeder Fund, avec un apport complémentaire de 0,5 million EUR, dont 0,1 million EUR a été libéré à ce jour.

Nucleis : 1,5 million EUR

La société Nucleis a été constituée en juin 2017 et produit des médicaments radiopharmaceutiques en environnement GMP à usage humain (y compris imagerie médicale nucléaire ou non nucléaire). Elle est issue d'un processus « spin-off » du Centre de Recherches du Cyclotron à l'ULg. La SFPI a actuellement investi 0,7 million EUR dans le capital de Nucleis.

PharmaFluidics : 1,45 million EUR

PharmaFluidics est une spin-off de la VUB créée en décembre 2010. Elle développe des méthodes chromatographiques en vue de faciliter l'utilisation de microfluides dans les procédés biotechnologiques et pharmaceutiques. La SFPI a investi 1,45 million EUR dans PharmaFluidics en 2017.

NxtPort : 1,3 million EUR

NxtPort est une plateforme de données, lancée en janvier 2017, à l'initiative des acteurs du port d'Anvers. L'objectif est de centraliser toutes les données disponibles provenant des différents stades de la chaîne logistique du Port d'Anvers afin d'échanger, d'analyser et de commercialiser ces données de manière plus efficace. La SFPI a décidé d'investir 1,3 million EUR, dont 1,1 million EUR sous la forme d'un prêt et 0,2 million EUR en capital. En 2017, 0,6 million EUR de prêt a été appelé.

Epigan : 0,8 million EUR

Epigan est une spin-off de Imec, fondée en 2010 et active dans les semi-conducteurs. Epigan est un des pionniers dans les solutions technologiques de nitrate de gallium. La SFPI a investi 0,8 million EUR dans cette spin-off en 2017.

BeCentral : 0,7 million EUR

BeCentral est un lieu d'innovation sociétale, en particulier dans le cadre de projets liés à l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi qu'un centre d'enseignement et d'inspiration pour les nouvelles technologies, qui accueille des jeunes sociétés technologiques belges en croissance ainsi que des fonds de venture capital et des grands acteurs internationaux du secteur technologique. Fin 2016, la SFPI avait décidé d'investir 0,70 million EUR. Cet investissement a été réalisé en 2017.

Investissements de suivi et libérations de capital

La SFPI a réalisé des investissements de suivi pour 84,41 millions EUR en 2017, dont les principales opérations sont reprises ci-dessous :

Fluxys : 30 millions EUR

La SFPI a octroyé un prêt subordonné de 30 millions EUR à la Société Fluxys en 2017, dans l'objectif de poursuivre le soutien au développement de la société.

Sonaca : 15 millions EUR

Le groupe Sonaca a acquis la société LMI Aerospace (Etats-Unis) en juin 2017. La SFPI a participé à cette acquisition par le biais d'une augmentation de capital de 15 millions EUR.

Fund+ : 8,37 millions EUR

Une partie des gains revenant à la SFPI à la suite de la sortie d'Ogeda du fonds Fund+ a été utilisée dans deux augmentations de capital représentant 8,37 millions EUR.

Avantium : 5 millions EUR

L'introduction en Bourse d'Avantium a été réalisée en 2017. Une partie des actions détenues par la SFPI provient de la conversion de l'emprunt obligataire (5,6 millions EUR). L'autre partie des actions détenues par la SFPI ont été souscrites directement lors de l'IPO, pour un montant de 5 millions EUR.

Palais des Congrès « Square » : 5 millions EUR

Conformément aux statuts du Palais des Congrès « Square », la SFPI, qui détient 100 % des actions, libère chaque année, sur demande du conseil d'administration du Palais des Congrès « Square », 5 millions EUR en capital.

Ginkgo Fund II : 2,39 millions EUR

La SFPI a décidé de consacrer 10 millions EUR au financement du Ginkgo Fund II, dont 0,83 mil-

lion EUR a été appelé en 2016, 2,39 millions EUR ont été appelés en 2017 et 2,54 millions EUR ont été appelés au premier semestre 2018.

Innovation Fund : 2,28 millions EUR

La SFPI a libéré 0,75 million EUR en 2017 de l'investissement initial de 1,5 million EUR, réalisé lors de la création du fonds en 2015. En outre, la SFPI a participé à une augmentation de capital de l'Innovation Fund en 2017, à concurrence de 1,98 million EUR, dont 1,53 million EUR a été libéré à ce jour.

Masthercell : 2 millions EUR

La SFPI a participé à l'augmentation de capital de Masthercell à concurrence de 3,93 millions EUR, dont 2 millions EUR ont été libérés en 2017. Par ailleurs, la conversion en capital du crédit de 1 million EUR a été réalisée en 2017.

Transaction en mission déléguée

BNP Paribas : vente partielle d'actions détenues par la SFPI en mission déléguée

La vente partielle des actions de BNP Paribas (BNPP) détenues par la SFPI en mission déléguée a été réalisée en date du 4 mai 2017, sous la forme d'une « forward sale ».

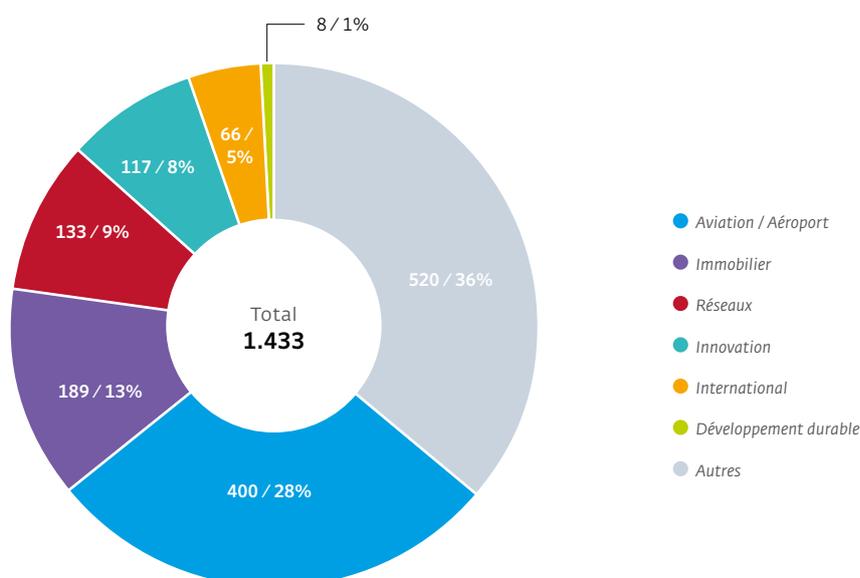
Cette vente portait sur 31.198.404 actions de BNP Paribas, soit environ 2,5 % de la totalité du groupe BNPP, vendues au prix de 62,40 EUR par action, hors dividende. La SFPI a perçu 1.946.718.012,80 EUR en contrepartie de cette vente et les a reversés à l'État.

Cette transaction a permis de dégager une plus-value sur les titres cédés, tout en permettant de maintenir les dividendes sur les actions vendues, soit 84,2 millions EUR au profit du budget de l'État pour l'année 2017. Depuis cette opération, la SFPI détient environ 7,74 % du capital de BNP Paribas.

Chiffres clés

Répartition sectorielle

Graphique 10 : Répartition sectorielle du portefeuille d'investissement en tant que société d'investissement et holding public en 2017, en millions EUR et en pourcentages



Au total, les secteurs d'investissement prioritaires, tels que définis dans la stratégie de la SFPI, représentent 63 % de la valeur du portefeuille de la SFPI, tandis que les 37 % restants correspondent, d'une part (1 %), au secteur du développement durable, duquel la stratégie de la SFPI s'est écartée en 2014 (mais conserve les investissements déjà présents) et, d'autre part (36 %), aux participations dans les sociétés suivantes :

- bpost (20 %), la Loterie Nationale (5 %) et le BOZAR (1 %). Ces participations ont été (pour l'essentiel) prises avant la fusion de la SFP et de la SFI ;
- BNP Paribas (10 %), ce qui résulte des accords avec le gouvernement suite au rachat par la SFPI de l'option d'achat détenue par Ageas sur les actions BNP Paribas détenues par la SFPI en mission déléguée.

Évolution des fonds propres

L'augmentation des capitaux propres de la SFPI entre l'exercice 2017 et l'exercice 2016 s'élève à 27,07 millions EUR et correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2017, soit 115,21 millions EUR, dont un dividende de 28,80 millions EUR a été distribué (25 %), partiellement compensé par la réduction de capital de - 59,34 millions EUR, à la suite de l'opération de fusion avec Sopima.

Tableau 1 : Évolution des capitaux propres de la SFPI de 2012 à 2017, en millions EUR

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	1.533	1.533	1.533	1.533	1.533	1.473
Bénéfice de l'exercice	23	182	109	84	112	115
Dividende	-20	-20	-20	-20	-20	-29
Réserves	234	237	399	488	552	644
Capitaux propres	1.770	1.932	2.021	2.085	2.176	2.203

Évolution du personnel

Au cours de l'année 2017, la structure interne s'est vue renforcée par l'engagement de deux gestionnaires de dossiers d'investissement, d'une juriste et d'une comptable.

Tableau 2 : Évolution du nombre d'employés de 2012 à 2017

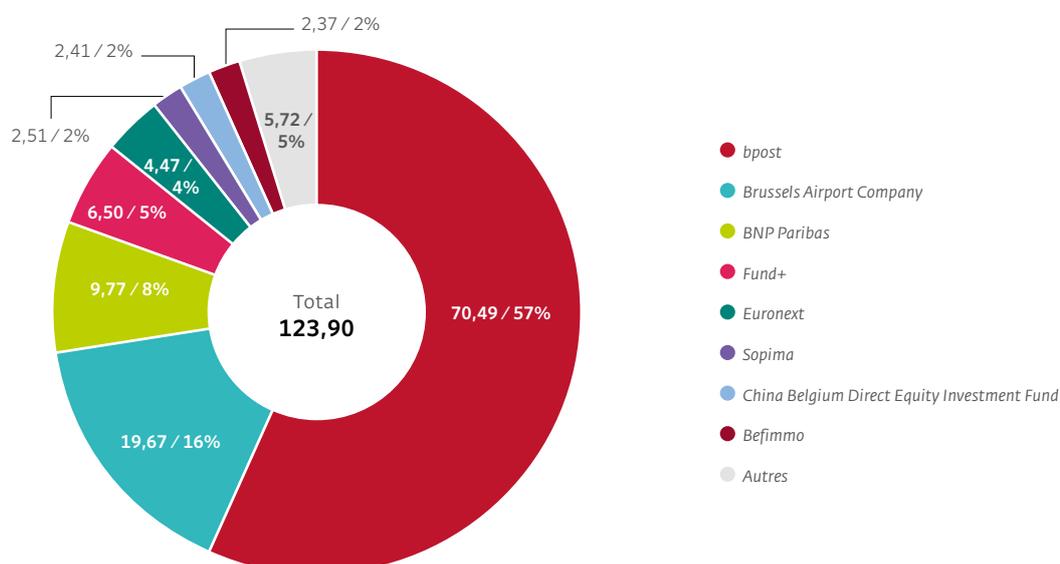
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total à la date de clôture	9	10	9	11	13	17

Par ailleurs, une collaboration structurelle existe avec des experts dans des domaines particuliers, à savoir un expert dans le domaine des assurances, un expert en biotechnologie et un expert dans le domaine international.

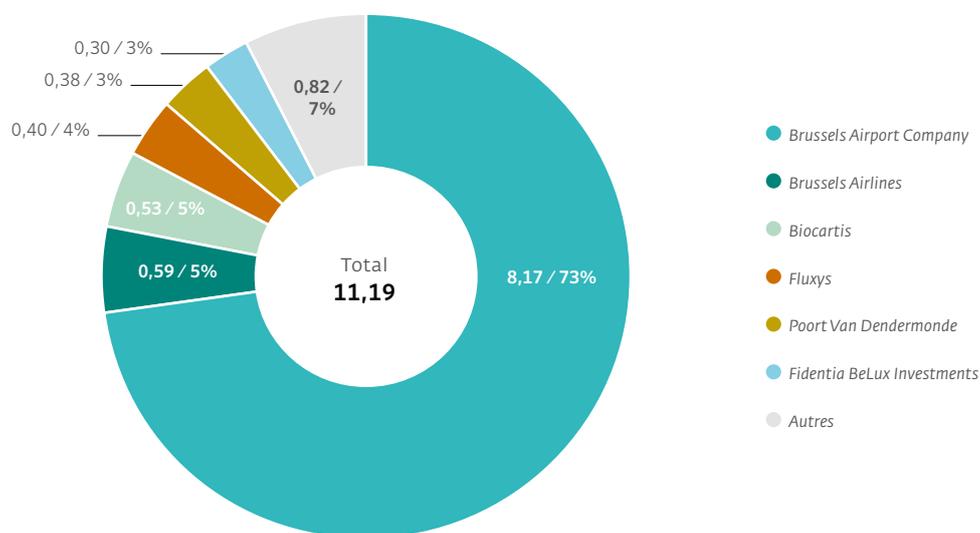
Contribution au résultat 2017

Les dividendes bruts perçus par la SFPI en 2017 représentent 123,90 millions EUR. Les intérêts des créances perçus par la SFPI en 2017 représentent quant à eux 11,19 millions EUR.

Graphique 11 : Contribution des participations au total des dividendes bruts perçus en 2017, en millions EUR et en pourcentages



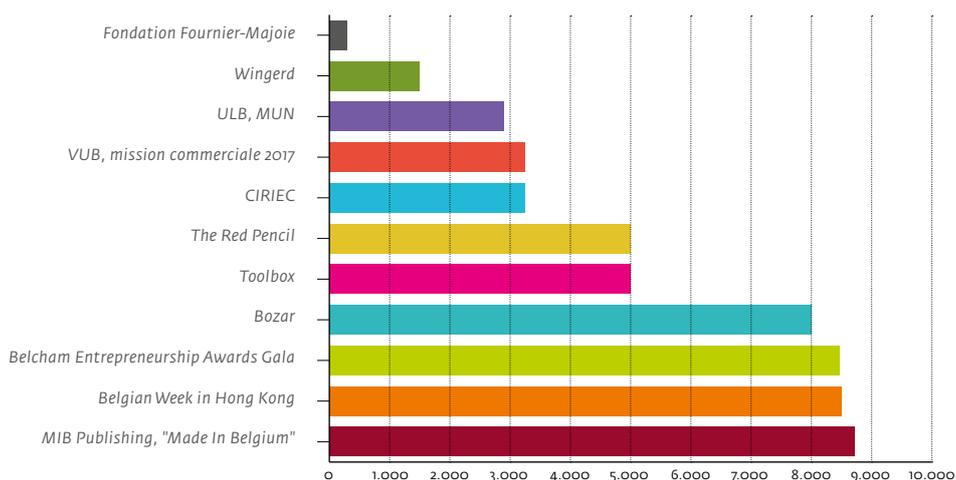
Graphique 12 : Contribution des participations au total des intérêts perçus en 2017, en millions EUR et en pourcentages



Mécénat

Des soutiens financiers ont été accordés pour un montant total de 54.920 EUR en 2017. Avec ce soutien ponctuel, la SFPI contribue à renforcer son image dans son rôle d'instrument de l'action fédérale dans ses domaines de compétences.

Graphique 13 : Soutiens financiers accordés par la SFPI en 2017, en EUR



Perspectives et réalisations de l'année 2018

Investissements 2018

Au cours des cinq premiers mois de l'année 2018, la SFPI a décidé les principaux investissements suivants :

Certi-Fed : 25 millions EUR

La SFPI a décidé de participer à une augmentation de capital de Certi-Fed à concurrence de 25 millions EUR en 2018, afin de soutenir l'activité de la SBI.

Kebony : 7,79 millions EUR

Kebony est une société norvégienne, active dans l'industrie du bois. Elle a développé une technologie innovante qui permet de faire acquérir à du bois de pin issu d'exploitations forestières durables des qualités comparables à celles des bois issus de forêts tropicales, via un procédé de transformation respectueux de l'environnement. La société construit actuellement une usine à Anvers, en raison de sa proximité avec son port. La SFPI a investi 7,79 millions EUR dans Kebony au premier semestre 2018. L'investissement sera complété par un prêt d'environ 2,5 millions EUR.

UnifiedPost : 5 millions EUR

UnifiedPost est une société belge spécialisée dans l'optimisation du traitement électronique des documents entrants et sortants qui circulent entre les entreprises et leurs fournisseurs, clients, banquiers et prestataires. La SFPI a marqué son accord pour un investissement de 5 millions EUR dans cette société.

Iteos : 5 millions EUR

La société Iteos est active dans le domaine de l'immunothérapie à destination d'indications cancéreuses (immuno-oncologie). Le conseil

d'administration de la SFPI a marqué son accord pour un investissement de 5 millions EUR dans la société Iteos.

Air Belgium : 2,5 millions EUR

Air Belgium est une compagnie aérienne belge, créée en février 2016, qui a pour objectif d'opérer des vols long-courriers réguliers entre la Belgique et la Chine. La SFPI s'est engagée fin 2017 à investir 2,5 millions EUR dans Air Belgium, dont 1,25 million EUR a été libéré en mars 2018.

Synergia Medical : 2 millions EUR

Synergia Medical est une société qui développe et commercialise des dispositifs médicaux dans le domaine de la neurostimulation. La SFPI a réalisé un investissement de 2 millions EUR dans Synergia Medical au premier semestre 2018.

Qbic II Fund Arkiv : 2 millions EUR

La SFPI a marqué son accord pour un investissement complémentaire de 2 millions EUR en faveur du fonds Qbic II Fund Arkiv.

La SFPI travaille également activement sur deux grands projets de fonds :

- Un fonds d'investissement dans l'infrastructure avec AG Real Estate et Synatom, se cadrant dans la philosophie du Plan Juncker et du Plan d'investissement du Gouvernement fédéral, et pour lequel des modalités de cofinancement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) sont recherchées (la SFPI a réservé jusqu'à 50 millions EUR pour ce fonds) ;
- Un fund of fund focalisé sur le financement des scale-ups, pour lequel la SFPI est prête à co-investir jusqu'à un montant maximal de 150 millions EUR.



#2

Rapport financier
au 31 décembre 2017

Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2017

Bilan

ACTIF (en milliers EUR)	2017	2016
ACTIFS IMMOBILISES	1.370.559	1.339.053
Immobilisations corporelles	96	126
Immobilisations financières	1.370.463	1.338.927
Entreprises liées	162.944	161.646
<i>Participations</i>	162.944	161.646
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	785.653	814.884
<i>Participations</i>	628.722	661.994
<i>Créances</i>	156.931	152.890
Autres immobilisations financières	421.866	362.397
<i>Actions et parts</i>	374.864	348.324
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	47.002	14.073
ACTIFS CIRCULANTS	875.679	878.520
Créances à plus d'un an	50.575	50.071
Autres créances	50.575	50.071
Créances à un an au plus	16.735	23.643
Créances commerciales	106	44
Autres créances	16.629	23.599
Placements de trésorerie	476	10.476
Autres placements	476	10.476
Valeurs disponibles	806.573	793.470
Comptes de régularisation	1.320	860
TOTAL DE L' ACTIF	2.246.238	2.217.573

PASSIF (en milliers EUR)	2017	2016
CAPITAUX PROPRES	2.203.409	2.176.340
Capital	1.473.399	1.532.741
Capital souscrit	1.473.399	1.532.741
Primes d'émission	28.894	28.894
Réserves	133.677	127.916
Réserve légale	133.677	127.916
Bénéfice reporté	567.439	486.789
DETTES	42.829	41.233
Dettes à un an au plus	42.821	41.221
Dettes commerciales	817	642
<i>Fournisseurs</i>	817	642
Dettes fiscales, salariales et sociales	245	3.497
<i>Impôts</i>		3.314
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	245	183
Autres dettes	41.759	37.082
Comptes de régularisation	8	12
TOTAL DU PASSIF	2.246.238	2.217.573

Compte de résultats

CHARGES (en milliers EUR)	2017	2016
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	6.382	4.989
Services et biens divers	3.987	3.299
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.216	1.596
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	73	61
Autres charges d'exploitation	44	33
Charges d'exploitation non récurrentes	62	
CHARGES FINANCIERES	18.289	33.021
Charges financières récurrentes	2.556	567
<i>Charges des dettes</i>	10	43
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants</i>	5	0
<i>Autres charges financières</i>	2.541	524
Charges financières non récurrentes	15.733	32.454
IMPÔTS SUR LE RESULTAT	2.852	4.004
Impôts	2.852	4.004
TOTAL DES CHARGES	27.523	42.014
PRODUITS (en milliers EUR)	2017	2016
VENTES ET PRESTATIONS	4.313	20.870
Autres produits d'exploitation	4.313	20.870
PRODUITS FINANCIERES	138.425	132.736
Produits financiers récurrents	135.304	130.709
<i>Produits des immobilisations financières</i>	134.131	118.254
<i>Produits des actifs circulants</i>	1.052	11.327
<i>Autres produits financiers</i>	121	1.128
Produits financiers non récurrents	3.121	2.027
TOTAL DES PRODUITS	142.738	153.606
Bénéfice de l'exercice à affecter	115.215	111.592

Commentaires des comptes statutaires

La Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) clôture son exercice social 2017 avec un total bilantaire de 2.246,24 millions EUR contre 2.217,57 millions EUR au 31 décembre 2016 ; cette augmentation de + 28,67 millions EUR résulte essentiellement :

À L'ACTIF

D'une augmentation des actifs immobilisés de + 31,51 millions EUR pour les porter à 1.370,56 millions EUR au 31 décembre 2017, et d'une diminution des actifs circulants de - 2,84 millions EUR pour les porter à 875,68 millions EUR au 31 décembre 2017.

L'augmentation des actifs immobilisés provient principalement de l'augmentation des immobilisations financières de + 31,54 millions EUR qui s'explique par les variations suivantes :

1. Dans les entreprises liées		1.298.113
1.1 Participations		1.298.113
Investissement de suivi	5.000.000	<u>5.000.000</u>
• Palais des Congrès « Square »	5.000.000	
Réductions de valeur actées		<u>-3.701.887</u>
• Palais des Congrès « Square »	-3.629.000	
• Kasteel Cantecroy Beheer	-63.947	
• Zephyr-Fin	-8.940	
2. Dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		-29.231.252
2.1 Participations		-33.272.177
Acquisitions et investissements de suivi	41.333.556	<u>41.333.556</u>
• Fund +	8.372.240	
• Ncardia	3.999.919	
• SmartFin Ventures	2.625.000	
• PDC Line Pharma	2.500.008	
• Imec.xpand	2.500.000	
• Ginkgo Fund II	2.387.600	
• Innovation Fund	2.280.000	
• Masthercell	2.000.000	
• Newton Biocapital	1.750.000	
• Maison de la Radio Flagey	1.687.500	
• Performa Cleantech Investment Fund - Brésil	1.576.699	
• Vesalius Biocapital III	1.500.000	
• Pharma Fluidics	1.450.014	
• iStar Medical	1.250.000	
• Profinpar	1.000.000	
• Tara IV	916.458	
• Nucleis	700.000	
• Seeder Fund	625.000	
• Vives II	500.000	

• Capricorn ICT Arkiv	500.000	
• Fortino Capital Arkiv	396.778	
• Qbic Feeder Fund	349.600	
• SwiMove	300.000	
• A Capital China Outbound Fund	121.185	
• BeCentral	45.555	
Conversion du prêt pour apport au capital		<u>1.070.000</u>
• Masthercell	1.070.000	
Fusion		<u>-59.443.000</u>
• Sopima	-59.443.000	
Cession		<u>-54.000</u>
• ASIT Biotech	-54.000	
Remboursements de capital		<u>-11.598.944</u>
• Fund+	-8.995.995	
• Capricorn Health Tech Fund	-2.400.000	
• Qbic Feeder Fund	-202.949	
Transferts de catégorie		<u>2.800.000</u>
• iStar Medical	1.250.000	
• Maison de la Radio Flagey	1.175.000	
• Innovation Fund	375.000	
Réductions de valeur actées		<u>-9.750.163</u>
• Loterie Nationale	-4.379.000	
• ASIT Biotech	-2.605.525	
• IRE ELiT	-2.039.100	
• Xylowatt	-397.360	
• Cissoid	-159.330	
• Qbic Feeder Fund	-140.501	
• Vives II	-28.506	
• Performa Cleantech Investment Fund - Brésil	-841	
Reprises de réductions de valeur		<u>2.370.374</u>
• A Capital China Outbound Fund	1.848.374	
• Capricorn Health Tech Fund	522.000	
2.2. Créances		<u>4.040.925</u>
Acquisitions et investissements de suivi		<u>4.040.925</u>
• Epimède	1.686.480	
• Bioxedes	1.000.000	
• SwiMove	700.000	
• BeCentral	654.445	

3. Dans les autres immobilisations financières

59.469.583

3.1. Participations

26.540.385

Acquisitions et investissements de suivi		<u>26.135.249</u>
• Sonaca	15.000.000	
• Avantium	4.999.000	
• Miracor Medical	2.000.000	
• Endo Tools Therapeutics	1.002.150	
• Capital-E II	892.200	
• Epigan	800.003	
• Biodiscovery 5	700.000	

• Vesalius Biocapital I	500.000	
• V-Bio Ventures Fund	241.895	
• Novopolymers	2	
Conversion du prêt pour apport au capital		<u>5.580.995</u>
• Avantium	5.580.995	
Remboursement de capital		<u>-36.168</u>
• Belgian Anchorage	-36.168	
Cessions		<u>-424.482</u>
• Biocartis	-372.642	
• IBA	-51.840	
Transferts de catégorie		<u>-2.800.000</u>
• iStar Medical	-1.250.000	
• Maison de la Radio Flagey	-1.175.000	
• Innovation Fund	-375.000	
Réductions de valeur actées		<u>-2.261.782</u>
• Sonaca	-948.550	
• Avantium	-756.919	
• Vesalius Biocapital I	-304.500	
• Nanocyl	-109.420	
• Chapelle Musicale	-107.900	
• Novopolymers	-34.493	
Reprise de réductions de valeur		<u>346.574</u>
• Bone Therapeutics	346.574	
3.2. Créances		<u>32.929.198</u>
Acquisitions et investissements de suivi		<u>33.750.050</u>
• Fluxys	30.000.000	
• Miracor Medical	2.000.000	
• Sabena Aerospace Engineering	1.750.000	
• Garantie locative	50	
Intérêts capitalisés		<u>525.000</u>
• Biocartis	525.000	
Remboursements de créances		<u>-1.345.852</u>
• Comet Sambre	-701.168	
• Comet Traitements	-358.969	
• Sabena Aerospace Engineering	-285.714	

La diminution des actifs circulants de - 2,84 millions EUR résulte essentiellement de la diminution des créances à un an au plus (- 6,91 millions EUR), expliquée principalement par la conversion en capital du prêt octroyé à Avantium, partiellement compensée par l'augmentation de la trésorerie de + 3,10 millions EUR.

AU PASSIF

D'une augmentation des fonds propres de + 27,07 millions EUR pour les porter à 2.203,41 millions EUR au 31 décembre 2017 et d'une augmentation des dettes de + 1,60 million EUR pour les porter à 42,83 millions EUR au 31 décembre 2017.

L'augmentation des fonds propres résulte de l'affectation du résultat proposée ci-dessous (+ 86,41 millions EUR), partiellement compensée par la réduction de capital (- 59,34 millions EUR) à la suite de la fusion avec Sopima.

Les dettes de 42,83 millions EUR sont principalement composées du dividende proposé ci-dessous (28,80 millions EUR), représentant 25 % du résultat net de l'exercice 2017, et du solde du compte-courant envers l'État (10,21 millions EUR). L'augmentation des dettes de + 1,60 million EUR s'explique pour l'essentiel par l'augmentation de la dette relative au dividende (+ 8,80 millions EUR), partiellement compensée par la diminution de la dette envers l'État (- 4,13 millions EUR) et la réduction de la dette fiscale (- 3,31 millions EUR).

L'exercice 2017 se clôture par un bénéfice net de 115,21 millions EUR, comparé à 111,59 millions EUR au 31 décembre 2016, soit une augmentation de + 3,62 millions EUR.

Les produits de l'exercice 2017 représentent 142,74 millions EUR (contre 153,61 millions EUR en 2016) et sont constitués des éléments suivants :

- Produits financiers : 138,43 millions EUR (contre 132,74 millions EUR en 2016), à savoir :
 - Dividendes perçus : 123,90 millions EUR (contre 118,25 millions EUR en 2016, augmentation principalement expliquée par le dividende exceptionnel de Fund+) ;
 - Intérêts des créances : 11,19 millions EUR (contre 11,05 millions EUR en 2016) ;
 - Intérêts de placements de trésorerie : 0,09 million EUR (contre 0,28 million EUR en 2016) ;
 - Produits financiers non récurrents : 3,12 millions EUR (contre 2,03 millions EUR en 2016) :
 - Reprises de réductions de valeur sur les immobilisations financières : 2,72 millions EUR (contre 1,75 million EUR en 2016, augmentation principalement expliquée par la reprise de réduction de valeur portant sur la participation dans le fonds A Capital China Outbound Fund) ;
 - Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés : 0,40 million EUR (contre 0,27 million EUR en 2016) ;
 - Autres produits financiers : 0,12 million EUR (contre 1,13 million EUR en 2016, diminution causée par les différences de change) ;
- Autres produits d'exploitation : 4,31 millions EUR (contre 20,87 millions EUR en 2016), représentant essentiellement des commissions de gestion. La diminution de ce poste résulte de la diminution de la commission de gestion de Belfius représentant 0,1 % annuel du montant nominal initialement investi par la SFPI (4 milliards EUR), à imputer sur le dividende payé par Belfius ; la commission de gestion 2016 a découlé du paiement du premier dividende et portait sur les années 2011 à 2016, soit 19,76 millions EUR. La commission de gestion de Belfius 2017 s'élève quant à elle à 3,70 millions EUR (- 16,06 millions EUR).

Les charges de l'exercice 2017 représentent 27,52 millions EUR (contre 42,01 millions EUR en 2016) et se décomposent comme suit :

- Charges financières : 18,29 millions EUR (33,02 millions EUR en 2016) :
 - Charges financières récurrentes : 2,56 millions EUR (contre 0,57 million EUR en 2016, augmentation causée par les différences de change) ;
 - Charges financières non récurrentes : 15,73 millions EUR (contre 32,45 millions EUR en 2016). Celles-ci portent sur les réductions de valeur des immobilisations financières. La diminution de ce poste s'explique principalement par la réduction de valeur enregistrée en 2016 sur la participation dans SN Airholding suite à l'exercice du call de la Lufthansa ;

- Coûts des ventes et prestations : 6,38 millions EUR (contre 4,99 millions EUR en 2016), soit :
 - Services et biens divers : 3,99 millions EUR (contre 3,30 millions EUR en 2016) ;
 - Rémunérations et charges sociales : 2,22 millions EUR (contre 1,60 million EUR en 2016, augmentation principalement expliquée par les recrutements supplémentaires) ;
 - Amortissements : 0,07 million EUR (contre 0,06 million EUR en 2016) ;
 - Autres charges d'exploitation : 0,11 million EUR (contre 0,03 million EUR en 2016, augmentation expliquée principalement par la fusion avec Sopima) ;

- Impôts de 2,85 millions EUR (4,00 millions en 2016).

Affectation du résultat

Le conseil d'administration du 12 juin 2018 a proposé à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018 d'affecter le résultat de l'exercice 2017, à savoir 115,21 millions EUR, en portant 5 % (5,76 millions EUR) de celui-ci à la réserve légale. En outre, le conseil d'administration a également proposé à l'assemblée générale ordinaire d'octroyer un dividende de 28,80 millions. Le solde est reporté.

BENEFICE A AFFECTER (en milliers EUR)	2017	2016
BENEFICE A AFFECTER	602.004	512.369
Bénéfice de l'exercice à affecter	115.215	111.592
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	486.789	400.777
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES	5.761	5.580
A la réserve légale	5.761	5.580
RESULTAT A REPORTER	567.439	486.789
REMUNERATION DU CAPITAL	28.804	20.000

Évolution des chiffres clés du bilan et du compte de résultats de la SFPI depuis 2012

BILAN (en millions EUR)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ACTIF	1.804,8	1.959,8	2.049,2	2.114,3	2.217,6	2.246,2
Immobilisations financières	994,2	1.182,6	1.274,2	1.296,5	1.338,9	1.370,5
Créances à long terme	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,6
Créances à court terme	16,2	28,6	33,9	23,7	23,6	16,7
Trésorerie	740,2	696,4	689,7	743,2	803,9	807,0
Autres postes	4,2	2,2	1,3	0,9	0,9	1,4
PASSIF	1.804,8	1.959,8	2.049,2	2.114,3	2.217,6	2.246,2
Fonds propres	1.770,2	1.931,8	2.021,1	2.084,7	2.176,3	2.203,4
<i>Capital souscrit</i>	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.473,4
<i>Prime d'émission</i>	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9
<i>Réserves</i>	103,7	112,7	118,2	122,3	127,9	133,7
<i>Résultat reporté</i>	104,9	257,5	341,3	400,8	486,8	567,4
Dettes à court terme	34,5	27,9	28,1	29,6	41,2	42,8
<i>Dont la dette relative au dividende</i>	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	28,8

COMPTE DE RESULTATS (en millions EUR)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ventes et prestations	0,5	0,6	0,6	0,6	20,9	4,3
Coût des ventes et prestations	-8,1	-7,5	-6,7	-5,2	-5,0	-6,4
Résultat d'exploitation	-7,6	-6,9	-6,1	-4,6	15,9	-2,1
Produits financiers	90,4	125,8	135,5	112,1	130,7	135,3
Charges financières	-1,2	-2,8	-0,7	-1,7	-0,6	-2,6
Produits exceptionnels	9,6	108,2	4,9	0,8	2,0	3,1
Charges exceptionnelles	-66,8	-42,3	-23,9	-22,3	-32,4	-15,7
Résultat avant impôts	24,4	182	109,8	84,3	115,6	118,1
Impôts et régularisations d'impôts	-1,2	-0,4	-0,5	-0,6	-4,0	-2,9
Résultat net	23,2	181,6	109,3	83,7	111,6	115,2
Dividende de l'exercice	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	28,8

Règles d'évaluation

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions – méthode linéaire : 3 %
- mobilier – méthode dégressive : 2 x 10 %
- matériel de bureau – méthode dégressive : 2 x 20 %
- matériel roulant – méthode linéaire : 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 x 11 %
- Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modifications, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société a été informée de leur attribution.

L'évaluation de chaque participation cotée en Bourse de la SFPI est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier des dix derniers jours de Bourse (où l'action a également été négociée effectivement) de cet exercice.

La SFPI traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du conseil d'administration sur la base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20 % par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI,
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 5 % par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu. Le conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de la SFPI, celle-ci n'adaptera en principe pas l'évaluation, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « immobilisations financières ». Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible. Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe. Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant

exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible. Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale. Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires. Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

À la clôture de l'exercice, le conseil d'administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'administration. Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'État.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou des arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'État.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'État sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'État.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'État.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Société fédérale de Participations et d'Investissement SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FPIM-SFPI NV (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de FPIM-SFPI NV durant 11 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.246.238.250,35 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 115.214.941,26.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une ano-

malie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Nous tenons à mettre évidence que :

- pour la l'établissement du bilan social, l'entité se base sur les données du secrétariat social et des agences d'intérim;
- les données relatives aux efforts de formation reposent en partie sur des estimations faites par la direction.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 100, § 1er, 5° et 6°/1 du Code des sociétés

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1, 5° et 6°/1 du Code des sociétés reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat :

- le document indiquant les informations suivantes, sauf si celles-ci sont déjà fournies de façon distincte dans les comptes annuels :
 - a) le montant, à la date de clôture de ceux-ci, des dettes ou de la partie des dettes garanties par les pouvoirs publics belges ;
 - b) le montant, à cette même date, des dettes exigibles, que des délais de paiement aient ou non été obtenus, envers des administrations fiscales et envers l'Office national de sécurité sociale ;
 - c) le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics ;
- la liste des entreprises dans lesquelles la société détient une participation.
- Le rapport de rémunération.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Les décisions de l'organe de gestion dans lesquelles les administrateurs ont un conflit d'intérêts direct ou indirect figurent dans le rapport annuel au point 5.

Berchem, le 13 juin 2018

Mazars Reviseurs d'Entreprises SCRL,
Commissaire
Représenté par

Anton Nuttens
Réviseur d'entreprises

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers EUR)	2017	2016
ACTIFS IMMOBILISES	1.223.721	1.170.355
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Ecarts de consolidation positifs	5.010	10.021
Immobilisations corporelles	11.111	4.523
Terrains et constructions		
Installations, machines et outillage	162	167
Mobilier et matériel roulant	715	789
Autres immobilisations corporelles	3.380	3.567
Immobilisations en cours et acomptes versés	6.854	
Immobilisations financières	1.207.600	1.155.811
Entreprises mises en équivalence	581.232	629.364
<i>Participations</i>	434.565	482.549
<i>Créances</i>	146.667	146.815
Autres entreprises	626.368	526.447
<i>Participations, actions et parts</i>	554.501	492.977
<i>Créances</i>	71.867	33.470
ACTIFS CIRCULANTS	1.084.872	1.089.730
Créances à plus d'un an	67.219	59.835
Créances commerciales	1.851	1.986
Autres créances	65.368	57.849
Stocks et commandes en cours	36.451	36.581
Stocks	36.451	36.581
<i>Marchandises</i>		
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	36.451	36.581
Créances à un an au plus	24.848	37.406
Créances commerciales	1.582	2.379
Autres créances	23.266	35.027
Placements de trésorerie	34.394	44.369
Autres placements	34.394	44.369
Valeurs disponibles	918.305	908.380
Comptes de régularisation	3.655	3.159
TOTAL DE L'ACTIF	2.308.593	2.260.085

PASSIF (en milliers EUR)	2017	2016
CAPITAUX PROPRES	2.269.528	2.210.391
Capital	1.473.399	1.532.741
Capital souscrit	1.473.399	1.532.741
Primes d'émission	28.894	28.894
Plus-values de réévaluation	64.588	57.722
Réserves consolidées	638.896	527.282
Ecart de consolidation négatifs	63.498	63.499
Subsides en capital	253	253
INTERETS DE TIERS	15.458	15.371
Intérêts de tiers	15.458	15.371
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	1.314	9.548
Provisions pour risques et charges	1.314	9.548
Pensions et obligations similaires		
Grosses réparations et gros entretien	1.314	9.343
Autres risques et charges		205
Impôts différés et latences fiscales		
DETTES	22.293	24.775
Dettes à un an au plus	18.275	20.362
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières		
Dettes commerciales	1.396	1.177
<i>Fournisseurs</i>	1.396	1.177
Acomptes reçus sur commandes		3
Dettes fiscales, salariales et sociales	430	3.631
<i>Impôts</i>	64	3.359
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	366	272
Autres dettes	16.449	15.551
Comptes de régularisation	4.018	4.413
TOTAL DU PASSIF	2.308.593	2.260.085

Compte de résultats consolidé

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE (en milliers EUR)	2017	2016
Ventes et prestations	7.261	24.631
Chiffre d'affaires	2.270	3.115
Autres produits d'exploitation	4.991	21.516
Coût des ventes et prestations	11.632	19.127
Approvisionnements et marchandises		617
<i>Achats</i>		
<i>Variations des stocks</i>		617
Services et biens divers	10.217	9.487
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.997	2.471
Amortissements et réductions de valeur	621	599
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	131	
Provisions pour risques et charges	-8.029	124
Autres charges d'exploitation	685	675
Amortissements sur écarts de consolidation	5.010	5.154
Charges d'exploitation non récurrentes		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-4.371	5.504
Produits financiers	43.220	37.623
Produits financiers récurrents	39.661	36.316
<i>Produits des immobilisations financières</i>	36.328	22.431
<i>Produits des actifs circulants</i>	2.383	11.848
<i>Autres produits financiers</i>	950	2.037
Produits financiers non récurrents	3.559	1.307
Charges financières	8.517	21.718
Charges financières récurrentes	2.682	672
<i>Charges des dettes</i>	23	60
<i>Réductions de valeur</i>	5	38
<i>Autres charges financières</i>	2.654	574
Charges financières non récurrentes	5.835	21.046
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	30.332	21.409
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		
Impôts sur le résultat	3.071	4.036
Impôts	3.072	4.036
Régularisations impôts	-1	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	27.261	17.373
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	103.996	97.775
Résultats en bénéfice	106.114	99.290
Résultats en perte	2.118	1.515
Bénéfice (Perte) Consolidé	131.257	115.148
Part des tiers	87	328
Part du groupe	131.170	114.820

Commentaires des comptes consolidés

NOTE PRÉLIMINAIRE

Conformément à l'article 107, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, les participations inférieures à 10 millions EUR (~ 0,5 % du total consolidé de la SFPI) ne sont pas reprises en consolidation. Cette règle est d'application depuis l'année 2013.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation s'établit comme suit au 31 décembre 2017 :

Intégration globale :

- Palais des Congrès « Square »
- Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF)
- Société Belge d'Investissement International (SBI)
- Kasteel Cantecroy Beheer
- Certi-Fed

Mise en équivalence :

- Brussels Airport Company
- bpost
- IRE ELiT
- BOZAR
- Fidentia Green Buildings
- Loterie Nationale
- Fund+

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont de facto exclues de la consolidation. Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus-value de réévaluation de 57,7 millions EUR est reprise sur Credibe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Les autres participations de moins de 20 % ne sont pas reprises dans la consolidation.

COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

Le total bilantaire augmente de + 48,5 millions EUR et passe de 2.260,1 millions EUR à 2.308,6 millions EUR, soit une augmentation de + 2 %.

Les principales évolutions sont les suivantes :

À L'ACTIF

- Diminution des écarts de consolidation positifs de - 5 millions EUR, expliquée par l'amortissement acté en 2017 relatif à bpost ;
- Augmentation des immobilisations corporelles de + 6,6 millions EUR ;

- Augmentation des immobilisations financières de + 51,8 millions EUR qui résulte de :
 - Pour les entreprises mises en équivalence : - 48,1 millions EUR, à savoir :
 - Quote-part dans le résultat de l'exercice : + 104,1 millions EUR, dont bpost pour + 78,3 millions EUR et Brussels Airport Company pour + 14,8 millions EUR ;
 - Élimination des dividendes perçus : - 96,7 millions EUR, à savoir bpost (- 70,5 millions EUR), Brussels Airport Company (- 19,7 millions EUR) et Fund+ (- 6,5 millions EUR) ;
 - Autres variations : - 55,5 millions EUR, dont les principales sont relatives à la fusion par absorption de Sopima par la SFPI (- 61,9 millions EUR) et à l'incorporation des plus-values de réévaluation de Brussels Airport Company (+ 6,8 millions EUR) ;
 - Pour les autres entreprises : + 99,9 millions, à savoir :
 - Acquisitions de participations : + 90,5 millions EUR (dont Sonaca + 15 millions EUR, Avantium + 10,6 millions EUR et Imec.xpand + 10 millions EUR) ;
 - Mutations des montants non appelés : - 22,9 millions EUR (dont Imec.xpand -7,5 millions EUR et Biodiscovery 5 - 6,3 millions EUR) ;
 - Augmentation nette des créances : + 38,4 millions EUR (dont Fluxys + 30 millions EUR) ;
 - Cessions de participations : - 3,5 millions EUR ;
 - Réductions de valeur : - 5,4 millions EUR ;
 - Reprises de réductions de valeur : + 2,7 millions EUR ;
 - Transfert d'une section à une autre : + 0,1 million EUR ;
- Augmentation des créances à long terme de + 7,4 millions EUR ;
- Diminution des créances à court terme de - 12,6 millions EUR.

AU PASSIF

- Augmentation des réserves consolidées de + 111,6 millions EUR, résultant principalement de la quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+ 131,2 millions EUR) et du paiement du dividende de la SFPI à l'État (- 20 millions EUR) ;
- Diminution du capital de - 59,3 millions EUR, provenant de la réduction de capital de la SFPI suite à la fusion avec Sopima ;
- Diminution des provisions de - 8,2 millions EUR ;
- Augmentation des plus-values de réévaluations de + 6,9 millions EUR, provenant principalement de Brussels Airport Company ;
- Diminution des dettes de - 2,5 millions EUR.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le bénéfice consolidé s'élève à 131,3 millions EUR contre 115,1 millions EUR l'an dernier, soit une augmentation de + 16,2 millions EUR.

La part du groupe se chiffre à un bénéfice de 131,2 millions EUR contre 114,8 millions EUR en 2016, soit une augmentation de + 16,4 millions EUR. La part des tiers se solde par un bénéfice de 0,1 million EUR contre 0,3 million EUR en 2016.

Ce bénéfice consolidé résulte de :

	millions EUR
SFPI	21,29
Intégration globale	
Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF)	8,91
Certi-Fed	0,48
Société Belge d'Investissement International (SBI)	0,21
Kasteel Cantecroy Beheer	-0,06
Palais des Congrès « Square »	-3,63
Mise en équivalence	
bpost	78,29
Brussels Airport Company	14,79
Fund+	10,66
Loterie Nationale	2,38
BOZAR	-0,01
IRE ELiT	-2,04
Fidentia Green Buildings	0,00

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Société fédérale de Participations et d'Investissement SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de FPIM-SFPI NV (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de FPIM-SFPI NV durant 11 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de bilan s'élève à KEUR 2.308.593 et avec un bénéfice consolidé de l'exercice de KEUR 131.257.

A notre avis, les comptes consolidés de la Société Fédérale des Participations et d'Investissement SA au 31 décembre 2017, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés »

du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion et le comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectués de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et ont restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Lorsqu'il y a eu des missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés, les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Anvers, 15 juin 2018

Mazars Reviseurs d'Entreprises SCRL,
Commissaire
Représenté par



Anton Nuttens
Réviseur d'entreprises



#3

Gouvernance

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de bonne gouvernance, la composition du conseil d'administration est équilibrée et le conseil est assisté par trois comités. L'attention nécessaire est consacrée aux conflits d'intérêts, ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une importance particulière à la relation avec son actionnaire.

Actionnariat et assemblée générale

Relation avec les pouvoirs publics

Toutes les actions et tous les droits de vote de la SFPI sont aux mains de l'autorité fédérale.

L'État remplit deux fonctions vis-à-vis de la SFPI : actionnaire et commanditaire d'opérations en cas de missions déléguées.

En vertu de sa loi organique, la SFPI est en effet parfois chargée de mener des missions déléguées. Les conditions auxquelles sont soumises les interventions de la SFPI sont en principe fixées dans une convention propre à chaque projet. Chaque mission est accomplie au moyen des fonds que l'État transfère au préalable à la SFPI.

Afin d'assurer la fluidité du fonctionnement de ces missions, la SFPI est titulaire d'un compte courant interne au nom de l'État sur lequel sont enregistrées toutes les recettes et toutes les dépenses liées à l'accomplissement des missions qui, conformément à la loi, doivent être en principe préfinancées par l'État.

Conseil d'administration

Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de douze membres, dont deux revêtent le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants sont nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un jury externe.

Il est prévu que les membres du conseil d'administration totalisent au maximum trois mandats d'administrateur dans des sociétés commerciales. Au moins un tiers des membres compte au maximum un mandat d'administrateur dans une société commerciale. Ces restrictions ne sont pas applicables aux mandats exercés dans les filiales et, plus généralement, dans le cadre de missions dont un administrateur a été chargé par la société.

Seuls les mandats dans des sociétés en dehors du périmètre de la SFPI doivent être pris en compte pour l'application de la limite chiffrée au cumul des mandats.

La même précision vaut en sens inverse, c'est-à-dire pour les mandats exercés par les administrateurs de la SFPI dans le cadre d'un mandat ou d'une fonction principale auprès d'une entité autre que la SFPI.

En d'autres termes, les mandats exercés dans le cadre de l'exécution d'un mandat principal auprès de la SFPI ou d'une entité tierce à la SFPI doivent être comptabilisés comme formant un seul et même mandat avec ce mandat principal.

Le conseil d'administration compte autant de membres d'expression francophone que néerlandophone. Au moins un tiers des administrateurs est de l'autre sexe que les autres membres.

Le (La) président(e) remplit la fonction de conseiller vis-à-vis de l'administrateur délégué et peut être chargé(e) par le conseil d'administration d'exécuter des missions spéciales. Dans le cadre de l'exécution de la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée, sauf délibération spéciale du conseil d'administration, par le (la) président(e) et l'administrateur délégué, ou par l'un d'entre eux et un autre administrateur.

On dénombre trois comités dont les membres ont été choisis au sein du conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité de rémunération. Au moins un des administrateurs indépendants est à chaque fois désigné dans le comité d'audit et dans le comité de rémunération.

Les administrateurs indépendants établissent annuellement un rapport qui est incorporé au rapport annuel.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, et peut se faire communiquer toutes les informations utiles.

Règlements d'ordre intérieur

En vue d'une application correcte et transparente des règles en matière de bonne gouvernance, le conseil d'administration a approuvé les documents suivants :

- le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration,
- le règlement d'ordre intérieur de l'administrateur délégué,
- le règlement d'ordre intérieur du comité stratégique,
- le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit,
- le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

Composition du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont désignés en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'aspects juridiques, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le conseil d'administration a tenu onze séances au cours de l'exercice comptable 2017.

Au cours de l'année 2017, le conseil d'administration était composé comme suit :

- Koenraad Van Loo, administrateur délégué
- Laurence Glautier, présidente
- Olivier Henin, vice-Président
- Renaat Berckmoes, vice-Président
- Jeanine Windey, administratrice indépendante
- Koenraad Dom, administrateur indépendant¹
- Lieve Schuermans, administratrice indépendante¹
- Laurence Bovy, administratrice
- Jan Verschooten, administrateur
- Wouter Everaert, administrateur
- Luc Keuleneer, administrateur
- Nicolas Pire, administrateur
- Valérie Leburton, administratrice

Le commissaire du gouvernement de la SFPI, invité à chaque séance du conseil d'administration, est monsieur Sven De Neef, chef de cabinet du ministre des Finances.

Madame Alexandra Vanhoudenhoven, qui a rejoint l'équipe de la SFPI en tant que juriste et conseiller en septembre 2016, a assuré depuis lors le rôle de secrétaire du conseil d'administration.

Rémunérations

La présidente, les vice-présidents, ainsi que les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction de la société.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élevait depuis 2014 à 290.000 EUR par an (indexable), dont une partie variable et y compris les assurances, une voiture de fonction et l'utilisation du smartphone. La rémunération octroyée en 2017 à l'administrateur délégué pour l'exercice de sa fonction au sein de la SFPI, à côté des avantages en nature repris ci-dessous, est de 238.383 EUR.

Dans le cadre de sa fonction au sein de la SFPI, la présidente s'est vu octroyer une rémunération de 42.356 EUR et a pu bénéficier de l'usage d'un véhicule de société pour l'exercice de son mandat.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion. Chaque administrateur, excepté l'administrateur délégué, reçoit une rémunération fixe de 11.155 EUR par an. La rémunération de la présidente du conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 22.310 EUR pour l'année 2017, contre 16.732 EUR par an pour chacun des deux vice-présidents.

¹ L'assemblée générale ordinaire de la SFPI tenue le 21 juin 2017 a nommé madame Lieve Schuermans comme administratrice indépendante néerlandophone de la société pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2022. Lors de cette même assemblée, il a été pris acte de la fin du mandat de monsieur Koenraad Dom, que l'entreprise tient à remercier pour la contribution très précieuse qu'il a apportée depuis fin 2006 au développement de la SFPI.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont donc été versées en 2017 (en EUR) :

	Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société	Indemnités en tant que membre du conseil d'administration
La présidente	42.356	22.310
L'administrateur délégué	238.383	
Les vice-présidents (ensemble)		33.465
Les autres membres du conseil (ensemble)		89.578

L'administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le conseil d'administration. En 2017, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 60.505 EUR. L'administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société et de l'utilisation d'un smartphone dont l'avantage en nature représente 5.908 EUR.

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du conseil d'administration sur l'ensemble de l'année 2017, a été le suivant :

- 82,6 % d'administrateurs présents
- 12,9 % d'administrateurs représentés
- 4,5 % d'administrateurs excusés

Comité stratégique

Le comité stratégique se compose de quatre membres, à savoir la présidente et les deux vice-présidents du conseil d'administration, ainsi que l'administrateur délégué.

Les membres suivants ont été désignés dans le comité stratégique en 2017 :

- Laurence Glautier, présidente
- Koenraad Van Loo
- Olivier Henin
- Renaat Berckmoes

Le comité stratégique a tenu douze séances au cours de l'exercice 2017.

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent un jeton de présence de 1.200 EUR par réunion.

Indemnités des membres du comité stratégique pour les séances tenues en 2017 (en EUR)

La présidente	14.400
Les autres membres (ensemble)	28.800

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du comité stratégique sur l'ensemble de l'année 2017 est de :

- 100 % d'administrateurs présents

Comité d'audit

Le comité d'audit se compose de trois membres, dont un au moins un possède le statut d'administrateur indépendant.

Les membres suivants ont été désignés dans le comité d'audit en 2017 :

- Koenraad Dom, président²
- Lieve Schuermans, présidente²
- Luc Keuleneer
- Nicolas Pire

Le comité d'audit a tenu trois séances au cours de l'exercice 2017.

Les membres du comité d'audit reçoivent un jeton de présence de 400 EUR par séance, tandis que le (la) président(e) se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion.

Indemnités des membres du comité d'audit pour les séances tenues en 2017 (en EUR)

Le (la) président(e)	1.800
Les autres membres (ensemble)	2.400

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du comité d'audit sur l'ensemble de l'année 2017 est de :

- 100 % d'administrateurs présents

Comité de rémunération

Le comité de rémunération se compose de quatre membres, dont un au moins un possède le statut d'administrateur indépendant.

Les membres suivants ont été désignés dans le comité de rémunération en 2017 :

- Jeanine Windey, présidente
- Laurence Glautier
- Renaat Berckmoes
- Jan Verschooten

Le comité de rémunération a tenu six séances au cours de l'exercice 2017.

Les membres du comité de rémunération reçoivent un jeton de présence de 400 EUR par séance, tandis que la présidente se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion.

² L'assemblée générale ordinaire de la SFPI tenue le 21 juin 2017 a nommé madame Lieve Schuermans comme administratrice indépendante néerlandophone de la société pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2022. Lors de cette même assemblée, il a été pris acte de la fin du mandat de monsieur Koenraad Dom que l'entreprise tient à remercier pour la contribution très précieuse qu'il a apportée depuis fin 2006 au développement de la SFPI.

Indemnités des membres du comité de rémunération pour les séances tenues en 2017 (en EUR)

La présidente	3.600
Les autres membres (ensemble)	6.800

Le taux de présence des administrateurs aux différentes sessions du comité de rémunération sur l'ensemble de l'année 2017 est de :

- 95,8 % d'administrateurs présents
- 4,2 % d'administrateurs excusés

Rapport des administrateurs indépendants

Le jury, composé conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants de la Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), a proposé en date du 16 novembre 2006 deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la Société fédérale de Participations et d'Investissement. En référence à la proposition formulée par ledit jury, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 2006 a nommé J. Windey et K. Dom en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à partir de la date de ladite assemblée générale des actionnaires.

Le mandat de l'un d'eux, d'une durée de trois ans, est arrivé à échéance en 2009. Le mandat du second administrateur indépendant, d'une durée de six ans, est arrivé à échéance en 2012. Au terme de leur mandat, les deux administrateurs ont été réélus pour une période de six ans, en tenant compte de la procédure à suivre.

Le 21 juin 2017, madame Schuermans a été nommée administrateur indépendant pour succéder à l'administrateur néerlandophone dont le mandat était « en continuité » depuis novembre 2015. Comme en 2006, l'intervention d'un jury dont la composition a été fixée par arrêté royal du 21 novembre 2016, a été sollicitée pour préparer la décision de l'assemblée générale formalisant cette nomination. Madame Schuermans a été nommée pour une période de six années expirant en 2023.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et de la Société fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateur indépendant, le rapport relatif à l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2017, qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société.

L'année 2017 a une nouvelle fois été marquée par une activité accrue de la société, se traduisant par une croissance du bilan atteignant 2,25 milliards EUR.

Le portefeuille des investissements s'est encore enrichi de 16 nouvelles prises de participation dans des sociétés et fonds, parmi lesquels figurent Miracor Medical, PDC Line Pharma, Epigan, Imec Xpand ou encore Newton Biocapital. Ces investissements correspondent à des engagements financiers de quelque 65 millions EUR. Pareillement, au cours de l'année écoulée, la SFPI a réalisé des investissements « de suivi » à concurrence d'un montant total de presque 85 millions EUR, entre autres au profit de Fluxys et de la Sonaca.

Depuis le début 2018, la SFPI a poursuivi sa politique de développement en prenant des participations importantes, dans Kebony, Unified Post et sa filiale Certi-Fed, pour ne citer que ceux-là.

Tous les projets retenus ont fait l'objet d'une évaluation préalable et leur sélection s'est faite sur la base de leur potentielle contribution aux intérêts économiques et sociétaux belges.

Soulignons également le rôle clé de la SFPI, agissant sur mission déléguée de l'État, dans le cadre de la vente d'une partie des actions de BNP Paribas. Cette transaction, qui portait sur 2 milliards EUR, a été exécutée sous forme de *forward sale*.

La revue des investissements est l'occasion pour les administrateurs indépendants de préciser que l'examen des dossiers s'est fait sur la base d'informations suffisamment documentées, mises à disposition des membres du conseil d'administration, de telle sorte qu'ils furent toujours en mesure de participer efficacement aux discussions en disposant d'une connaissance suffisante des dossiers. Cette exigence a été respectée tout au long de l'exercice, pour chaque dossier, et ce, même si l'activité de la SFPI et le contexte impliquent parfois une mise à disposition de la documentation de certains dossiers peu de temps avant la tenue du conseil. De même, les administrateurs indépendants attestent que les discussions au sein du conseil sont des discussions franches et ouvertes, ce qui favorise une prise de décision qui tient compte des différents points de vue et, par conséquent, assure la pondération des divers intérêts en jeu.

En ce qui concerne son fonctionnement, le conseil d'administration de la SFPI, dans la foulée de l'étude Impuls effectuée par KPMG/Eubelius en 2015 - laquelle a consisté en un benchmarking des sociétés similaires existant dans des pays voisins, avec pour objectif d'identifier les *best practices* -, a fait une proposition à son actionnaire visant à l'implémentation des recommandations issues dudit rapport. La proposition s'est concrétisée par l'établissement d'un projet de contrat de gestion à intervenir entre la SFPI et l'État, dont l'approbation par le gouvernement est imminente. Traduisant les recommandations faites dans l'étude précitée, le contrat de gestion cerne mieux les responsabilités de la SFPI et le rôle stratégique et opérationnel qui sera le sien dans de la société pour les années à venir.

Sans attendre l'approbation du contrat de gestion, il faut relever le renforcement du professionnalisme au sein de la SFPI et de son modèle organisationnel, notamment grâce au renforcement des compétences internes par l'engagement de nouveaux collaborateurs. Dans cette même optique, la SFPI est, au moment où ces lignes sont écrites, en plein processus de recrutement d'un CFAO et de 2 CIO qui constitueront le nouveau comité exécutif dont la création participe de ce renforcement de professionnalisme. L'administrateur délégué dans la gestion de la société participera à ce comité exécutif.

Enfin, les administrateurs indépendants indiquent - pour autant qu'ils aient pu le constater - que la société est gérée correctement et que la société et toutes les personnes intéressées ont agi correctement, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et dans le respect des règles sur les conflits d'intérêts lorsque de tels conflits se sont présentés.

Bruxelles, le 11 juin 2018

Jeanine Windey, administratrice indépendante

Lieve Schuermans, administratrice indépendante

Rapport du comité de rémunération

Rapport du comité de rémunération relatif à l'année 2017 à l'Assemblée générale annuelle de la SFPI

1.- Conformément à l'article 3bis, § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, un comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres, parmi lesquels un administrateur indépendant, à qui fut confiée la présidence.

2.- Au cours de l'année 2017, le comité de rémunération (**ci-après, « le RemCom »**) s'est réuni 6 fois, aux dates suivantes : 7 février, 21 mars, 19 avril, 5 mai, 20 octobre et 21 novembre. Chacune des réunions a fait l'objet d'un procès-verbal régulièrement approuvé, et a été suivie d'un avis ou d'une recommandation au conseil d'administration le plus proche.

Ainsi, en début d'année le RemCom a donné son avis sur la partie variable de la rémunération de l'administrateur délégué, tenant compte de la grille d'évaluation établie au cours de l'exercice précédent, dans le souci d'objectiver l'exercice. Dans ce cadre, l'administrateur délégué a soumis au RemCom son auto-évaluation annuelle fondée sur le Plan opérationnel remis par lui au début de l'exercice, lequel s'est inscrit dans la Note stratégique établie par la SFPI. Il a pu être observé que l'administrateur délégué avait parfaitement rempli sa mission, qui est d'assurer le suivi du rôle de la SFPI dans les diverses missions qui sont les siennes. L'accélération de la professionnalisation de l'organisation interne fut l'un des axes prioritaires de la politique de développement de la SFPI au cours de l'année écoulée.

3.- Les autres réunions du RemCom ont eu pour objet :

(i) **la poursuite de l'analyse des divers mandats** que la SFPI a dans les sociétés dans lesquelles elle a investi aux fins de proposer une meilleure gestion desdits mandats.

(ii) **une nouvelle réflexion sur le mode de rémunération des administrateurs**. Dans ce cadre une nouvelle analyse comparée avec des Sociétés analogues a été faite, dont il est ressorti qu'elle restait inférieure à la moyenne. Une proposition de modification de fixation de celle-ci a été faite au conseil en suggérant de nouveaux critères, dont celui de la présence. Il faut néanmoins relever que la présence moyenne au conseil d'administration est de plus de 95%.

(iii) **l'élaboration d'une proposition de nouveau schéma d'organisation de la gestion de la SFPI pour intégrer la création d'un comité exécutif**, recommandée par les consultants chargés de faire rapport sur une optimisation de l'organisation de la société - étude Impuls -, dans la suite des décisions prises antérieurement. La mise en place de ce comité entraînera la nomination de trois nouveaux profils au cours de l'année 2018, étant : (1) un Chief Financial and Administration Officer (CFAO) qui aura notamment pour mission la préparation et le suivi des comptes annuels, la gestion de la logistique, l'établissement des procédures d'analyse et d'options d'investissements, etc., ainsi que de (2) deux Chiefs Investment Officers (CIO), dont l'un sera en charge des infrastructures et du holding public, et l'autre de la nouvelle économie et des investissements sociétaux. Leur mission consistera, sans que cette liste ne soit exhaustive, à préparer les dossiers d'investissements et de désinvestissements et à les mettre en œuvre, à veiller à ce que le portefeuille, chacun dans son domaine de compétence, soit équilibré pour éviter des surexpositions, à assurer le suivi des dossiers d'investissements et à gérer les équipes.

(iv) **Examen des répercussions que les changements** dans le mode de gestion de la SFPI auront sur les documents existants : charte, mécénat, etc.

Depuis la fin de l'année 2017, les événements suivants peuvent être signalés qui complètent les travaux de l'année écoulée. Ainsi, le chantier relatif à la création du comité exécutif s'est concrétisé, puisque la procédure de sélection des candidats qui auront à remplir les fonctions de CFAO et de CIO a été ouverte au mois de mai 2018 et que les candidatures proposées par le RemCom devraient pouvoir être soumises au prochain conseil d'administration du mois de juillet 2018.

Enfin, des changements sont intervenus dans la composition du RemCom. Suite au départ de madame Laurence Glautier de la présidence de la SFPI à dater du 2 mai 2018, ainsi qu'à celui de monsieur Renaat Berckmoes comme membre du RemCom, deux nouveaux membres ont rejoint le comité, soit monsieur Pascal Lizin, nouveau président de la SFPI, et madame Lieve Schuermans, administrateur indépendant et présidente du comité d'audit.

Le RemCom et sa présidente entendent les remercier de leur précieuse contribution aux travaux de l'année écoulée et du 1er semestre 2018, dès lors que la tâche du RemCom a été assez intense durant tous ces mois.

*Le 18 juin 2018,
La présidente,
Jeanine Windey*

Gestion des risques

Nous établissons ci-après un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée la société sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

Missions déléguées

Dans le cadre des opérations réalisées pour le compte des pouvoirs publics, la SFPI est liée sur le plan juridique, mais les coûts, ainsi que les recettes, relèvent des pouvoirs publics. La loi du 2 avril 1962 stipule que l'État procure à la Société fédérale de Participations et d'Investissement les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à la couverture des charges qui en découlent. Les opérations exécutées par la SFPI en application de ces missions sont présentées de façon distincte dans les comptes.

Les opérations de grande envergure de 2008-2009 avec les banques sont organisées selon cette disposition. Pour de telles opérations, la SFPI n'a donc aucun risque financier à supporter dans la mesure où l'État en assume les conséquences financières. Les coûts des litiges portant sur ces opérations sont également à la charge de l'État.

Les missions déléguées sont comptabilisées hors bilan et les participations sont, en outre, comptabilisées à leur valeur initiale d'investissement.

Solvabilité

La société n'a aucune dette financière.

Actifs financiers et créances à long terme

Pour le solde, les seuls risques potentiels se situent du côté des participations. Tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport ont été pris en considération pour l'établissement d'éventuelles corrections de valeurs, lesquelles figurent dans le « Rapport financier » de la société. Les valorisations sont calculées sur une base individuelle, conformément aux règles d'évaluation de la société.

Actions juridiques contre SAirGroup et diverses sociétés du groupe (en lien avec la faillite de Sabena)

La SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin détenaient les participations suivantes dans Sabena :

- SFPI : 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre) ;
- État belge : 640.748.000 actions ;
- Zephyr-Fin : 895.323.084 actions. Le capital social total de la Sabena était représenté par 5.426.200.508 actions.

Dans le cadre des opérations de liquidation de la faillite de la Sabena, trois types d'actions ont été intentées : une action civile devant les juridictions belges, contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe (1), une action civile devant les juridictions suisses, dont la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin ont été déboutés, et des procédures pénales devant les juridictions belges (2).

(1) L'action civile devant les juridictions belges

La Cour d'appel de Bruxelles a rendu le 27 janvier 2011 un arrêt déclarant non fondées certaines demandes formées par la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin, visant à mettre en cause la responsabilité civile de SAirGroup et de SAirLines. Pour le surplus, la cour a réservé à statuer sur les autres demandes, liées à l'instruction pénale, en raison de l'application de la règle « le pénal tient le civil en état ».

Les trois parties précitées se sont pourvues en cassation. Par son arrêt prononcé le 4 décembre 2014, la Cour de cassation a rejeté leurs pourvois. Par conséquent, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles en date du 27 janvier 2011 est devenu définitif en ce qui concerne les demandes qu'il avait tranchées.

La cause reviendra ultérieurement devant la Cour d'appel de Bruxelles, qui aura alors à se prononcer sur les demandes laissées en suspens.

(2) La procédure pénale devant les juridictions belges

Dans le dossier pénal 2001/089, ouvert à la suite de la faillite de la Sabena du chef d'infractions au Code des sociétés, de faux et usage de faux, d'organisation frauduleuse d'insolvabilité, d'abus de confiance, d'abus de biens sociaux, d'escroquerie, d'infractions liées à l'état de faillite, etc., aucun inculpé n'a été renvoyé devant le tribunal correctionnel.

À la suite d'une plainte, de SAirGroup et de SAirLines, un second dossier pénal, le dossier 2004/082 (désormais référence 43/15), a été ouvert du chef d'infractions liées à l'état de faillite et d'abus de biens sociaux.

Il semblerait que seule la Sabena (en tant que société en faillite) ait été mise en cause dans le cadre de cette instruction. À l'exception des éléments avancés par SAirGroup et de SAirLines qui formulaient des reproches à l'encontre du gouvernement belge au cours de la période précédant la faillite de la Sabena, aucun élément dans le dossier ne semble a priori susceptible de constituer une charge à l'encontre de l'État belge, de la SFPI ou de sa filiale Zephyr-Fin. D'après les dernières informations obtenues auprès du greffe, des devoirs d'instruction complémentaires doivent être accomplis.

Action juridique contre la SFPI concernant l'achat d'actions ASTRID

La SFPI a acquis les actions d'ASTRID auprès du Holding Communal, à présent en liquidation, en mission déléguée, au sens de l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962. Par conséquent, le risque financier n'incombe pas à la SFPI, mais à l'État.

Le cabinet Deloitte s'est vu confier la tâche de déterminer le prix de vente de ces actions en 2011. Toutefois, la situation financière précaire dans laquelle se trouvait le Holding Communal à l'époque a contraint l'affaire à être traitée de toute urgence, amenant l'expert à évaluer, dans son dernier rapport, les actions entre 52 et 61 millions EUR. Le Holding Communal réclame à présent le paiement d'un montant de 56 millions EUR.

Il subsiste depuis lors une divergence d'interprétation de l'estimation de la valeur des actions ASTRID entre la SFPI et le Holding Communal. Conformément à la décision du gouvernement et dans l'attente de nouvelles instructions, la SFPI s'en est tenue au paiement de la somme de 52 millions EUR pour le transfert des actions.

Le Holding Communal a assigné la SFPI, afin que celle-ci soit condamnée au paiement du solde supposé du prix de rachat de 4 millions EUR. Compte tenu du fait que la SFPI agit en mission déléguée pour le compte de l'État belge, ce dernier est intervenu volontairement dans l'action en cours.

La 9^{ème} Chambre du tribunal de commerce néerlandophone de Bruxelles a tranché l'affaire par un jugement du 8 janvier 2016.

Le tribunal a débouté le liquidateur du Holding Communal de toutes ses demandes et condamne la demanderesse aux frais et dépens de l'instance.

Le tribunal a considéré en substance que par le second avenant au contrat initial, les parties ont irrévocablement consenti à une cession d'actions pour un prix de 52 millions EUR, à charge pour le Holding Communal de prouver qu'il y avait un accord entre parties pour le prix de 56 millions EUR, preuve que, selon le tribunal, le Holding Communal ne rapporte pas.

Le 8 juin 2016, le liquidateur du Holding Communal a interjeté appel contre ce jugement. L'affaire est pendante devant la 5^{ème} chambre de la Cour d'appel de Bruxelles (2016/AR/998). Un calendrier d'échange de conclusions a été convenu. Toutes les parties ont échangé leurs conclusions et conclusions de synthèse. L'affaire est ainsi en état d'être plaidée depuis le 15 mai 2017. Le site de la Cour d'appel de Bruxelles indique actuellement une date de plaidoiries estimée au mois de février 2020.

Politique en matière de conflits d'intérêts

Les règles légales de prévention des conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés, s'appliquent à la SFPI.

L'article 3ter, § 2 de la loi du 2 avril 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de l'article 523 du Code des sociétés, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En vue de prévenir spécifiquement tout conflit au sein de la SFPI, il incombe à chaque administrateur de prendre lui-même les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la SFPI.

Il pourrait, de même, se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la SFPI a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement aux autres administrateurs l'existence d'une telle situation. L'administrateur délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné, permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflits d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée. Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

La SFPI siège au conseil d'administration de certaines de ses filiales en se faisant représenter par un membre du personnel ou par un membre de son conseil d'administration. Celui-ci est alors nommé administrateur dans la société afin d'y représenter la SFPI. Ces conflits de fonctions potentiels ne sont pas considérés comme des conflits au sens de l'article 523.

Politique en matière de confidentialité et de détention de participations

Dans le cadre de ses activités, la SFPI est amenée à recueillir des informations parfois sensibles relatives aux entreprises dans lesquelles elle est intervenue.

Plus généralement, de par son expérience, la SFPI est devenue un centre de connaissances dans le domaine des participations publiques : développement d'expertise en matière d'opérations financières complexes, pilotage lors d'opérations financières, soutien administratif ou au ministre de tutelle en matière de gestion des participations. Si certaines de ces connaissances relèvent du « know-how », d'autres, singulièrement celles acquises lors du pilotage d'opérations financières ou du soutien administratif en matière de gestion de participations, peuvent constituer des informations sensibles du point de vue des entreprises concernées.

Il serait contraire aux principes de bonne gouvernance que les administrateurs et les personnes qui, en raison des fonctions qu'elles exercent, ont accès ou sont susceptibles d'avoir accès à ces informations sensibles, puissent les communiquer à des tiers, les rendre publiques ou les utiliser pour réaliser ou faire réaliser des opérations concernant leur patrimoine ou le patrimoine d'un tiers.

Il est vrai que lorsque ces informations concernent des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, les règles relatives aux abus de marché au sens du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, comportent une série de règles destinées à prévenir l'utilisation abusive d'informations non accessibles au public.

Mais cette réglementation a été jugée insuffisante au regard de la nécessité de garantir un accès équitable aux informations parfois sensibles auxquelles les personnes qui exercent des fonctions au sein de la SFPI ont accès dans le cadre de leurs activités, et d'éviter l'utilisation abusive de ces informations.

Dès lors, il est apparu opportun à la SFPI d'arrêter, sur une base volontaire, des règles ad hoc en matière de confidentialité et de détention de participations et d'y faire adhérer, par le biais d'un règlement de compliance interne, les personnes qui exercent en son sein des fonctions susceptibles de leur donner accès à des informations sensibles.

Ces règles s'inspirent de la réglementation précitée en matière d'abus de marché et de la réglementation MiFID applicables aux entreprises d'investissement réglementées.

Contrôle des comptes

L'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2016 a nommé comme commissaire pour une période de trois ans : Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL, Berchemstadionstraat 78, 2600 Berchem, représentée par monsieur Anton Nuttens.

Les émoluments relatifs à cette mission de contrôle s'élèvent à 13.576 EUR (TVA comprise) par an.

Ambition en matière de responsabilité sociétale

La SFPI considère que la **prise en compte des questions sociétales et de gouvernance** dans sa politique d'investissement contribue de manière importante au progrès économique. Elle entend favoriser, au travers de ses participations et investissements, le développement d'une économie durable

en Belgique. C'est pourquoi elle privilégie les investissements responsables en faveur d'entreprises qui se soucient de cette thématique et encourage les entreprises dans lesquelles elle détient des participations à adopter et renforcer leurs pratiques responsables.

Cette volonté se traduit **dans ses chartes d'investissement** et par des actions à divers niveaux. Les interventions financières font suite à un projet qui est analysé par rapport à des critères à la fois financiers et sociétaux (retombées pour l'emploi, attention portée à l'éthique et au respect des droits de l'homme, initiatives afin de réduire l'empreinte écologique, promotion de la diversité, etc.), l'objectif étant de rechercher un équilibre entre performances financières et sociétales et de prioriser les investissements responsables.

La SFPI participe également à la **hausse des normes en matière de responsabilité sociétale** dans les entreprises dans lesquelles elle détient une participation. Elle est attentive à la manière dont ces entreprises appréhendent leur responsabilité sociétale et organisent leur gouvernance. Et elle en tient compte, ensuite, dans toutes ses décisions ultérieures de gestion de ses participations.

Il est également demandé à chaque administrateur présent au sein des sociétés dans lesquelles la SFPI détient une participation, qu'il favorise, dans la mesure du possible, le développement de hauts standards en matière de travail, d'éthique, d'environnement et de bonne gouvernance.

Ces principes ont été appliqués et soutenus par l'ensemble des administrateurs et collaborateurs de la SFPI tout au long de l'année 2017. **Pour les investissements réalisés / participations acquises en 2017**, la priorité a été donnée aux entreprises qui cherchent par des approches innovantes à répondre à des enjeux sociétaux : améliorer un diagnostic, prévenir ou traiter des maladies, réduire la fracture numérique, contribuer au bien-être des patients, soutenir le développement de solutions technologiques au service d'une société durable et plus propre, réduire les tests cliniques sur les animaux, ou encore, créer des emplois de qualité. En 2017, la SFPI a également attaché une attention particulière à la prévention des risques liés aux investissements dans des paradis fiscaux. Pour plus d'informations au sujet des sociétés du portefeuille de la SFPI, il est renvoyé aux rapports des entreprises elles-mêmes. Le contenu concret à donner à la *Corporate Social Responsibility* étant propre à chaque entreprise en fonction de la nature et la localisation de ses activités.

Dans le même temps, la SFPI cherche à **améliorer ses propres comportements**. En 2017, elle a continué à faire vivre les valeurs fondamentales qu'elle défend, par l'intermédiaire de ses administrateurs et collaborateurs auxquels il est demandé d'agir quotidiennement en conformité avec les principes de son code d'éthique et de déontologie, son règlement en matière de transactions sur instruments financiers, ainsi que sa charte de gouvernance.

La SFPI poursuit une politique de **ressources humaines inclusive**, basée sur les talents et dans le cadre de laquelle le bien-être de ses collaborateurs est primordial. Elle attache une grande importance à la diversité et à l'égalité des chances et propose des opportunités de développement personnel et professionnel gratifiantes à tous les niveaux de l'entreprise. Elle est soucieuse d'offrir un environnement de travail épanouissant, sécurisé et respectueux de la vie privée de ses collaborateurs et demande à chacun de traiter les personnes avec lesquelles il travaille avec respect et dignité.

La SFPI attend de ses **partenaires et fournisseurs** qu'ils fassent preuve d'une éthique irréprochable et qu'ils se conforment aux législations et réglementations applicables en matière fiscale, sociale et environnementale. Dans ses relations supranationales, la SFPI se réfère aux principes reconnus par la communauté internationale en matière de droits de l'homme, d'égalité et de non-discrimination, de protection de l'environnement, de lutte contre le blanchiment et la corruption et de prévention du financement du terrorisme.

La SFPI est convaincue que la diversité constitue un élément important d'une saine gouvernance. Elle valorise la **mixité et la complémentarité des compétences et des expériences lors de la désignation des personnes appelées à siéger à son conseil d'administration**. Outre le respect d'une parité linguistique, un tiers des membres de son conseil d'administration au moins doit appartenir à l'autre sexe. Les administrateurs doivent en outre être nommés en fonction de la complémentarité de leurs compétences. En 2017, il comptait 7 hommes et 5 femmes, avec des profils variés et issus de différents secteurs.

La SFPI s'est volontairement dotée de **règles internes** très exigeantes en matière de conflits d'intérêts, de confidentialité, de traitement des avantages susceptibles d'être perçus comme une forme de corruption et de transactions sur titres. Elle attend de l'ensemble de ses administrateurs et collaborateurs une totale loyauté à cet égard. En 2017, les règles destinées à encadrer les transactions sur titres de ses administrateurs et collaborateurs ont encore été renforcées. Ces derniers s'engagent en permanence à la plus stricte transparence sur la détention (par eux ou par des personnes qui leur sont liées) de titres dans toutes les sociétés dans lesquelles la SFPI investit, tant directement qu'indirectement.

La SFPI encourage enfin tous ses collaborateurs à privilégier en permanence la piste du **recyclage**, la réduction au maximum de l'utilisation d'eau et d'énergie et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.



#4

Rapport d'activités





Société d'investissement

Société d'investissement (par ordre alphabétique)

A Capital China Outbound Fund (Fonds Miroir)	94
Accessia GMP	138
Asco Industries	86
ASIT Biotech	103
Avantium	91
BeCentral	143
Befimmo	85
Belgian Anchorage	102
Biocartis	92
Biodiscovery 5	145
Bioxodes	126
Bone Therapeutics	110
Capital-E II	113
Capricorn Health-Tech Fund	131
Capricorn ICT Arkiv	134
Capricorn Sustainable Chemistry Fund	120
Chapelle Musicale	127
Cissoïd	150
Comet Sambre – Comet Traitements	100
Datang-SFPI Venture Capital Fund	96
Electrawinds	149
Endo Tools Therapeutics	136
Epigan	141
Épimède	105
Euronext	82
Fidentia BeLux Investments	93
Fidentia Green Buildings	140
Fluxys	84
Fortino Capital I Arkiv	95
Fund+	89
Ginkgo Fund I / Biloba	109
Ginkgo Fund II	111
Imec.xpand	121

Innovation Fund	114
Ion Beam Applications (IBA)	146
IRE ELiT	97
iStar Medical	122
Kasteel Cantecroy Beheer	116
La société wallonne des eaux (SWDE)	87
Masthercell	112
Miracor Medical	106
Nanocyl	151
Ncardia	107
Newton Biocapital	130
Nucleis	144
NxtPort	148
PDC Line Pharma	117
Performa Cleantech Investment Fund – Brésil	99
PharmaFluidics	133
Poort Van Dendermonde	90
Profinpar	139
Qbic Feeder Fund	125
Qbic II Fund Arkiv	119
Sabena Aerospace Engineering	108
Safran Aero Boosters	104
Seeder Fund	147
Sinnolabs Hong Kong Limited	153
SmartFin Ventures	115
Sonaca	88
SwiMove	135
Tara IV	123
Theodorus III	118
V-Bio Ventures Fund	142
Vesalius Biocapital I	124
Vesalius Biocapital III	132
Vives II	129
Xylowatt	152

Société d'investissement (par valeur dans le portefeuille)

Société d'investissement	Pourcentage de détention du capital (%)	Nombre de parts bénéficiaires	Participation en capital ou en parts bénéficiaires (millions EUR)	Prêt (millions EUR)	Valeur dans le portefeuille (millions EUR)
Euronext	4,50	0	60,48	0,00	60,48
Fluxys	2,13	0	22,22	30,00	52,22
Befimmo	2,65	0	34,79	0,00	34,79
Asco Industries	0,00	256	24,31	0,00	24,31
La société wallonne des eaux (SWDE)	0,01	0	20,00	0,00	20,00
Sonaca	7,01	0	17,82	0,00	17,82
Fund+	20,18	0	15,67	0,00	15,67
Poort Van Dendermonde	0,81	0	0,00	11,99	11,99
Avantium	4,50	0	9,82	0,00	9,82
Biocartis	0,32	0	1,31	8,03	9,34
Fidentia BeLux Investments	14,32	0	4,58	4,58	9,15
A Capital China Outbound Fund (Fonds Miroir)	50,00	0	8,10	0,00	8,10
Fortino Capital I Arkiv	10,82	0	6,42	0,00	6,42
Datang - SFPI Venture Capital Fund	45,00	0	5,56	0,00	5,56
IRE ELiT	49,91	0	2,01	3,24	5,25
Performa Cleantech Investment Fund - Brésil	14,71	0	5,05	0,00	5,05
Comet Sambre	7,03	0	2,26	2,70	4,97
Belgian Anchorage	2,92	0	4,96	0,00	4,96
ASIT BioTech	10,57	0	4,84	0,00	4,84
Safran Aero Boosters	1,78	0	4,75	0,00	4,75
Epimède	20,00	0	1,04	3,19	4,23
Miracor Medical	5,57	0	2,00	2,00	4,00
Ncardia	13,27	0	4,00	0,00	4,00
Sabena Aerospace Engineering	7,58	0	2,00	1,71	3,71
Ginkgo Fund I / Biloba	24,27	0	3,42	0,00	3,42
Bone Therapeutics	5,86	0	3,40	0,00	3,40
Ginkgo Fund II	6,15	0	3,22	0,00	3,22
Masthercell	16,67	0	3,07	0,00	3,07
Capital-E II	8,04	0	2,94	0,00	2,94
Innovation Fund	11,96	0	2,66	0,00	2,66
SmartFin Ventures	49,45	0	2,63	0,00	2,63
Comet Traitements	7,26	0	1,50	1,06	2,56
Kasteel Cantecroy Beheer	99,98	0	2,50	0,00	2,50
PDC Line Pharma	23,73	0	2,50	0,00	2,50
Theodorus III	24,69	0	2,50	0,00	2,50
Qbic II Fund Arkiv	20,79	0	2,50	0,00	2,50

Société d'investissement	Pourcentage de détention du capital (%)	Nombre de parts bénéficiaires	Participation en capital ou en parts bénéficiaires (millions EUR)	Prêt (millions EUR)	Valeur dans le portefeuille (millions EUR)
Capricorn Sustainable Chemistry Fund	20,00	0	2,50	0,00	2,50
Imec.xpand	17,01	0	2,50	0,00	2,50
iStar Medical	12,53	0	2,50	0,00	2,50
Tara IV	20,65	0	2,45	0,00	2,45
Vesalius Biocapital I	6,80	0	2,35	0,00	2,35
Qbic Feeder Fund	18,37	0	2,09	0,00	2,09
Bioxodes	10,93	0	1,00	1,00	2,00
Chapelle Musicale	3,55	0	0,39	1,50	1,89
Vives II	11,68	0	1,79	0,00	1,79
Newton Biocapital	17,11	0	1,75	0,00	1,75
Capricorn Health Tech Fund	11,89	0	1,60	0,00	1,60
Vesalius Biocapital III	15,94	0	1,50	0,00	1,50
PharmaFluidics	10,17	0	1,45	0,00	1,45
Capricorn ICT Arkiv	15,06	0	1,40	0,00	1,40
SwiMove	49,00	0	0,31	0,70	1,01
Endo Tools Therapeutics	6,30	0	1,00	0,00	1,00
Accessia GMP	25,00	0	1,00	0,00	1,00
Profinpar	15,13	0	1,00	0,00	1,00
Fidentia Green Buildings	21,33	0	0,80	0,00	0,80
Epigan	5,77	0	0,80	0,00	0,80
V-Bio Ventures Fund	6,56	0	0,76	0,00	0,76
BeCentral	28,82	0	0,05	0,65	0,70
Nucleis	17,20	0	0,70	0,00	0,70
Biodiscovery 5	2,09	0	0,70	0,00	0,70
Ion Beam Applications (IBA)	0,19	0	0,67	0,00	0,67
Seeder Fund	16,78	0	0,63	0,00	0,63
NxtPort	0,00	0	0,00	0,58	0,58
Electrawinds	6,21	0	0,00	0,29	0,29
Cissoïd	19,77	0	0,11	0,15	0,26
Nanocyl	6,97	0	0,13	0,00	0,13
Xylowatt	11,57	0	0,10	0,00	0,10
Sinnolabs Hong Kong Limited	16,67	0	0,08	0,00	0,08
Total			330,92	73,36	404,28

Euronext



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

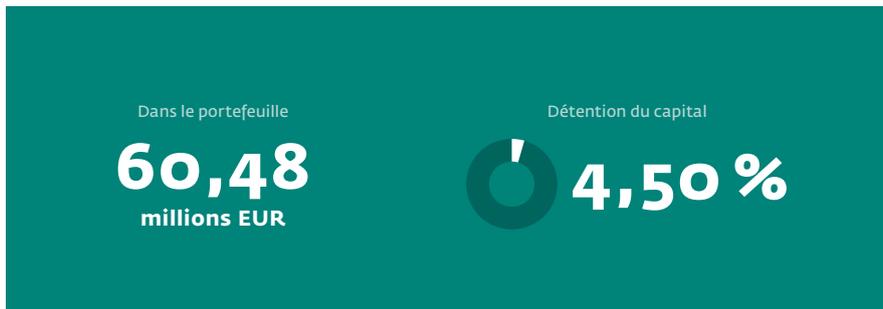
Euronext est entré en Bourse le 27 mai 2014. Avant cette introduction en Bourse, un groupe d'investisseurs institutionnels, dont fait partie la SFPI (collectivement appelés les actionnaires de référence), ont acheté une participation agrégée de 33,36 % des actions mises en Bourse par ICE (Intercontinental Exchange), à un prix de 19,20 EUR/action, soit avec un discount de 4 % par rapport au cours de Bourse (20 EUR le jour de l'émission). Ce groupe d'actionnaires de référence inclut, à côté de la SFPI, Novo Banco, une filiale de Banco Espírito Santo SA, BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis SA/NV, ABN AMRO Bank NV, ASR Levensverzekering NV, la Caisse des Dépôts et Consignations, Bpifrance Participations, Euroclear SA/NV, Société Générale et Banco-BPI Pension Fund, et est donc de facto un consortium franco-belgo-hollando-portugais. Les actionnaires de référence sont tenus à un lock-up de 3 ans, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas céder leur participation dans Euronext pendant 3 ans, jusqu'au 19 juin 2017. Huit des actionnaires susmentionnés ont renouvelé le consortium pour 2 ans, tandis que Novo Banco Banco-BPI Pension Fund et ASR Levensverzekeringen sont sortis. Depuis le 21 juin 2017, les actionnaires de référence possèdent donc ensemble encore 23,86 % des actions, tandis que la participation de la SFPI demeure inchangée à 4,5 %.

La SFPI a reçu en mai 2017 un dividende de 4,5 millions EUR pour sa participation dans Euronext (4,5 % pour un investissement de 60,5 millions EUR, ce qui représente un rendement de dividende de plus de 7 %), dépassant largement les 3,9 millions EUR de l'année précédente.

L'entreprise a présenté au marché le 13 mai 2016 son nouveau plan stratégique à horizon 2019, « Agility for growth », visant à renforcer son core business (sans exclure des initiatives

Euronext est le principal opérateur boursier de la zone euro avec plus de 1.300 émetteurs représentant une capitalisation boursière totale de 3.300 milliards EUR.

Euronext gère des marchés au comptant et dérivés réglementés et transparents. L'offre recouvre des produits variés tels que les actions, les ETF (Exchange Traded Funds), les warrants et certificats, les obligations, les dérivés sur actions, les dérivés sur matières premières et les indices. Euronext met également à profit son expertise en fournissant des solutions technologiques et des services administrés à des tiers. Euronext comprend des marchés réglementés, Alternext, le Marché libre, et dispose d'EnterNext, sa filiale dédiée au financement des PME-ETI par les marchés de capitaux.



de croissance externe). Le Groupe entend consacrer une enveloppe de 100 à 150 millions EUR à des investissements et des acquisitions afin d'atteindre ses objectifs financiers :

- Faire croître les revenus organiques du Groupe (hors opérations de compensation de produits dérivés dont les revenus sont aujourd'hui générés par un contrat avec Clearnet SA expirant fin 2018) de 2 % en moyenne par an sur la période ;
- Réduire ses charges d'exploitation de 22 millions EUR brut (soit environ 15 millions EUR net après prise en compte de l'inflation estimée à 1 % par an sur l'ensemble de la période) ;
- Délivrer, grâce à ses initiatives de croissance, 70 millions EUR de revenus additionnels et 35 millions EUR d'EBITDA ;
- Atteindre une marge d'EBITDA comprise entre 61 et 63 % à la fin de la période du plan stratégique.

En 2017, Euronext a investi plus de 300 millions EUR par le biais de 8 acquisitions, l'extension du modèle fédéral à la Bourse irlandaise étant particulièrement notable.

Le chiffre d'affaires d'Euronext en 2017 (hors opérations avec des parties liées) a progressé de 7,2 % pour atteindre 532,3 millions EUR (2016 : 496,4 millions EUR). Les charges opérationnelles, hors amortissements, ont augmenté de 10,3 % à 234,5 millions EUR (2016 : 212,5 millions EUR), notamment en raison des frais liés aux investissements IT et de ceux liés à l'intégration des nouvelles activités. La marge EBITDA a diminué de 57,2 % à 55,9 % en 2017, mais en termes nominaux, une hausse de 4,9 % à 297,8 millions EUR a été enregistrée.

Le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 241,3 millions EUR, en progression de 22,5 % par rapport à l'exercice 2016. Cela correspond à un bénéfice par action de 3,47 EUR, contre 2,83 EUR en 2016.

L'assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende de 1,73 EUR par action, représentant un taux de distribution de 50 % du résultat net. Pour la SFPI, cela représente une rentrée de 5,4 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Euronext va poursuivre en 2018 l'exécution de son plan stratégique « Agility for Growth » et travaillera de manière intensive à l'intégration des 8 activités reprises en 2017, tout en restant attentive aux éventuelles opportunités supplémentaires.





Dans le portefeuille

52,22
millions EUR

Détention du capital

2,13 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Fluxys Belgium continue à influencer positivement le résultat de la SA Fluxys et sa contribution au résultat de la SA s'affiche en hausse par rapport à 2016, notamment grâce à de meilleurs volumes de vente, une meilleure tenue du taux OLO et des gains d'efficacité. On relève que pour Fluxys Belgium, le free float est dorénavant limité à 10 % et que le compte de régularisation s'est accru de l'ordre de 60 millions EUR.

Plus généralement au niveau de la SA Fluxys, on retiendra les événements suivants :

- Transaction close sur IUK (début 2018) ;
- Modération du transit sur le réseau TENP en Allemagne ;
- Amélioration de l'apport de FluxSwiss grâce, notamment, à une diminution des coûts financiers ;
- Importance des investissements, notamment sur le projet TAP, soit 214 millions EUR ;
- Croissance du profit net qui s'établit à 165 millions EUR contre 118 millions EUR.

Fluxys Belgium propose un dividende de 1,23 EUR/action, soit une légère augmentation par rapport à 2016 (1,20 EUR/action).

La SFPI n'a pas modifié son poids dans l'actionnariat de la SA Fluxys, elle percevra un dividende de 1,3 million EUR en rémunération de sa participation.

Points d'attention pour 2018

- Résultat des transactions pour le réseau DESFA en Grèce et le terminal LNG à Dunkerque ;
- Impact, lié aux nouvelles normes IFRS, de la comptabilisation de certains postes du bilan ;
- Niveau d'endettement ;
- Avancement des travaux sur le TAP ;
- Compétitivité des tarifs entre IUK et BBL.

La SA Fluxys est présente sur le marché gazier au travers des trois activités que sont le transport, le terminaling LNG et le stockage.

Elle structure ces activités autour des 3 grands axes que sont Fluxys Belgium, Fluxys Europe et Fluxys Finances. En tant qu'acteur totalement indépendant des producteurs, Fluxys SA a pour ambition de demeurer un pivot dans les réseaux européens de transport de gaz de l'Europe du Nord.

La SFPI détient une participation de 2,13 % dans le capital de la SA, aux côtés des deux grands actionnaires que sont Publigaz et la Caisse de Dépôts et de Participations de Québec (CDPQ).

La SFPI a octroyé en 2017 un emprunt subordonné à la SA Fluxys pour un montant de 30 millions EUR, échéance 2032 au taux de 2,40 %.

Befimmo

Dans le portefeuille

34,79
millions EUR

Détention du capital

2,65 %



© BEFIMMO

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

L'année 2017 a été marquée par trois signatures conséquentes : la première prélocation dans le bâtiment Quatuor, et la signature d'un bail de 99 ans dans le bâtiment Brederode ainsi que l'acquisition de l'immeuble Arts 56.

Une joint-venture a été signée avec Silversquare, opérateur mettant des espaces de coworking à la disposition des entreprises. Celle-ci, baptisée « Silversquare @ Befimmo » a pour objet de valoriser les espaces vacants dans les immeubles.

2017 a également vu l'arrivée de la nouvelle identité visuelle de Befimmo, traduisant les objectifs « open minds, open spaces » de l'entreprise, orientés selon les axes stratégiques suivants : « une mobilité respectueuse de l'environnement, une adéquate intégration des immeubles dans la ville, des espaces de travail en symbiose avec le monde du travail, la poursuite du dialogue avec toutes nos parties prenantes, l'exemplarité contributive d'une évolution positive de la société et la pertinence de l'utilisation des ressources en application des principes de l'écoconception et de l'économie circulaire à chaque phase du cycle de vie des immeubles. »

Le portefeuille des actifs révèle les performances suivantes :

- Taux d'occupation de 94,44 % (94,8 % en 2016) ;
- Durée moyenne des baux de 7,31 ans (8,1 ans en 2016) ;
- Return sur fonds propres 9,85 % (6,79 % en 2016).

Ses fonds propres s'affichent fin 2017 à 1.448.500.000 EUR (1.401.350.000 EUR en 2016), représentés par 25.579.214 actions (stable depuis 2016).

Pour cette année 2017, la société délivre un dividende de 3,45 EUR/titre, moyennant un acompte cash de 2,59 EUR brut/titre au mois de décembre 2017.

La SFPI détient, fin 2017, 677.972 actions Befimmo.

Points d'attention pour 2018

- Obtention des permis pour les projets dans le quartier Nord ;
- Préparation de l'après Beobank au boulevard du Triomphe ;
- Renouvellement partiel du financement via une émission d'obligation.

Befimmo est une SIR (société immobilière réglementée) spécialisée dans la mise à disposition d'immeubles de bureaux situés principalement à Bruxelles, dans les autres villes belges et au Grand-Duché de Luxembourg. Son portefeuille comprend aujourd'hui une centaine d'immeubles de bureaux, pour une surface globale de plus de 900.000 m² (surface hors sol), dont une grande partie est louée à long terme à des institutions publiques (± 68 %). La juste valeur de son portefeuille a été évaluée au 31 décembre 2017 à 2.494,4 millions EUR.

Cotée sur Euronext Brussels et reprise dans l'indice BEL 20, Befimmo développe une stratégie saine et réfléchie visant à optimiser ses résultats dans la durée.

Befimmo

Asco Industries



Dans le portefeuille

24,31
millions EUR

Nombre de parts bénéficiaires

256

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En 2017, le résultat opérationnel d'Asco Industries a diminué de 9 % par rapport à 2016 et se chiffre à 36 millions EUR, essentiellement en raison des diminutions de livraisons dans le cadre du programme A380 ainsi qu'en vertu de l'impact négatif de la réévaluation des revenus et des coûts en USD au taux spot.

L'exercice 2017 se clôture néanmoins sur un bénéfice de 21 millions EUR, contre 12,3 millions EUR en 2016. L'emploi chez Asco Industries a légèrement diminué pour s'établir à 855 travailleurs (ETP).

La SFPI détient 256 parts bénéficiaires de cette société, ce qui lui a permis de percevoir pour l'année 2017 un montant de 1.018.368 EUR au titre de rémunération de ces parts bénéficiaires, soit une augmentation de près de 5 % par rapport à 2016.

Points d'attention pour 2018

Tout comme d'autres entreprises actives dans le secteur aéronautique, les perspectives dans ce secteur restent bonnes pour 2017.

Le 2 mai 2018, Asco Industries a été achetée à 100 % par l'américain Spirit Aerosystems, fournisseur super tiers 1 en aérostructure, pour un montant de 650 millions USD. Cette vente signifie pour la SFPI le remboursement des 256 parts bénéficiaires qu'elle détenait dans Asco Industries, soit 24,3 millions EUR.

Asco Industries est active dans le développement et la production de composants complexes à destination du domaine aéronautique, ainsi que dans leur assemblage.

asco

La Société wallonne des eaux (SWDE)



© Société wallonne des eaux

Dans le portefeuille

20,00
millions EUR

Détention du capital

0,01%

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SWDE a signé le 5 décembre 2017 un contrat de gestion qui fixe pour 5 ans les conditions dans lesquelles elle doit accomplir ses missions.

L'attention en 2017 a surtout porté sur les modalités de financement de son plan spécifique pour la sécurité d'approvisionnement, grâce à un prêt BEI et un subside de 40 millions EUR de la Région wallonne, elle investira 250 millions EUR sans entamer ses ressources financières propres, et donc sans impact sur le prix du m³ d'eau.

La SWDE a poursuivi également la mise en œuvre de son plan stratégique, lequel vise toujours à réduire ses coûts d'exploitation de manière récurrente à hauteur de 29 millions EUR à l'horizon 2022, ce qui représente 20 cents par m³. Les efforts accomplis depuis 3 ans s'élèvent à 14 millions EUR.

Autres faits marquants :

- Mise en œuvre d'un plan qui lui permet d'être mieux à l'écoute du citoyen et d'améliorer les points électroniques de contact ;
- Mise en œuvre du projet Diadem qui permet de mesurer la présence de substances médicamenteuses dans les eaux de la Meuse. Le projet IMHOTEP, toujours dans le souci d'analyse de la qualité de l'eau, a pour but d'établir un état des lieux quant aux traces de substances médicamenteuses dans l'ensemble du cycle anthropique de l'eau en Wallonie.

Le tarif de distribution est resté inchangé en 2017. Il s'ensuit que le Coût-Vérité Distribution de l'eau CVD est resté à 2,62 EUR/m³ et ce, pour la 4^{ème} année consécutive.

La SFPI demeure engagée à concurrence des 20 millions EUR déjà appelés. Il s'ensuit qu'elle détient toujours 2000 parts de catégorie D dont 800 parts ont été appelées. Le solde des 50 millions EUR (soit 30 millions EUR) qui faisaient l'objet de sa souscription initiale, n'a toujours pas été appelé. La SFPI recevra en rémunération de sa participation la somme de 1 million EUR.

Points d'attention pour 2018

- Négociation du taux de rendement sur le financement assuré par la SOCOFE et la SFPI ;
- La sécurité d'approvisionnement, impact du schéma régional des ressources en eau ;
- Le contrôle de ses frais d'exploitation// sa capacité d'investissement.

La SWDE est une personne morale de droit public constituée sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.

Ses missions, au nombre de 6, sont fixées dans un contrat de gestion. On y trouve notamment : garantir la qualité de l'eau – sécuriser l'approvisionnement – maîtriser le prix de l'eau – contribuer au développement durable – fournir un service optimal aux clients – renforcer la gouvernance de l'eau.

Elle s'est approprié certaines ambitions dans la valorisation du savoir-faire wallon dans le secteur de la production et de la distribution d'eau, et les prestations de nature humanitaire ou d'aide au développement en matière d'accès à l'eau potable.



Sonaca



© SONACA

Dans le portefeuille

17,82
millions EUR

Détention du capital

7,01 %

sonaca

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Sur le plan de l'activité, le chiffre d'affaires 2017 de la Sonaca SA est en hausse de 6,5 % pour atteindre 330 millions EUR et ce, pour la septième année consécutive. La Sonaca dégage un résultat positif de 31,8 millions EUR.

D'un point de vue consolidé, le groupe Sonaca (hors LMI) enregistre des résultats similaires, le chiffre d'affaires dépasse pour la première fois la barre des 400 millions EUR (402 millions EUR). Le résultat net du groupe Sonaca passe de 38,8 millions EUR en 2016 à 57 millions EUR en 2017.

L'acquisition de LMI en juin 2017 bouleverse cependant ces chiffres. Pour financer cette opération, les actionnaires ont apporté 100 millions EUR (15 millions par la SFPI) en capital et les banques accordé un financement de 280 millions EUR.

L'alignement des chiffres de l'entité américaine sur les normes comptables belges, la prise en charge sur l'exercice de l'amortissement des goodwill de la filiale américaine et des coûts liés à la transaction ainsi que la prise en compte d'une partie de l'écart de première consolidation, ont conduit à un résultat net consolidé négatif de - 35 millions EUR.

Ces éléments ont peu d'impact sur l'EBITDA opérationnel du nouveau groupe, qui s'établit à 81 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Le principal défi pour l'année 2018 pour le groupe Sonaca sera l'intégration opérationnelle de la filiale américaine.

Le groupe Sonaca est actif dans le développement et la production d'éléments de structures aérospatiales. Fournisseur d'Airbus, d'Embraer, de Dassault et de Bombardier, la société est également active dans les programmes militaires et spatiaux.

Avec l'acquisition de LMI Aerospace (États-Unis) en juin 2017, le groupe Sonaca a changé de dimension en doublant de taille et en devenant ainsi le partenaire de tous les grands avionneurs mondiaux.

La SFPI a participé à cette acquisition via une augmentation de capital. La participation de la SFPI dans le groupe Sonaca est passée en 2017 de 3,02 % à 7 %.

Fund +



Dans le portefeuille

15,67
millions EUR

Détention du capital

 **20,18 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

À la suite de divers remembrements du capital du fonds, la SFPI détient aujourd'hui 26.164 titres de Fund+, ce qui représente 20,18 % du fonds et permet à la SFPI de revendiquer le statut d'investisseur de référence dans le fonds. Ceci lui permettra d'accroître encore les synergies avec l'équipe du fonds.

Outre le suivi des dossiers originaux (Novadip, Promethera, Octimet, eTheRNA et iTeos), on retiendra en 2017 :

- Exit très réussi sur Ogeda ;
- 3 nouveaux investissements dans les sociétés : Horama – Pept-ins et Immunic ;
- Création du « Feeder Fund » qui sera doté de 20 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

- Concrétiser une orientation stratégique qui, sans remettre en cause les fondamentaux de la stratégie du fonds, lui permettra de répondre aux attentes du microcosme biotech belge ;
- Quid d'un statut de « lead investor » ;
- Mettre en œuvre la ligne de conduite du « Feeder Fund » ;
- Assurer le suivi de dossiers plus complexes, notamment ceux dont la localisation est hors Belgique (Dossier Minoryx) ;
- Déterminer une politique pour les liquidités non investies ;
- Assumer la succession de la présidence de monsieur Désiré Collen.

Fund + est une société anonyme dont le siège social est sis à Louvain.

Son capital souscrit, à la suite de divers remaniements liés au succès de l'exit réalisé sur la participation dans la société OGEDA, s'établit à 101 millions EUR, constitué de 129.669 titres.

Son objet social est d'agir en tant que société d'investissement et de financement d'entreprises ou d'entités actives dans les sciences du vivant, plus particulièrement dans les technologies, les développements et les applications relatives à ce domaine. Il s'agit d'un fonds « evergreen ».

Poort Van Dendermonde



Dans le portefeuille

11,99
millions EUR

Détention du capital

 **0,81 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Fin décembre 2017, le montant à rembourser (accru des intérêts) s'élève à 13,59 millions EUR, soit un accroissement de près de 380.000 EUR par rapport à la situation fin 2016.

La SFPI détient toujours une action de la société NV Poort Van Dendermonde qui est l'adjudicataire du projet. La SFPI dispose également toujours d'un droit de suite ainsi que d'un droit au rachat de sa part. La convention d'actionnaires vaut pour une durée de 7 ans.

La SFPI détient plusieurs mécanismes de sûreté, notamment une garantie à première demande auprès de la société BAM PPP Belgique SA.

Points d'attention pour 2018

Issue des recours déposés d'où retard dans la mise en œuvre de la construction.

En avril 2013, la SFPI a participé au refinancement du contrat de partenariat public-privé qui portait sur la construction d'un ensemble pénitentiaire de 432 places dans la région de Termonde, contrat que la Régie des Bâtiments avait signé, pour compte du SPF Justice, avec le consortium Poort Van Dendermonde en date du 23 juin 2011.



Avantium



© AVANTIUM

Dans le portefeuille

9,82
millions EUR

Détention du capital

4,50 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En mars 2016, la SFPI a participé, en concertation avec PMV, à un financement sous forme de crédit convertible en actions à hauteur de 5 millions EUR, assorti d'un engagement conditionnel complémentaire de participation à une future IPO pour 5 millions EUR. Ce financement a pour but de permettre la construction d'une usine de référence destinée à valider la production de PEF à échelle industrielle, ainsi que sa commercialisation. L'usine sera localisée en Belgique.

Le même mois, Avantium annonçait la création d'une joint-venture avec BASF, leader mondial de la chimie, ayant pour objectif la construction de cette entité de production. La joint-venture, Synvina, a été créée en octobre 2016.

En mars 2017, le placement de l'IPO s'est déroulé avec succès et la SFPI a participé pour un total de 10,6 millions EUR au travers de la conversion en actions de son crédit (et les intérêts accumulés) et par l'exercice de son engagement conditionnel.

Avantium réalise un chiffre d'affaires 2017 de 12,5 millions EUR en hausse de 20,6 %, et une perte nette de 16,8 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Le réel potentiel d'Avantium est représenté par le succès futur de la commercialisation du PEF, dont les applications industrielles s'avèrent très prometteuses, entre autres en tant qu'alternative au PET omniprésent dans l'industrie mais dont la fabrication dépend des ressources fossiles.

L'activité récurrente d'Avantium doit se maintenir afin que les cash-flows générés soient en lignes avec le plan financier, et pour permettre le bon déroulement du processus menant au démarrage de la construction de l'usine.

En janvier 2018, Avantium a annoncé l'extension de la phase pilote pour une durée de 24 à 36 mois afin d'optimiser la production future. Cette décision a été prise en concertation avec BASF. Les deux actionnaires de Synvina maintiennent leur confiance dans le projet.

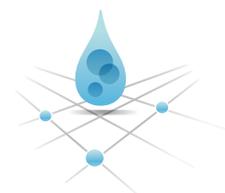
Avantium NV est une société néerlandaise spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions chimiques renouvelables.

Le groupe assure le développement de processus et de produits durables à partir de matériaux d'origine biologique, notamment par l'utilisation de sa technologie YXY qui permet de produire du PEF, un plastique entièrement nouveau (alternative au PET) et de grande qualité, créé à partir de sucres industriels d'origine végétale.

Par ailleurs, Avantium propose des prestations de recherche et de développement en catalyse avancée à destination des secteurs de la chimie, de la raffinerie et de l'énergie.



Biocartis



BIOCARTIS



© BIOCARTIS

Dans le portefeuille

9,34
millions EUR

Détention du capital

0,32 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a contribué de deux manières au développement de l'activité de l'entreprise cotée en Bourse :

- Attribution, en tandem avec PMV, d'un prêt de 7,5 millions EUR à un taux de 7 % par an ;
- Acquisition de 164.800 actions pour un montant total de 1,3 million EUR.

Lors de l'exercice 2017, la SFPI a vendu 51.800 actions à un prix moyen de 11,72 EUR, réalisant une plus-value de 234.270 EUR, afin de mieux aligner l'exposition totale sur les pratiques internes en vigueur.

2017 aura été une année particulière pour Biocartis, tant sur le plan commercial que sur le plan organisationnel, le principal moteur étant le déploiement et l'acceptation à l'échelle mondiale du système Idylla. À cet égard, citons surtout la décision stratégique de concentrer les fonds propres sur l'oncologie tout en concrétisant l'extension du menu de tests d'Idylla à l'aide de partenariats. Citons comme événement majeur la préparation et le lancement fructueux de la plate-forme Idylla sur le marché américain.

Il est à noter encore l'arrivée de Herman Verrelst comme nouveau CEO, qui a gagné ses galons comme General Manager de la division génétique auprès de la société américaine Agilent Technologies. Herman a une grande expertise dans le domaine du diagnostic moléculaire et l'oncologie de précision génomique et est de ce fait la personne tout indiquée pour assister Biocartis dans l'accélération de son expansion commerciale au niveau mondial et son développement futur.

Points d'attention pour 2018

Grâce au financement obtenu en 2017, Biocartis dispose de suffisamment de fonds pour concentrer au maximum ses équipes commerciales sur la poursuite de l'installation de ses appareils Idylla et des cartouches connexes. L'entreprise travaille également avec soin à l'extension du portefeuille Companion Diagnostics en collaboration avec de grandes entreprises de biotechnologie qui contribuent non seulement à la génération de chiffre d'affaires à court terme mais aussi à la mise au point de futurs tests de biomarqueurs Idylla.

La biotech malinoise Biocartis est spécialisée dans les solutions de diagnostic de dernière génération ; son objectif est d'améliorer les tests cliniques courants au profit des patients, des médecins, des payeurs et du secteur des soins de santé.

Biocartis a lancé sur le marché en 2014 le système Idylla, une plate-forme de diagnostic moléculaire entièrement automatisée qui permet d'obtenir un résultat dans les 2 heures. Pour y parvenir, Idylla s'appuie sur l'avantage d'un diagnostic clinique rapide, convivial et extrêmement précis à partir de pratiquement n'importe quel échantillon biologique (cellule tumorale, plasma sanguin) dans pratiquement n'importe quel environnement. Biocartis poursuit inlassablement l'amélioration et la commercialisation de son portefeuille de tests moléculaires, et plus particulièrement dans le domaine de l'oncologie, le segment qui connaît la croissance la plus rapide sur le marché mondial des tests cliniques.

Fidentia BeLux Investments



Dans le portefeuille

9,15
millions EUR

Détention du capital

14,32 %

Fidentia BeLux Investments SCA est un fonds immobilier qui est gouverné par les principes suivants :

- Investissement dans des buildings à usage principal de bureaux ;
- Les immeubles doivent être sis en Belgique ou au Luxembourg ;
- Les immeubles doivent être revêtus à terme d'une certification en tant qu'immeuble vert ;
- L'investissement dans l'immeuble s'apprécie au cas par cas et est compris entre 10 et 30 millions EUR ;
- Le fonds s'investit soit dès la conception et la construction de l'immeuble, soit pour améliorer un immeuble existant ;
- Le rendement attaché à la participation est de 3,25 % annuel sur l'ensemble du montant investi (c'est-à-dire 6,5 % annuel sur la partie de 50 % constituée par les emprunts subordonnés), le solde du rendement est lié à la réalisation de plus-values sur les immeubles détenus en portefeuille (objectif de TRI de 10 %).

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a investi dans le projet Fidentia BeLux Investments SCA à concurrence d'un montant de +/- 10 millions EUR selon une formule mixte Equity-Prêt similaire au modèle Fidentia Green Buildings. 2017 a vu arriver de nouveaux investisseurs dans le fonds, lui permettant d'atteindre une masse critique et portant la participation de la SFPI de 21,33 % à 14,32 %. Il n'y a plus d'augmentations de capital prévues, le fonds regroupe actuellement 7 investisseurs pour un montant levé de 66,7 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

- Evolution des yields et mise en œuvre des actions à ce sujet ;
- Difficulté à trouver des objets de qualité, principalement au Grand-Duché.

L'ambition du fonds est de pouvoir répartir son exposition sur plusieurs immeubles en Belgique et au Luxembourg (50/50 environ entre les deux pays) et d'exploiter son savoir-faire en matière d'immeubles verts. Il détient dans son portefeuille à fin 2017 les immeubles Solaris et Plaine, à Bruxelles, et l'immeuble Jans, à Luxembourg.

A Capital China Outbound Fund (Fonds Miroir)

Dans le portefeuille

8,10
millions EUR

Détention du capital

50 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Après un premier investissement dans Bang & Olufsen, le « fonds miroir » est rentré en mai 2014 dans le capital de Viadeo SA, pour un montant d'investissement de 5 millions EUR également.

En novembre 2015, 2,5 millions EUR ont été investis dans Sunpartners Technologies, société active dans le secteur de l'énergie novatrice, assurant le développement, notamment, de surfaces vitrées absorbant l'énergie solaire. Sunpartners Technologies est considérée comme un projet belge en raison de la présence de family offices belges dans le capital de l'entreprise.

Un deuxième projet belge a été finalisé en 2016 avec une entrée au capital dans Epigan, société active dans les semi-conducteurs et basée à Hasselt.

Avec 4 investissements (dont 2 belges), le « fonds miroir » a investi l'intégralité de son capital.

Points d'attention pour 2018

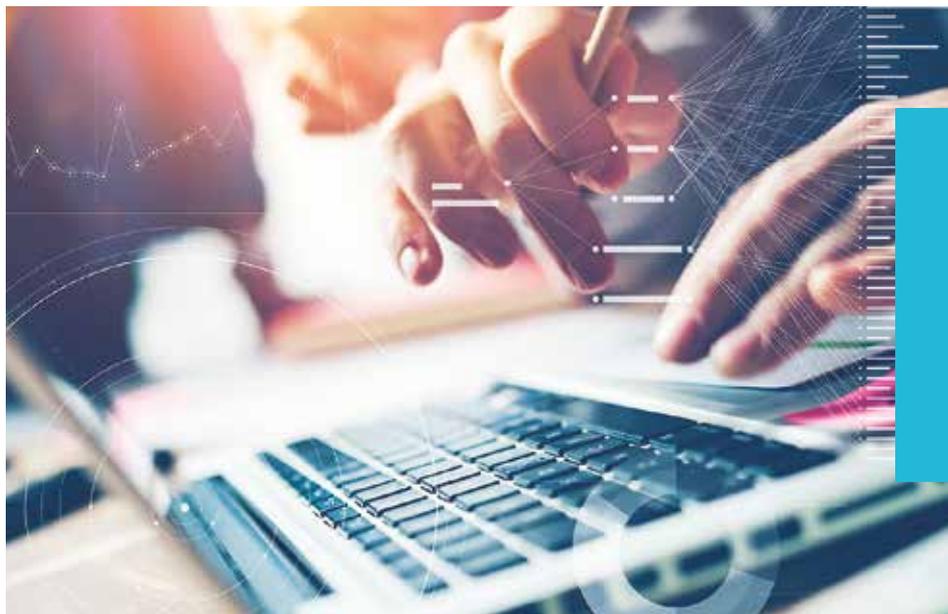
Le « fonds miroir » peut être considéré comme entièrement investi. D'importantes réductions de coûts ont été réalisées concernant la gestion du fonds qui se trouve à présent dans un scénario de sortie exclusif.

En 2007, le gouvernement belge a conclu un protocole avec la SFPI pour créer un « fonds miroir » au CBDEIF (voir ailleurs dans ce rapport annuel), en collaboration avec le China Investment Corporation (CIC), le plus grand fonds souverain chinois.

Ce fonds miroir est destiné à investir dans des entreprises européennes et belges à fort potentiel de croissance en Chine et en Europe.

Le capital souscrit en 2012 reste inchangé à 17 millions EUR, avec les seuls apports du China Investment Corporation (CIC) et de la SFPI.

Fortino Capital I Arkiv



Dans le portefeuille

6,42
millions EUR

Détention du capital

10,82 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En décembre 2016, la SFPI a souscrit au dernier tour d'augmentation de capital de Fortino Capital Arkiv, aux conditions des tours précédents, à concurrence de 8,25 millions EUR, représentatifs de 10,82 % du fonds.

Initialement, les montants engagés dans le fonds, capitalisé à hauteur de 76,25 millions EUR, étaient destinés uniquement aux investissements, et les frais de gestion étaient facturés séparément aux actionnaires. En septembre 2017, il a été décidé de modifier cette pratique et de faire payer les frais de gestion par le fonds lui-même. Pour ce faire, le capital souscrit de Fortino a été augmenté, sans émission d'actions nouvelles, pour atteindre 80,15 millions EUR. Le pourcentage de détention de la SFPI n'a donc pas été modifié. Les commissions 2017 déjà versées par les actionnaires au gestionnaire ont été réintégréées au fonds.

Deux participations supplémentaires sont venues se rajouter au portefeuille en 2017, portant leur nombre à 13. Il s'agit de BuyBay (Pays-Bas/services logistiques pour l'e-commerce) et d'Aproplan (Belgique/digitalisation des processus de construction) pour des montants investis de respectivement 4 millions EUR et 0,9 million EUR. Le solde des mises de fonds en 2017 concernait des investissements de suivi.

Deux désinvestissements (Enplug et Unified Post) ont également été réalisés pour un montant total de 3,05 millions EUR (gain de 500.000 EUR) qui a déjà été réalloué dans le fonds.

Points d'attention pour 2018

Fortino Capital Arkiv est un fonds fermé disposant d'un capital de 80,15 EUR millions libéré à hauteur de 74 %, investi quasiment en totalité, à l'exception des investissements de suivi.

La préparation en vue d'éventuels désinvestissements intéressants sera donc un axe d'attention pour l'équipe.

Fortino Capital I Arkiv est un fonds d'investissement créé à l'initiative de Duco Sickinghe, ancien CEO de Telenet, qui investit dans les entreprises technologiques à fort potentiel de croissance et celles qui subissent une transformation numérique, principalement sur le territoire du Benelux.

Le fonds a été créé début 2016 pour une durée de 10 ans, avec une possibilité de prolongation pour deux périodes d'un an. La phase d'investissement se termine début 2020.

FORTINO
CAPITAL

Datang-SFPI Venture Capital Fund



Dans le portefeuille

5,56
millions EUR

Détention du capital

 **45 %**

大唐電信

大唐电信科技产业集团
DATANG TELECOM TECHNOLOGY & INDUSTRY GROUP

Évolution 2017 et participation de la SFPI

Le fonds Datang-SFPI a déjà investi dans un premier projet belge, Let's Face (6 millions RMB), dans la société Rongbang Computer Science (20 millions RMB) et dans Zhongtian Green Tech. Co. (10 millions RMB). Un MOU a également été conclu avec l'entreprise belge Energy Vision, d'un montant de 20 millions RMB.

L'arrivée de Gingko, une compagnie de placement belge, dans Let's face, a induit un changement de stratégie et, dès lors, une situation d'inactivité, qui peut cependant donner lieu à un redémarrage dans la même activité ou dans une autre.

Aussi bien Rongbang que Zhongtian sont très prometteurs. Les deux entreprises ambitionnent de faire leur entrée en Bourse.

2016 et le premier semestre de 2017 ont été marqués par l'audit dont le Datang Group a fait l'objet de la part des autorités chinoises, conformément aux audits auxquels sont soumises toutes les entreprises chinoises détenues par l'État. L'audit a été finalement clôturé à la mi-2017.

Cet audit sur le fonds Datang-SFPI a eu pour impact, dans le cadre des règles chinoises en vigueur, que le fonds n'a pu réaliser aucun nouvel investissement pendant la durée de l'audit.

Points d'attention pour 2018

Maintenant que l'audit est terminé, le fonds pourra à nouveau procéder à des investissements en 2018. Le fonds Datang est également particulièrement actif dans le sourcing de nouveaux projets. Des projets de haute technologie hautement prometteurs, dont plusieurs belges, sont en cours.

En mai 2011, la SFPI a décidé de rapatrier l'investissement initial de 8,5 millions EUR pour réinvestir une partie des dividendes octroyés par le CBDEIF dans la création d'un fonds d'investissement à capital-risque avec Datang Telecom industry Group. Ce fonds est opérationnel depuis le 5 juin 2012.

Le capital de ce fonds est de 100 millions RMB (12,5 millions EUR), la SFPI y participe à concurrence de 45 millions RMB et Datang Capital pour 55 millions RMB.

Contrairement au CBDEIF, le fonds Datang-SFPI se concentre sur des investissements dans des PME qui se trouvent à un stade précoce de leur développement et sont de préférence actives dans le secteur de la télécommunication ou de la haute technologie.

IRE ELiT



Dans le portefeuille

5,25
millions EUR

Détention du capital

49,91 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Unité de « services » - BUS

Le résultat net de l'unité a connu une nouvelle progression en 2017 (+ 15,7 % par rapport à l'année 2016) et passe au-dessus des résultats escomptés dans le budget à hauteur de 39 % (résultat net de 1.195.000 EUR contre 860.000 EUR au budget).

L'ensemble des indicateurs de gestion a été suivi étroitement et avec succès en 2017 par les organes de gestion de la société, en conformité avec le système de management de la société. L'amélioration est continue :

- Plus de 60 % du chiffre d'affaires de l'unité provient de clients externes.
- Le chiffre d'affaires d'analyses réalisées pour les clients hors IRE et AFCN a encore doublé en 2017, notamment par la réalisation de mesures dans le cadre du plan de démantèlement du bâtiment B14.
- Les laboratoires ont doublé leur nombre de clients en 2017.
- Les analyses dans le cadre de la directive Eau ont démarré et un partenariat a été signé fin 2017 avec la SWDE (société dans laquelle la SFPI a également investi).
- L'audit de transition à la version 2015 de la norme ISO-9001 a été passé avec succès.
- L'indice de satisfaction clients est satisfaisant et le taux de recommandation des clients externes (Net Promotor Score) est de 3,8/4 (94 %).
- 9 dossiers de candidature et d'offre ont été soumis en 2017, mais avec un taux de réussite inférieur aux objectifs fixés (33 % vs > 40 %).

La société a pour objet l'étude, la production et la commercialisation de radiopharmaceutiques et de tous produits y liés, l'analyse radiologique et la caractérisation des déchets radioactifs, l'expertise et la gestion des déchets radioactifs, en ce compris le démantèlement de sources radioactives, ainsi que les études relatives au monitoring radiologique (surveillance du territoire air-eau-sol).

Elle articule ses activités autour de 2 unités opérationnelles : l'unité de « services » ou BUS (Business Unit Services) et l'unité radiopharmaceutique.

Unité radiopharmaceutique

En 2017, on retiendra plus particulièrement les éléments positifs suivants pour la société IRE ELIT :

Un chiffre d'affaires supérieur de 2 fois celui de l'année 2016, mais néanmoins en deçà des prévisions.

L'évaluation de la stratégie IRE ELIT opérée par la société McKinsey, confirmant l'intérêt pour l'association de molécules froides à la molécule radioactive et le potentiel en théranostique, induisant la recherche de partenariats avec des sociétés innovantes sous toute forme (acquisition, licences, financement de programmes R&D ou d'essais cliniques, etc.) nécessitant, en conséquence, un accroissement important des fonds propres de la société.

La **signature d'un contrat de partenariat et de distribution exclusive** sur le territoire américain avec la société Cardinal Health, acteur majeur dans l'instrumentation médicale (au même titre que Johnson & Johnson, Meditronix, GE, Siemens et Philips), dont le département « Nuclear Pharmacy Service » dispose de 35 cyclotrons et de 170 pharmacies avec en support une force de vente performante (65 vendeurs), donnant ainsi l'accès à 95 % des hôpitaux américains.

La signature d'un **contrat avec la société Curium pour la fourniture de germanium**, qui permet de sécuriser les approvisionnements pour la période 2018-2022.

L'approbation par le conseil d'un **nouveau business plan** à soumettre pour analyse aux actionnaires de la société.

Pour 2017, le besoin de financement de 4.278.000 EUR a été financé de la manière suivante :

- augmentation du crédit pont de l'IRE d'1.500.000 EUR, portant le total de ce crédit à 3.500.000 EUR au 30/10/2017 ;
- consommation de la trésorerie d'environ 2.500.000 EUR sur l'année 2017.

Le capital de la société IRE ELIT s'élève au 31/12/2017 à 21,5 millions EUR, les pertes reportées des exercices précédents à 13,38 millions EUR, et la perte de l'exercice de 4,08 millions EUR, porte le total des capitaux propres à 4,03 millions EUR au 31/12/2017.

Points d'attention pour 2018

- Pour l'activité BUS, arriver à se forger une image spécifique car Ire-Elit acquiert un profil de société Biotech.
- Pour le volet radiopharmacie, la venue d'un nouveau CEO et d'un COO seront des éléments importants pour l'implémentation du nouveau business plan. Celui-ci nécessitera par ailleurs de recourir au refinancement des activités, avec ou sans la venue de partenaires financiers externes nouveaux. L'obtention de l'AMM pour le générateur Gallium est essentielle pour la poursuite des activités et enfin, l'aboutissement des discussions avec des détenteurs de molécules froides du type PSMA reste l'élément qui permettra une croissance menant à la stabilité financière de la société.
- Début 2018, la SFPI a accepté de convertir à concurrence de 3 millions EUR l'emprunt qu'elle détenait sur la société.



Performa Cleantech Investment Fund – Brésil



Dans le portefeuille

5,05
millions EUR

Détention du capital

14,71 %

 **performa**
INVESTIMENTOS

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

2017 a été une année de transition au Brésil. Après 3 années de récession, les principaux indicateurs économiques comme l'inflation et les taux d'intérêts se sont stabilisés en 2017.

Cette meilleure situation économique a permis la réalisation de nouveaux projets d'investissement (Mandae, UniTecVerde, Unicoba et NeoGas) ainsi que le renforcement de la participation du Fonds Performa dans Global Yeast, une société belge pionnière de la fermentation de l'éthanol de deuxième génération.

PMV, le Vlaams Instituut voor Biotechnologie (VIB), et le Gemma Frisius Fonds (KUL), ont également co-investi dans cette société.

Points d'attention pour 2018

Le Brésil devrait continuer à maîtriser l'inflation et réduire les taux d'intérêts en 2018, ce qui offrirait de bonnes perspectives de croissance pour les années à venir.

La volatilité du réal brésilien face à l'euro reste cependant une menace sur cette participation de la SFPI.

En janvier 2013, la SFPI a décidé d'investir 25,9 millions BRL dans un fonds d'investissement brésilien actif dans les secteurs de l'efficacité énergétique, du traitement et de la gestion des effluents ainsi que des déchets solides au Brésil (le « Fonds Performa »).

Ce fonds est dédié à des investissements dans des entreprises en phase de démarrage qui ont un caractère innovant et qui permettent d'importants retours sur investissement.

Le capital souscrit du Fonds Performa s'élève au total à 175,9 millions BRL, majoritairement apporté par la BNDES, la Banque de développement économique et social du Brésil, partenaire de la SFPI.

Comet Sambre – Comet Traitements

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Comet Sambre clôture l'année 2017 par un bénéfice de 2,2 millions EUR pour un total bilantaire de 88,5 millions EUR.

Ces montants résultent notamment du fait que :

- Les capitaux propres diminuent à la suite de la réduction de capital intervenue en cours d'année à concurrence de 5,5 millions EUR, et les dettes vis-à-vis de la SRIW et de la SFPI sont progressivement remboursées ;
- Malgré un chiffre d'affaires en hausse de 29 % par rapport à 2016 (183 millions EUR pour 142 millions EUR en 2016), le bénéfice d'exploitation est inférieur à celui de 2016. Ceci résulte principalement d'un accroissement du coût des achats de marchandises, d'un accroissement des coûts de transport et du nombre de personnes employées (accroissement du coût du personnel).

Bonne tenue des exportations, par exemple, avec un 1^{er} bateau livré à un client indien début 2018.

Compte tenu de la réduction de capital intervenue par remboursement aux actionnaires, il n'y aura pas de dividende versé pour l'exercice 2017.

Comet Traitements clôture l'année 2017 par un bénéfice de 3 millions EUR (en progression par rapport à 2016,) pour un total bilantaire de 42,5 millions EUR. Comet Traitement a vu, à l'instar de Comet Sambre, ses fonds propres réduits et l'encours de dettes s'amenuiser également (- 6 %).

Le chiffre d'affaires 2017 est supérieur de 12 millions EUR à celui de 2016, soutenu par la croissance des volumes sortis et une hausse du prix des métaux non-ferreux et des plastiques. Comme pour Comet Sambre, la hausse des frais de transport et l'accroissement du nombre de personnes employées sont les facteurs qui impactent négativement le bénéfice d'exploitation. On se réjouit de la croissance des bilans de production pour l'ensemble des unités, de l'apparition de nouveaux clients/marchés pour les fractions styréniques et la remise en route de l'unité « pilote » de production de minéraux.

La société ne procédera pas non plus à la distribution d'un dividende à la suite de la réduction de capital intervenue à hauteur de 3 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Pour **Comet Sambre**, une attention particulière devra être portée en 2018 aux volets suivants :

- Diversification des clients tant au niveau européen (moindre dépendance vis-à-vis de Riva) qu'à l'export (aller au-delà de la Turquie => Inde, Chine, etc.) ;
- Reconstitution des stocks ;
- Appel d'offres Recupel ;
- Investissement fonderie aluminium ;
- Impact des décisions américaines sur les restrictions et sanctions commerciales vis-à-vis de certains pays ;
- Nouvelles normes d'émission atmosphérique pour les broyeurs.

Comet Sambre est une société active dans le broyage et le recyclage des métaux ferreux et non ferreux en vue de la préparation et de la commercialisation de matières premières secondaires à destination de l'industrie sidérurgique et métallurgique. Elle dispose également d'activités à l'exportation au départ de sa présence sur des sites côtiers ou fluviaux. Le site principal d'exploitation se situe à Obourg, où elle dispose d'un des plus grands broyeurs d'Europe.

Comet Traitements est une société active dans le traitement et la valorisation des résidus de broyage de ferrailles et autres résidus industriels. Elle a développé des techniques et procédés permettant d'enrichir les lots destinés à être commercialisés via des processus de concentration des fines particules, de valorisation des plastiques (extrusion ou distillation) et des minéraux. Elle a également participé aux programmes mis sur pied par la Région wallonne (craquage catalytique via le projet Phoenix et « Reverse Metallurgy »).

La SFPI détient une participation d'environ 7 % dans chacune de ces sociétés et leur a attribué des emprunts pour un montant global de 7,5 millions EUR. La situation actionnariale de la SFPI n'a pas évolué au cours de l'année 2017. Par contre, la SFPI a décidé d'octroyer un prêt supplémentaire de 2 millions EUR en 2017 en vue de financer le projet Biolix mis en œuvre par la société Comet Traitements.



cometsambre

Dans le portefeuille

4,97
millions EUR

Détention du capital

 **7,03 %**

Dans le portefeuille

2,56
millions EUR

Détention du capital

 **7,26 %**



comet traitements

Pour **Comet Traitements**, une attention particulière devra être portée en 2018 aux volets suivants :

- Accroissement de la force de vente sur le secteur des métaux ;
- Mise en œuvre des processus qui contribuent à améliorer encore la qualité des lots, condition sine qua non pour accéder aux marchés ;
- Dans le cadre du projet Phoenix, valider la qualité du carburant désiloxanisé pour une application dans les moteurs de cogénération ;
- Absentéisme ;
- Résultat de la caractérisation des lots de matières à traiter en provenance du Brésil afin de valider les marges.

Belgian Anchorage



Dans le portefeuille

4,96
millions EUR

Détention du capital

2,92 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a versé la somme de 4.994.842,23 EUR pour acquérir 51.669 actions de BA (total des actions BA : 1.769.084), soit 2,9 % du capital de la société, auprès d'actionnaires existants.

Le prix de rachat a été fixé en accord avec la SRIW au montant de 96,67 EUR/action de BA. La SFPI a adhéré au règlement d'ordre intérieur qui détermine les droits financiers des actionnaires de BA.

La société n'a pas vendu d'actions IBA en 2017, mais de par l'exercice d'options du personnel, son pourcentage dans le capital de la société IBA s'établit à 20,71 %.

Belgian Anchorage a remboursé à concurrence de 760.000 EUR sa dette à l'égard de Belgian Leverage. Le solde de 1,83 million continue à produire des intérêts au taux de 5 %, qui sont capitalisés.

La société a acté une réduction de valeur sur les titres IBA, ceci en raison des règles d'évaluation retenues et au vu des fluctuations du cours de bourse, ce qui l'amène à enregistrer une perte de 82 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Compte tenu de la mission de la société, elle reste dépendante des éléments suivants :

- Liquidité du titre (nonobstant l'existence d'une bourse interne d'échange) ;
- Résultats d'IBA d'où fluctuation du titre + capacité à délivrer un dividende ;
- Poids de la dette à rembourser à Belgian Leverage.

La SCRL Belgian Anchorage (BA) détient et gère pour compte des fondateurs et des petits porteurs belges, 20,71 % des titres d'IBA afin d'en assurer l'ancrage belge.

Son siège social est situé à Woluwe-Saint-Pierre.

Le rendement annuel attendu est dépendant des dividendes versés par IBA, celui-ci est toutefois fixé à minimum 2 % l'an.



Dans le portefeuille

4,84
millions EUR

Détention du capital

 **10,57 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Au total la SFPI a investi 7,5 millions EUR dans ASIT depuis 2014 pour un pourcentage de 10,6 % dans le capital de la société. La SFPI a vu sa situation actionnariale évoluer fin 2017, début 2018. En effet, elle avait vendu 10.000 actions ASIT pour 3,48 EUR/action afin de réduire son exposition jugée assez large sur une seule société biotech. Et suite à la levée de fonds intervenue en février 2018 qui a permis de récolter 13,8 millions EUR à un cours de 3,83 EUR/titre, le capital de la société est désormais constitué de 16.827.023 titres dont la SFPI détient 1.353.243 exemplaires, soit 8,2 %. La SFPI n'est plus le premier actionnaire de la société.

Parmi les événements importants de 2017, on retiendra particulièrement :

- L'étude de Phase 3 sur l'indication « rhinite » n'a pas permis d'atteindre le seuil de réduction des symptômes de 20 % considéré comme celui qui permet d'affirmer qu'il y a un bénéfice clinique. Ce résultat a pesé sur les attentes financières de la société ;
- Cette nouvelle, associée à la fin de la période de lock-up lié à l'IPO de mai 2016, a pesé sur le cours de bourse de la société. D'où l'augmentation de capital mentionnée ci-avant ;
- Sur l'indication « acariens », la société a décidé de postposer la suite des études, notamment afin de choisir un nouveau produit candidat pour les profils ciblés ;
- La société s'est vu confirmer l'octroi d'un subside de 6 millions EUR par la Région wallonne ;
- Monsieur Gerd Zettlemeissl a succédé à madame Béatrice De Vos au poste de président du conseil d'administration et madame Marie Etienne Pinelli a pris ses fonctions en tant que Medical Operations Director.

Points d'attention pour 2018

- Maîtriser les moyens financiers, notamment au regard de la seconde tranche des warrants à exercer dans la cadre du renforcement des fonds propres, afin d'assurer le financement d'un programme qui permet d'atteindre l'objectif prioritaire de phase III dans l'indication rhinite ;
- Mettre en œuvre les évolutions souhaitées par les actionnaires sur le plan de la gouvernance ;
- Continuer à veiller à la stabilité et à la qualité des lots produits ;
- Engager un nouveau CFO et veiller à conserver les éléments de valeur en interne ;
- Validation clinique éventuelle d'un CPT.

ASIT Biotech SA est une société biopharmaceutique cotée en phase clinique et engagée dans le développement et la commercialisation de nouveaux médicaments d'immunothérapie pour des allergies respiratoires et alimentaires basés sur la plateforme technologique ASIT+TM (Improved Antigen Specific Immunotherapy).

La technique repose sur une segmentation poussée des molécules afin d'en extraire la protéine la plus pure possible, c'est-à-dire la séquence peptide qui conserve les caractéristiques de la protéine sans atteindre un effet de masse qui suscite la réponse allergique, tout en activant les défenses immunitaires.

ASIT Biotech a initié le développement d'un premier produit pour l'immunothérapie de la rhinite allergique aux pollens de graminées (gp-ASIT+TM). Elle développe également, sous le concept de plateforme, d'autres immunothérapies allergéniques (acariens - ambroisie - lait de vache - cacahuètes, etc.).

Safran Aero Boosters



Dans le portefeuille

4,75
millions EUR

Détention du capital

1,78 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Les années se suivent et se ressemblent chez Safran Aero Boosters. Le chiffre d'affaires 2017 progresse à nouveau pour atteindre 732 millions EUR, soit 8 % d'augmentation par rapport à 2016. Le résultat d'exploitation s'établit à 123 millions EUR, soit 17 % du chiffre d'affaires.

Safran Aero Boosters clôture l'exercice avec un résultat net de 121 millions EUR (16,5 % du chiffre d'affaires) contre 117 millions EUR en 2016.

Avec un dividende maintenu à 9,5 EUR/action, la SFPI a perçu un dividende pour un montant de 1,29 million EUR.

L'emploi continue à progresser avec 1.550 personnes inscrites en 2017, contre 1.476 à la fin 2016.

Points d'attention pour 2018

L'arrivée de nouveaux avions plus performants chez les deux grands avionneurs mondiaux et la poursuite de la croissance du trafic aérien mondial permettront de maintenir la production aéronautique à un niveau élevé, même si les incertitudes économiques actuelles (croissance et prix du pétrole) peuvent faire craindre un ralentissement du marché.

Le contexte général reste cependant plus difficile sur le secteur des avions régionaux et d'affaires, ainsi que sur les gros porteurs.

Les perspectives de résultats de Safran Aero Boosters restent bonnes à moyen terme.

Safran Aero Boosters (avant nommée Techspace Aero) est une société active dans le domaine de la motorisation et des systèmes de transfert d'énergie et de fluides à destination de véhicules aéronautiques ou spatiaux.

Safran Aero Boosters fournit également des prestations d'ingénieur, d'assistance et d'études.

La SFPI détient 1,78 % des actions de Safran Aero Boosters.



Épimède

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a souscrit à l'initial pour 2.000 actions en libérant 1 million EUR et a soldé en 2016 la libération de ses engagements à concurrence de 1 million EUR supplémentaire. Par ailleurs, lors de l'entrée au capital de BNP Paribas Fortis, la SFPI a accru de 80 actions sa présence dans le fonds afin d'assurer une parité de tous les investisseurs dans le capital du fonds, soit 20 %. Elle détient donc actuellement 2.080 actions du fonds, à côté des autres actionnaires que sont Meusinvest, L'intégrale, BNP Paribas et Ethias.

La SFPI a également accepté le principe d'octroyer un prêt d'un montant de 4 millions EUR.

En 2017, le volant de trésorerie du fonds a été accru afin de répondre plus largement aux marques d'intérêt que l'existence du fonds suscite. Il disposera notamment de nouveaux emprunts pour un montant global de 5 fois 4 millions, apportés par chacun des 5 actionnaires du fonds sous forme de prêts.

En 2017, l'activité de l'entreprise s'est articulée autour des trois axes suivants :

- Suivi des participations Diagenode SA, Novadip SA et ASIT Biotech SA.
Les sociétés Novadip SA et Diagenode SA ont, sur la période considérée, connu une évolution positive conforme au business plan ayant présidé à l'investissement d'Épimède dans ces sociétés.
La société ASIT Biotech SA a connu un développement impacté concomitamment par un essai clinique de phase 3 n'ayant pas débouché sur une autorisation immédiate de mise sur le marché de son premier candidat vaccin thérapeutique, et par la fin de la période de lock-up consécutive à l'IPO de la société sur Euronext (mai 2017). Épimède a néanmoins marqué sa confiance dans la société en participant au refinancement de celle-ci lors de la levée de fonds intervenue en février 2018.
- Nouvel investissement dans la société Lasea Engineering SA.
LASEA est une entreprise technologique issue du Centre Spatial de Liège. La société propose des solutions laser de pointe capables de répondre sur mesure aux besoins d'entreprises dont les lignes de fabrication intègrent des unités de micro-usinage, de soudure plastique, de marquage ou encore de traitement de surface.
Épimède a décidé d'investir un montant de 2.750.000 EUR dans le capital de l'entreprise.
- Analyse de nouvelles opportunités d'investissement.
L'équipe de management d'Épimède a travaillé au cours de l'exercice écoulé sur l'analyse d'une trentaine d'opportunités d'investissement. Outre l'investissement concrétisé dans Lasea, six due diligences approfondies ont été initiées, elles ont débouché entre-temps sur un investissement dans les sociétés Oncoradiomics et Ncardia.

Points d'attention pour 2018

- Diversification du risque de portefeuille (dossier Endo Tools, Wishbone et Sequana Medicals en analyse) ;
- Situation des fonds propres ;
- Mitiger le risque associé au dossier ASIT Biotech (évolution gouvernance).

Dans le portefeuille

4,23
millions EUR

Détention du capital

20 %

La société Épimède a été constituée en tant que PRICAF privée de droit belge pour une durée de 12 ans, en date du 15 juillet 2015. Ce fonds a pour vocation d'investir dans le capital à risque de petites et moyennes entreprises technologiques, principalement de la Région wallonne, en leur permettant de se développer grâce aux fonds investis. Les secteurs prioritaires à considérer dans ce contexte sont les suivants : technologie de l'informatique, technologie de l'information, technologie de la biologie, technologie de la santé, sciences de l'ingénieur, cleantech, services aux entreprises.

Son capital souscrit est constitué de 10.400 actions représentatives d'un montant de 10.400.000 EUR.

Outre leur apport au capital de la SA Épimède, chaque actionnaire a accepté de consentir un prêt à la société. Il s'ensuit que le total des fonds souscrits à ce jour s'établit à 30 millions EUR, accru des 20 millions EUR octroyés sous forme de prêts en 2017.

Il y a une collaboration étroite avec l'université de Liège.

Épimède
Your partner for growth 

Miracor Medical

© MIRACOR MEDICAL



Dans le portefeuille

4,00
millions EUR

Détention du capital

 **5,57 %**

miracor
medical

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a pris part au tour de financement qui a vu l'émission de titres de catégorie D auxquels sont associés, notamment, les droits suivants : liquidation preference right – clause anti-dilution – droit de préemption.

Elle est intervenue à la fois en equity et en emprunt, ce qui impacte sa situation financière comme suit :

- En conséquence de l'augmentation de capital intervenue en septembre 2017, elle détient 4.522.480 titres de la société, soit 5,57 % de son capital (investissement de 2 millions EUR). Les autres grands actionnaires sont : SRIW – MING – Zoll – EarlyBird et Delta Partners ;
- La SFPI a également octroyé un emprunt pour un montant de 2 millions EUR doté des caractéristiques suivantes :
 - Taux euribor 7 ans + 2 % ;
 - 2 ans de franchise de remboursement ;
 - Une tranche de 1 million EUR est convertible moyennant discount de 10 % ;
 - La SFPI a reçu 200.000 warrants exerçables à l'occasion de toute augmentation de capital à venir.

La SFPI, avec les autres investisseurs institutionnels publics, peut proposer :

- Un observateur ;
- Un administrateur indépendant en la personne actuelle de monsieur Christian Homsy.

Points d'attention pour 2018

- Marquage CEE ;
- Convaincre les praticiens d'adopter la technologie grâce à une meilleure qualité de vie pour le patient post-traumatisme (étude randomisée) ;
- Marketing.

La SA Miracor était sise en Autriche et a rapatrié ses activités pour s'installer en Belgique (Province de Liège).

Elle est active dans le secteur dit des « medical devices », plus particulièrement, elle a développé une technique utilisée dans le cadre des infarctus du myocarde afin de réduire l'importance de la zone nécrosée du tissu du ventricule gauche, ce qui permet de prévenir une récurrence d'arrêt cardiaque présente chez 25 % des patients traités – dénomination PICSO (pression dans le sinus coronaire).



© NCARDIA

Dans le portefeuille

4,00
millions EUR

Détention du capital



13,27 %

La société Ncardia produit ce type de cellule dans le domaine cardiaque, que l'on appelle des cardiomyocytes. Ces cellules peuvent notamment être utilisées pour mesurer sur le plan safety/toxicity/efficacy des nouvelles molécules produites par les groupes Pharma. Cette technologie permet d'éviter le recours au modèle animal. Récemment, Ncardia s'est lancée dans le développement de ses propres molécules en repositionnant des molécules existantes dans des indications en cardiologie.

Parmi ses actionnaires, on retrouve Vesalius – SRIW – PMV innovation quarter – Sambrinvest. Le capital de la société est représenté par 309.022 actions, et la SFPI possède 41.000 titres de la société Ncardia, 24.000 de catégorie A et 17.000 de catégorie B. À ces derniers sont associés 10 warrants anti-dilutifs et ce, après avoir investi 4 millions au cours de l'année 2017, successivement en janvier et en août. La SFPI détient donc 13,3 % du capital de Ncardia.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a donc investi 4 millions EUR en 2017 dans le développement de la Société Pluriomics devenue entretemps Ncardia. Elle détient, comme indiqué, 13,3 % du capital de la société.

La gamme de produits s'est accrue puisque la société offre des produits sous forme de plaques/chips prêts à être testés. Ceci évite le conditionnement des cellules à tester, réceptionnées auparavant sous forme liquide.

Le rapprochement avec Axiogenesis, concurrent allemand, lui a permis de se doter des moyens financiers nécessaires pour atteindre le break-even en 2020.

Points d'attention pour 2018

- Concrétiser l'accroissement des activités de la société, notamment en termes d'emplois, sur le site de Gosselies ;
- Étoffer encore la gamme en proposant plusieurs nouveaux tests cellulaires innovants pour la cardiologie, le système nerveux central et les vaisseaux sanguins. Développer ses propres molécules en repositionnant des molécules existantes dans de nouvelles indications.

La société est sise dans le Biopark de Gosselies et possède des antennes aux Pays-Bas et en Allemagne, ainsi qu'aux États-Unis. Constituée en 2014 sous la dénomination « Pluriomics », elle change de nom en décembre 2017, suite à l'augmentation de capital intervenue au travers d'un rapprochement avec la société allemande Axiogenesis, pour devenir Ncardia.

La société a développé un processus de production de cellules souches pluripotentes induites (IPSC). La pluripotence induite consiste à « reprogrammer » une cellule différenciée en cellule souche en réactivant l'expression des gènes associés au stade embryonnaire (stade pluripotent). Des travaux ont montré que plusieurs types de cellules humaines peuvent être reprogrammés en cellules souches pluripotentes, parmi lesquelles les cellules de la peau, les cellules sanguines, etc. Ceci démontrerait le caractère universel de la pluripotence induite et donc le fait qu'elle puisse bénéficier de plusieurs applications (musculaires, cardiaques, neuronal).

Sabena Aerospace Engineering



sabena
aerospace



Dans le portefeuille

3,71
millions EUR

Détention du capital

7,58 %

Sabena Aerospace est une société active dans le marché de la maintenance, de la réparation et de l'entretien (MRO – Maintenance, Repair and Overhaul) des avions, aussi bien pour des compagnies aériennes que pour des opérateurs gouvernementaux/la défense.*

Sabena Aerospace développe avant tout ses activités au départ de l'aéroport de Zaventem, mais aussi en Afrique.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Fin 2015, la SFPI est entrée au capital de Sabena Aerospace (7,58 %) et a également accordé un prêt de 2 millions EUR.

Sabena Aerospace a dû faire face au ralentissement économique en Afrique provenant notamment de la forte baisse du prix des matières premières avec un impact sur le chiffre d'affaires. Pour mitiger cette perte de revenu, Sabena Aerospace a augmenté la commercialisation de ses activités vers d'autres opérateurs dans d'autres régions de la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique.

Sabena Aerospace termine l'année 2017 avec un chiffre d'affaires de 48,5 millions EUR (56,2 millions EUR en 2016) et sur une très légère perte de 200.000 EUR (bénéfice de 2,4 millions EUR en 2016).

Points d'attention pour 2018

De manière à diversifier les risques, Sabena Aerospace a décidé de poursuivre l'élargissement de son portefeuille client en Europe, notamment avec la signature d'un important contrat de maintenance avec Air Belgium, nouvelle compagnie aérienne belge.

** Suite à la faillite de la Sabena, Sabena Technics a été vendue en 2005 au groupe TAT qui s'est lui-même rebaptisé groupe Sabena Technics by TAT. En 2014, les activités belges du groupe Sabena Technics ont été rachetées par le management de cette filiale et ont été renommées Sabena Aerospace en 2015, notamment pour éviter toute confusion avec le groupe Sabena Technics by TAT.*

Ginkgo Fund I / Biloba



© GINKGO FUND

Dans le portefeuille

3,42
millions EUR

Détention du capital (Biloba)

24,27 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En 2017, la société affiche un bilan de 70,4 millions EUR, contre 60 millions EUR en 2016. Pour 2017, la Net Asset Value par titre de la société est de 1,2980 EUR, en progression par rapport à la fin 2016 (1,1159 EUR). Les profits pour 2017 avoisinent les 10 millions EUR, montant un peu supérieur au double de l'année précédente.

La période d'investissement s'étant clôturée fin décembre 2014, il s'ensuit que la société aura utilisé 96 % des fonds qu'elle avait récoltés (80 millions EUR) si elle concrétise les financements de suivi sur les 7 projets retenus. Il s'agit des sites à Mont-Saint-Guibert, Ottignies, Tournai, Lyon Gerland, Romainville, Annecy et Choisy-le-Roi.

En 2017, le conseil d'administration a décidé d'accepter la proposition de prolonger la durée de vie du fonds de 8 à 10 ans pour percevoir toute la valeur créée. Cela permet de terminer les travaux et la commercialisation afin de vendre un produit à plus haute valeur ajoutée. Ceci devrait à priori permettre d'atteindre un IRR supérieur à 10 %.

Points d'attention pour 2018

- Obtention des derniers permis, purges des éventuels recours ;
- Réalisation des travaux sans dérapage budgétaire et réception des travaux dans les temps ;
- Finalisation des commercialisations dans les temps impartis.

L'activité du fonds Ginkgo (I) réside dans l'acquisition, la réhabilitation et la proposition d'aménagement de terrains ou de friches polluées (industrielles ou autres) sises en zone urbaine en France ou en Belgique en vue de leur remise sur le marché immobilier, principalement sous forme de projets résidentiels, mais aussi de projets commerciaux et de bureaux. L'entreprise utilise pour ce faire les techniques les plus adéquates à l'environnement global du sol et à la pollution à traiter.

La SFPI a investi en 2010 dans ce fonds via une SOPARFI (Biloba) créée en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) française.

Bone Therapeutics



Dans le portefeuille

3,40
millions EUR

Détention du capital

5,86 %

Bone Therapeutics est une société cotée, leader dans le développement de produits de thérapie cellulaire destinés à la réparation et à la prévention des fractures et aux interventions de fusion vertébrale.

Sa technologie unique lui permet de produire des cellules osseuses actives capables de générer un environnement osseux sain et de favoriser la régénération osseuse. Ses produits cellulaires innovants ont été développés pour le traitement des fractures sévères avec retard ou absence de consolidation, ainsi que pour le traitement de maladies dégénératives, telles que l'ostéonécrose et l'ostéoporose. Aujourd'hui, les traitements existants pour ces conditions sont chers, souvent très invasifs, associés à des complications et à des risques considérables, et ils manquent parfois même d'efficacité. Les produits de Bone Therapeutics, quant à eux, sont administrables par une approche percutanée mini-invasive sans chirurgie ouverte ne nécessitant pas de longue période d'hospitalisation, ont déjà donné des résultats cliniques encourageants et s'adressent à des besoins médicaux non satisfaits importants.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI est entrée dans le capital de Bone Therapeutics en 2015 pour un montant total de 4,8 millions EUR, ce qui lui a donné un part de capital de 5,9 % de la société.

La situation actionnariale de la SFPI n'a pas évolué en 2017, toutefois sa position a évolué en début de l'année 2018 à la suite de l'émission d'obligations convertibles par la société pour un total de 19,5 millions EUR. En effet, après conversion desdites obligations souscrites pour 2 millions EUR, la SFPI détient 188.517 titres supplémentaires, ce qui lui donne depuis lors 7,9% du capital.

Les faits importants à retenir sont :

- Mouvement au sein du conseil d'administration, notamment à la présidence, et engagement d'un nouveau CFO ;
- Partenariat avec Asahi Kasei sur le programme PREOB au Japon et dans les pays asiatiques au travers d'une licence exclusive ;
- Safety confirmée pour les 16 patients traités en ALLOB (delayed union fractures).

Points d'attention pour 2018

- Recrutement de 32 patients pour la phase IIA pour essai clinique ALLOB dans la fusion vertébrale ;
- Résultat du suivi à un an des 44 patients traités avec PREOB dans le cadre de la phase III ;
- Indication pour ALLOB, volet immunogénéicité.

Ginkgo Fund II



Dans le portefeuille

3,22
millions EUR

Détention du capital

6,15 %

Le fonds se positionne dans le créneau « immobilier » de la stratégie de la SFPI. En effet, sa plus-value essentielle résulte dans la remise sur le marché immobilier de friches industrielles polluées en zone urbaine et péri-urbaine. Il facilite l'accès au logement dans ces zones pour de nombreux habitants, participe à l'amélioration du paysage urbain des villes en y intégrant des projets immobiliers cohérents par rapport aux politiques urbanistiques menées par les villes concernées, mais aussi présentant des spécificités/qualités de l'immobilier moderne (matériau utilisé, taille du logis, respect de l'environnement).

Le fonds garantit d'investir au minimum 28 millions EUR en Belgique.

Il s'agit de la seconde collaboration avec Ginkgo, la SFPI ayant déjà investi dans le fonds Ginkgo I en 2010. Le fonds prend la forme d'une SICAR, c'est-à-dire une société d'investissement en capital à risque luxembourgeoise, épaulée par une FPCI française.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le fonds a été créé en novembre 2015, à la suite du succès du premier fonds Ginkgo, et la souscription de la SFPI est intervenue dès l'origine, c'est-à-dire en février 2016.

La SFPI a décidé de consacrer 10 millions EUR au financement du fonds. De la sorte, la SFPI détiendra 6,25 % du fonds pour une levée totale de 160 millions EUR. Au 31 décembre 2017, 3,22 millions EUR ont été appelés, représentant 6,15 % du fonds. Parmi les 26 investisseurs du fonds, la SFPI et 6 autres investisseurs étaient déjà présents lors du closing du Fonds Ginkgo I, représentant 57 % du capital.

Au cours de l'année 2017, cinq projets ont été présentés au comité d'investissement, tous ont été validés et acquis. Ils se situent à Marseille, Suresnes, Fontainebleau, Uccle et Malaga.

Avant d'avoir atteint la moitié de la période d'investissement, le fonds a déjà investi 64,06 % de ses fonds propres, ce qui devrait lui laisser le temps de faire les 3 ou 4 investissements complémentaires pour clôturer son programme d'investissement. Il entre ainsi dans la phase principalement dédiée aux permis avant d'entamer la construction et la commercialisation.

Points d'attention pour 2018

- Attention toute particulière au délai d'obtention des permis, qui sont le principal risque de retard des projets ;
- Atteindre le quota d'investissement en Belgique lors des prochains dossiers.

Masthercell

Dans le portefeuille

3,07
millions EUR

Détention du capital

 **16,67 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Après avoir octroyé un loan agreement pour 1 million EUR, en date du 28 septembre 2016, la SFPI a poursuivi ses travaux d'analyse et de négociation avec Orgenesis afin de concrétiser un investissement en equity complémentaire de 4 millions EUR.

Ce travail a abouti en novembre 2017 à la conclusion d'un « Subscription and Shareholders Agreement » qui, outre le financement de l'extension des locaux et laboratoires nécessaires pour permettre à Masthercell de répondre à l'accroissement important des clients de la société, prévoit ce qui suit :

- Exclusivité de Masthercell Belgique pour toute l'Europe ;
- Confirmation du statut de centre de compétence et d'excellence pour le Groupe Masthercell/Orgenesis ;
- Sur le plan de la gouvernance : séparation des sphères de décision – large autonomie de Masthercell Belgique – la SFPI peut désigner 2 administrateurs dont le président ;
- La SFPI détient 665 actions de catégorie B au sein du capital de la société et ce, après avoir converti le « loan agreement » en equity.

Les points marquants en 2017 sont les suivants :

- Le seuil de rentabilité a été atteint pour la première fois par Masthercell SA depuis sa création en 2011. L'année 2017 se clôturant par un bénéfice de l'exercice à affecter de 2.407.234,39 EUR tout en ayant assaini et stabilisé sa situation financière, et accru son rythme d'embauche du personnel ;
- En Q4 2017, Masthercell a lancé le chantier de construction d'une nouvelle aile de production, une extension de 600 m². Ces salles blanches et laboratoires additionnels seront opérationnels mi-2018. La société a fait une demande de subside à la Région wallonne pour cet investissement. Demande d'aides cofinancées par l'Union européenne (FEDER) dans le cadre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » (2014-2020) ;
- Collaboration et partenariat avec ICONE, CRISPR Therapeutics et SERVIER.

Points d'attention pour 2018

- Évolution boursière d'Orgenesis en tant qu'actionnaire important de MTC Belgique dans le cadre de l'up-listing au Nasdaq obtenu en mars 2018 ;
- Évolution de la dynamique internationale de l'activité CDMO ;
- Finalisation de la nouvelle aile de production ;
- Exposition à des risques spécifiques relatifs à la rapidité d'évolution des concurrents, la disponibilité des ressources humaines et l'avancée des phases cliniques de produits pour lesquels Masthercell est sollicité en tant que CMO.

Située sur le parc technologique de Gosselies, Masthercell est une plateforme de production de lots de thérapies cellulaires en conditions GMP qui s'est créée fin 2011, début 2012, par une action conjointe de la Région wallonne et du pôle de compétitivité wallon BLOWIN.

Masthercell permet aux entreprises de thérapie cellulaire ne disposant pas de capacités de production en interne de produire des lots destinés aux essais cliniques et à la production commerciale.

Elle a, par exemple, produit des cellules pour Novadip (voir ailleurs dans ce rapport). Elle offre des services également dans le techno-viral.

En plus de son offre de production, Masthercell propose également à ses clients une gamme de services afin de les accompagner dans leurs développements (accompagnement dans les levées de fonds, la phase réglementaire, etc.).

MaSTherCell
The global cell and gene therapy CDMO partner

Capital-E II



Dans le portefeuille

2,94
millions EUR

Détention du capital

 **8,04 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En février 2015, lors d'un deuxième closing, la SFPI est entrée dans le capital du fonds Capital-E II, en collaboration avec le Fonds européen d'Investissement et BNP Paribas Fortis. La SFPI s'est engagée pour un montant de 4,5 millions EUR, ce qui porte le capital souscrit de ce fonds à 55,6 millions EUR. La SFPI a rejoint ainsi les investisseurs initiaux du fonds, dont PMV (Arkimedes II), LRM, IMEC et Belfius.

En octobre 2017, la période d'investissement de Capital-E II a été prolongée d'un an, afin que le fonds puisse ajouter des participations supplémentaires à son portefeuille. Fin 2017, le montant investi de 24 millions EUR était réparti entre 7 entreprises : Merus Audio (amplificateurs audio), Silicon Line (circuits intégrés pour connecteurs optiques), Silicon Mobility (électronique pour voitures électriques), SureCore (mémoires SRAM économes en énergie), EoSemi (alternative aux cristaux de quartz pour appareils électroniques), Accelleran & E-blink (technologie novatrice pour applications 5G).

Points d'attention pour 2018

Capital-E II s'attèle actuellement à compléter son portefeuille d'investissement et à suivre minutieusement ses participations existantes. Il s'attache également à déceler la meilleure sortie réalisable. Dans ce contexte, l'offre de rachat du producteur de semi-conducteurs allemand Infineon sur la start-up danoise Merus Audio a été acceptée en février 2018 par les actionnaires initiaux. Grâce à cette sortie, Capital-E II a réussi à plus que doubler le capital investi en trois ans dans cette société.

Suite au succès du fonds Capital-E I (focus sur la micro-électronique), les gestionnaires de ce fonds ont créé en 2012 un nouveau fonds : le fonds Capital-E II.

Le fonds de capital-risque Capital-E II est également axé sur la micro-électronique, mais aussi sur les matériaux avancés pour les technologies vertes.

 **Capital-E**
shaping for tomorrow

Innovation Fund



Dans le portefeuille

2,66
millions EUR

Détention du capital

 **11,96 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En février 2015, la SFPI a participé à la création de l'Innovation Fund en y dédiant la somme de 1,5 million EUR. En 2017, elle a décidé de réinvestir 1,98 million EUR. La SFPI dispose d'un siège au conseil d'administration et d'un siège au comité d'investissement.

En 2017, le fonds a complété son portefeuille d'investissement en investissant dans 7 nouveaux dossiers au terme de sa troisième année d'activités, portant à 14 son nombre de participations :

- Aerosint, qui conçoit une nouvelle tête d'impression 3D pour le frittage sélectif au laser ;
- AllerInvest, qui produit et commercialise Acar'Up, un produit qui capture les acariens des matelas afin de les éliminer ;
- Proceedix, qui développe une plateforme SaaS pour gérer les process des entreprises et, plus particulièrement, les instructions de montage de manière visuelle ;
- Iristick, qui développe des lunettes de sécurité intelligentes, permettant des fonctionnalités et un confort de travail inégalé ;
- Blue Foot Membranes, qui produit et commercialise des membranes aux capacités uniques ;
- Rein4ced, qui produit une alternative au carbone pour les cadres de vélo, permettant une sécurité accrue ;
- BoneVet, qui développe des traitements pour les maladies osseuses et articulaires des petits animaux de compagnie.

On relève également que :

- Le fonds a décidé de passer d'un statut de fonds limité dans le temps à un statut de fonds « evergreen ». C'est à ce titre qu'il s'affranchit au 15/05/2018 de sa collaboration avec EEBIC ;
- Le total du bilan s'élève à 20.316.253, contre 9.321.565 EUR l'année précédente.

Points d'attention pour 2018

- Poursuite des investissements du fonds et suivi des participations ;
- Il est à remarquer que la qualité des investisseurs au sein du fonds et du réseau professionnel qu'ils peuvent mettre à la disposition des sociétés participées, constitue un atout très recherché pour les sociétés candidates.

L'Innovation Fund est un fonds dédié à la chimie et aux sciences du vivant (ce qui inclut les technologies de recyclage, l'hygiène et la cosmétologie). Le fonds s'adresse à des sociétés en croissance dans un périmètre qui inclut la Belgique et les régions avoisinantes. Il est doté, depuis l'augmentation de capital de 2017, d'un capital de 27,6 millions EUR (prime d'émission comprise), et compte essentiellement, en qualité d'actionnaires, des industriels des secteurs concernés (Solvay, Total, BASF, etc.), ce qui assure un sourcing fluide de dossiers et un soutien privilégié aux sociétés retenues dans le scope du fonds.



SmartFin Ventures



Dans le portefeuille

2,63
millions EUR

Détention du capital

49,45 %

SmartFin
VENTURES

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a réalisé un investissement en capital de 4,5 millions EUR dans ce fonds, dont 2,63 millions ont été libérés au premier semestre 2017. Le capital souscrit lors du premier tour de financement s'est élevé à 9,1 millions EUR. La SFPI a encore prévu des ressources supplémentaires (2,5 millions EUR) pour des tours de financement ultérieurs.

Le fonds a réalisé en octobre 2017 son premier investissement dans cumul.io, société basée à Louvain. Cumul.io propose une solution innovante pour créer, avec facilité et rapidité, des tableaux de bord personnalisés permettant d'analyser les informations collectées et d'en partager les résultats au sein de l'organisation.

Points d'attention pour 2018

SmartFin Ventures a pour objectif d'accroître en 2018 son capital souscrit afin d'atteindre l'envergure nécessaire pour être à même de réaliser avec succès son développement.

La recherche d'opportunités d'investissement va également s'intensifier.

Quelques investisseurs ont déjà analysé le dossier et marqué un intérêt pour participer au prochain tour de financement en fonction de l'évolution du fonds.

Afin d'accélérer et de favoriser le développement du fonds, il a été convenu avec les actionnaires à l'initiative de la création de celui-ci, d'augmenter dans un premier temps le capital, entre autres par apports en nature de participations existantes dans des entreprises prometteuses.

SmartFin est un fonds qui a été créé en février 2017 et qui a pour objectif de prendre des participations minoritaires dans des sociétés « early stage » actives dans les nouvelles technologies dites intelligentes appliquées à l'industrie de la finance (FinTech), de même que dans les technologies associées telles que la sécurité, le Big Data, l'intelligence artificielle et les logiciels d'entreprise.

Kasteel Cantecroy Beheer

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En décembre 2007, la SFPI a investi 0,33 million EUR en capital et 3,67 millions EUR sous forme de prêt dans la société Zilver Avenue Participatiemaatschappij, dont l'objet est de proposer des services aux personnes âgées sur la base d'un concept de financement innovant.

L'entreprise a toutefois été confrontée à des difficultés pour diverses raisons : des frais fixes (trop) élevés et des recettes trop faibles du fait de la crise financière de 2008 (confiance entachée dans les garanties offertes par les banques pour les obligations achetées), la « virtualité » du premier site (qui n'a ouvert ses portes que début 2012), un capital trop restreint et un manque de compétence de la direction. Tous ces facteurs ont contribué à sa complète dépréciation dans les comptes de la SFPI (déjà observée en 2008).

Face à l'urgence de renégocier son endettement afin d'éviter la faillite et de préserver ainsi les droits au logement des seniors concernés, Zilver Avenue Participatiemaatschappij a fait appel, fin décembre 2011, à la loi relative à la continuité des entreprises (LCE). La période de protection prévue par la LCE a permis de négocier une augmentation de capital pour un total de 14,75 millions EUR en espèces, dont 12 millions EUR via la SFPI. Dans le même temps, la dette existante a été convertie en capital pour un total de 8,9 millions EUR, dont 3,67 millions EUR de la SFPI.

Cette opération a libéré de facto la société de ses dettes et a permis à la SFPI d'acquérir plus de 66 % des parts. Elle a par ailleurs contribué à assurer l'exécution des droits au logement déjà commercialisés.

Pour marquer ce nouveau départ, la société a été rebaptisée Kasteel Cantecroy Beheer (KCB) et les droits existants détenus sur un site à Brasschaat et à Oostduinkerke ont été cédés ou vendus. Depuis lors, KCB s'est exclusivement consacrée à la commercialisation du site entièrement rénové à Mortsels, le château Cantecroy.

En janvier 2013, la SFPI et l'actionnaire privé ont conclu un accord prévoyant la reprise, par la SFPI, des parts de ce dernier pour 3,85 millions EUR. La SFPI détient donc depuis lors 99,9 % des parts de KCB.

Compte tenu des difficultés persistantes à rentabiliser seule le site, la SFPI a considéré que la vente du site était la meilleure option, afin d'assurer non seulement l'efficacité de l'exploitation, de préserver au mieux les droits des occupants et de garantir la durabilité du site, mais aussi dans son propre intérêt, d'autres dépréciations étant assurément inévitables. En outre, la SFPI a décidé de ne plus inclure le secteur du « vieillissement » parmi les objectifs de sa stratégie adaptée, de sorte que ce dossier ne s'inscrit désormais plus dans ses domaines d'intérêt.

La vente du château a été conclue au milieu de l'année 2014 pour un prix de 7,5 millions EUR.

Étant donné que la société n'a depuis lors plus aucun objet, il a été décidé de mettre en œuvre la procédure de liquidation.

Points d'attention pour 2018

Pour 2018, il s'agit en outre de garantir que la liquidation puisse être effectuée, autant que possible, en bonne et due forme et, à cet effet, quelques litiges en cours doivent encore être résolus.



Dans le portefeuille

2,50
millions EUR

Détention du capital

99,98 %

Kasteel Cantecroy Beheer (KCB) se consacrait depuis 2012 à la commercialisation d'un site entièrement rénové à Mortsels, le château Cantecroy, aménagé en résidence unique pour personnes âgées. Après la vente du site en 2014, la société a été mise en liquidation.

**Kasteel
Cantecroy**

PDC Line Pharma



PDC*line
pharma
ADVANCED CANCER
VACCINES



Dans le portefeuille

2,50
millions EUR

Détention du capital

23,73 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a souscrit à l'augmentation de capital de PDC Line Pharma afin de :

- Mener les phases cliniques 1 et 2 pour le cancer du poumon afin d'apporter la preuve d'activité clinique de l'approche ;
- Accroître sa plateforme d'applications ;
- Poursuivre le scale-up de la production et produire les lots cliniques de cellules ;
- Poursuivre les études précliniques sur animaux et in-vitro (en collaboration avec le CER, Marche-en-Famenne) ;
- Et développer son activité R&D et QC en Belgique.

Elle a versé un montant de 2,5 millions EUR et a acquis 27.174 titres, ce qui place la SFPI à 23,7% du capital. Elle rejoint de la sorte d'autres investisseurs publics et privés tels que Meusinvest ou Serge Goblet.

Quelques événements importants depuis l'arrivée de la SFPI dans le capital de la société :

- Obtention de subsides et d'avances récupérables de la Région wallonne pour un montant de 5,7 millions EUR ;
- Examen d'opportunités de partenariats dans le domaine des néo-antigènes ;
- Adaptation du plan de développement clinique afin de tenir compte des montants financiers non encore disponibles ;
- Extension de durée du brevet aux États-Unis jusqu'au 30 octobre 2030 ;
- Libération d'un 1^{er} lot de développement de GMPC (working cell bank pour essai clinique produite en condition GMP), pour essai dans le cancer du poumon.

Points d'attention pour 2018

- Boucler le tour de financement initié en 2017 ;
- Démarrage du 1^{er} essai clinique de phase I chez l'homme pour le cancer du poumon.

La société est une spin off de l'Établissement français du sang (EFS) et est installée à Angleur (activité de R&D et contrôle de qualité). Elle est active dans le domaine de l'immuno-oncologie c'est-à-dire dans la production de vaccins thérapeutiques afin de lutter contre le cancer (permet d'activer la réponse immunitaire du corps humain dès qu'il est en présence de cellules cancéreuses). La technologie repose sur la production d'une lignée de cellules dendritiques plasmacytoïdes (ou « plasmacytoid dendritic cells » (PDC)) qui sont exposées, in vitro, à des antigènes tumoraux (peptides spécifiques de cellules tumorales présentes dans le patient). Elles sont ensuite irradiées et injectées au patient afin de susciter auprès des lymphocytes T cytolytiques (CD8+) une réaction anticancer.

La société dispose de 2 produits : l'un dans le domaine du mélanome (Phase 1, first in human) – l'autre dans le domaine du poumon (préparation des aspects réglementaires, production et clinique en cours pour débiter une phase 1/2).

Theodorus III



Dans le portefeuille

2,50
millions EUR

Détention du capital

 **24,69 %**

Theodorus
ULB SPIN-OFF FUND

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le fonds a encore accru le nombre de participations qu'il détient. Elles s'élèvent aujourd'hui, après les deux exits dont question ci-dessous, au nombre de 15. Les plus récents investissements portent sur les sociétés Bonevet, Chromacure et Epics. Les montants engagés atteignent 14 millions EUR à ce jour.

Au sein du portefeuille existant, on retiendra l'augmentation de capital intervenue en faveur de la société PharmaFluidics. Theodorus assume, en la personne de madame Marie Bouilliez, la présidence du conseil d'administration de la société.

Le fonds Theodorus III a réalisé deux exits en 2017, dont l'un a offert un multiple de 1,1 et l'autre de 8,7 (pouvant aller jusqu'à 16 en fonction des milestones à atteindre « deal Ogeda »).

Ces deux exits ont permis au fonds de réduire l'engagement de libération des sommes souscrites à concurrence de 1,1 million EUR pour la SFPI, soit 22 % de l'engagement initial.

Points d'attention pour 2018

- Le devenir de deux sociétés en difficultés (You Know What, Neoscores) ;
- L'identification des dossiers qui clôtureront la période d'investissement du fonds ;
- Un investissement commun potentiel dans la société Calyos.

Theodorus III SA (Th3) est un fonds fermé, constitué en septembre 2013 pour une période de 12 ans, doté d'une levée de capital qui atteint aujourd'hui 22,75 millions EUR, avec comme actionnaires des investisseurs privés et publics. Ce fonds a pour vocation de financer des spin-offs de l'ULB sur la base de projets innovants. Le management en est assuré par les services d'EEBIC.

La SFPI détient 5.000 titres de ce fonds, soit, 24,7 % du capital du fonds. Elle a versé à ce jour, 2,5 millions EUR. Elle est représentée au sein du comité d'investissement et du conseil d'administration du fonds.

Qbic II Fund Arkiv



© LAMINARIA

Dans le portefeuille

2,50
millions EUR

Détention du capital

20,79%

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Fin 2016, la SFPI a décidé d'adhérer au capital de Qbic II Fund Arkiv pour un montant de 10 millions EUR, confirmant son étroite implication dans le démarrage de fonds de capital-risque qui aident à transformer le savoir-faire technologique et de gestion présent dans le monde académique en entreprises novatrices prospères.

Actuellement, le fonds a levé 48,1 millions EUR, dont 26,1 millions EUR proviennent des trois grandes banques belges et de plusieurs investisseurs institutionnels, industriels et familiaux. Un closing final est prévu pour l'été 2018, après quoi le fonds devrait atteindre une valeur totale de 55 millions EUR. Qbic II souhaite dans le même temps renforcer les liens avec l'Université van Hasselt en mettant en place un accord de collaboration avec LRM.

Le fonds a dans l'intervalle étendu son portefeuille par le biais de trois investissements : Blue Foot Membranes (épuration des eaux), Laminaria (énergie durable) & Sensafos (capteurs en fibres de verre pour surveiller la santé de systèmes d'énergie), les deux derniers étant des spin-offs de respectivement VITO et de l'Université Gent.

Points d'attention pour 2018

Qbic II Fund Arkiv doit achever son tour de table en ce qui concerne son financement. Le fonds doit également continuer à soutenir ses dossiers d'investissement en cours et les conduire vers une plus grande maturité, un équilibre optimal avec ses instituts de la connaissance partenaires étant essentielle.

Qbic II Fund Arkiv est un fonds d'investissement créé dans la lignée de Qbic Feeder Fund, fonds d'amorçage interuniversitaire belge créé en mai 2012. À l'instar de son prédécesseur, Qbic II ambitionne également d'offrir un support tant au niveau financier qu'au niveau du contenu aux spin-offs nées de recherches scientifiques de l'Université Gent, de la Vrije Universiteit Brussel, de l'Université Antwerpen et du Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek (VITO). Le fonds vise également la mise en place d'une collaboration poussée avec l'Université de Liège, IMEC et les hôpitaux belges. Qbic II a le statut de 'privak'. Le capital levé sera investi à un stade précoce dans une vingtaine d'entreprise.



Capricorn Sustainable Chemistry Fund



Dans le portefeuille

2,50
millions EUR

Détention du capital

20 %

Le fonds Capricorn Sustainable Chemistry Fund investit dans des entreprises qui développent des technologies innovantes qui sont à la base de la nouvelle génération d'entrepreneuriat chimique durable. Les produits finis sont utilisés en tant que molécule fonctionnelle, polymère ou fibre. Ces matériaux trouveront des applications dans l'ensemble des secteurs de la chimie, du conditionnement, des textiles, des transports et de la construction.

Le fonds envisage également des applications dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'alimentation animale, avec un fort accent sur la valeur alimentaire marginale et sur l'effet antibactérien et antiviral. Étant donné que le fonds vise une nouvelle génération de matières premières, des secteurs comme ceux de l'agriculture, du traitement des déchets, de la purification de l'eau et d'autres secteurs industriels plus larges (grâce à la valorisation des déchets et des émissions de gaz) en seront les bénéficiaires. Le fonds investit en outre dans des processus de transformation chimique novateurs visant l'efficacité et la durabilité.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le 16 décembre 2016, la SFPI est entrée dans le capital du Capricorn Sustainable Chemistry Fund. La SFPI s'est engagée pour un investissement total de 10 millions EUR lors d'un premier closing de ce fonds de 50 millions EUR (20 % des actions). De cette somme, 20 % ont été libérés fin 2017.

En 2017, le fonds a effectué son premier investissement. Il s'agit de 750.000 EUR placés dans la société Virovet. Virovet est une société belge pionnière dans le développement de technologies disruptives et innovatives pour le contrôle des infections virales du bétail. La société se base sur la plate-forme technologique développée par le Rega Institute for Medical Research de la KU Leuven afin de produire les vaccins plus rapidement et plus économiquement.

Points d'attention pour 2018

L'ambition de Capricorn Venture Partners, promoteur et gestionnaire du Capricorn Sustainable Chemistry Fund, est de porter le capital souscrit de ce fonds à 80-100 millions EUR.

En parallèle, la recherche et l'analyse de cibles pertinentes, innovatives et à haut potentiel sera au centre de l'attention pour 2018.

Imec.xpand



© IMEX.XPAND

Dans le portefeuille

2,50
millions EUR

Détention du capital

 **17,01 %**

imec xpand

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Dès la seconde partie de 2016, la SFPI s'était engagée à participer au capital de Imec.xpand à hauteur de 10 millions de EUR.

En 2017, l'attention et les efforts du fonds se sont portés sur le renforcement de l'équipe d'investissement et sur un second tour de financement dans le but d'atteindre l'objectif initial des 100 millions EUR de capitaux. Le closing de ce second tour a été réalisé en avril 2018 et porte les capitaux levés à 97 millions EUR, sans tenir compte de nombreuses marques d'intérêt supplémentaires exprimées.

Points d'attention pour 2018

Imec.xpand, ayant atteint sa cible en matière de levée de fonds et complété son équipe d'investissement, se concentrera pleinement sur la recherche d'investissements.

Plusieurs dossiers prometteurs sont à l'étude et vont se concrétiser dans le courant 2018.

Le fonds Imec.xpand est une initiative novatrice visant à investir dans de jeunes entreprises innovantes, qui combine tous les avantages du traditionnel venture capital, du corporate venture capital et du transfert technologique.

Il cible les entrepreneurs qui veulent faire partie de la prochaine vague d'innovation basée sur la nanoélectronique dans des applications intelligentes pour une société durable (smart health / smart mobility / smart cities / smart industries / smart energy). Ces entrepreneurs pourront bénéficier du soutien du centre mondialement connu de R&D Imec en matière de technologie, d'expertise et d'infrastructure (approche plateforme).

Le fonds a été créé en février 2017 avec des capitaux souscrit de 58,8 millions EUR lors d'un premier tour de financement.

iStar Medical



Dans le portefeuille

2,50
millions EUR

Détention du capital

 **12,53 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Malgré le retard pris en 2016 à la suite du retrait du dossier réglementaire en Estonie, la société a pu recruter et opérer 25 patients en Inde et au Panama, dont on observe, sur les 13 premiers patients opérés à 6 mois, des améliorations qui vont au-delà des attentes cliniques, pour ce qui concerne notamment la pression intra-oculaire et l'absence de reprise de gouttes chez la plupart des patients.

Par ailleurs, la coopération avec les chirurgiens a permis d'améliorer les techniques d'installation et d'injection de l'implant. Un nouvel injecteur a pu être mis au point grâce à cela.

En outre, la société a développé une version de l'implant qui, en accroissant la taille des pores, permet une baisse de pression théorique plus élevée. Ce nouvel implant sera utilisé dans une seconde étude de 25 patients dont les inclusions se sont clôturées en mars 2018.

La SFPI détient à ce jour 12.500 actions de la société, soit 12,53 % du capital de celle-ci pour un investissement de 2,5 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

- Conforter les bons résultats liés aux observations sur les 2 fois 25 patients déjà opérés ;
- Confirmer ceux-ci au travers d'une nouvelle étude (européenne) d'où le challenge du recrutement ;
- Obtention de l'accord des autorités compétentes en Allemagne pour l'étude européenne nécessaire préalable au marquage CEE.

La société iStar, fondée en 2010, est issue de la mise en exploitation du biomatériau STAR développé par l'Université de Washington à Seattle, USA. Le matériau fait l'objet d'un brevet, et iStar Medical en possède la licence exclusive pour toutes les applications ophtalmiques. iStar Medical détient aussi la licence de fabrication de celui-ci.

La société iStar Medical propose des implants oculaires permettant de réduire la pression du liquide aqueux dans l'œil, principal facteur de risque dans le développement du glaucome. C'est essentiellement la structure spécifique du matériau de l'implant, et non le matériau lui-même, qui assure un drainage efficace de ce liquide. Ce drainage permet de limiter l'évolution du glaucome et, partant, la compression du nerf optique, sources de cécité. La valeur ajoutée du design de l'implant réside dans une forte bio-intégration de celui-ci avec les tissus voisins, ce qui accroît son efficacité, réduit le risque de rejet ou de « cicatrice » indésirable.

Tara IV



Dans le portefeuille

2,45
millions EUR

Détention du capital

 **20,65 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En 2015, la SFPI s'est engagée pour 11,6 millions USD (8,5 millions EUR), aux côtés de la SRIW, entre autres (pour 2,5 millions EUR), et de la Sowalfin.

Le capital souscrit du Fonds Tara IV s'élève à 3,5 milliards INR (correspondant à 52,1 millions USD actuellement), majoritairement apportés par la SFPI, IL&FS et sa filiale IIML (le gestionnaire du fonds, ensemble avec Koïs, un fund manager belge), et Life Insurance Company. Korys a également participé au dernier tour de financement de Tara IV, amenant ainsi la participation des investisseurs belges à presque 1/3 des parts du fonds.

En 2017, le Fonds Tara IV a investi dans 5 nouveaux projets, ce qui porte le nombre d'investissements à 7 pour un montant total investi de 1,57 milliard INR (23,4 millions USD).

Parmi ces différents investissements, jusqu'ici 183 millions INR (2,7 millions EUR) ont été investis dans un projet belge (développement d'une entreprise produisant des équipements de radiothérapie).

Points d'attention pour 2018

Le comité d'investissement de Tara IV continuera bien évidemment d'analyser des opportunités d'investissement en 2018, avec une attention spéciale pour des projets de partenariat avec des sociétés belges.

En janvier 2015, la SFPI a investi dans un fonds d'investissement indien actif dans l'investissement à impact sociétal (le « Fonds Tara IV »), et plus particulièrement dans les domaines de la santé, de la nourriture, de l'éducation, des énergies alternatives et des technologies de l'information. Ce fonds est dédié à des investissements dans des entreprises en phase de démarrage qui ont un caractère innovant.

Vesalius Biocapital I



Dans le portefeuille

2,35
millions EUR

Détention du capital

 **6,80 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Aux côtés d'ING, LRM, PMV et SRIW, la SFPI, en sa qualité d'investisseur de premier plan, fait partie de l'actionnariat de Vesalius Biocapital I avec un apport initial de 5 millions EUR dans un fonds de 71 millions EUR (6,8 % des actions).

Comme la période d'investissement de Vesalius Biocapital I a touché à sa fin en 2011, le fonds s'est limité en 2017 à quelques investissements de suivi afin de poursuivre le développement des entreprises en portefeuille. Ainsi, un total supplémentaire de 2,4 millions EUR a été investi dans Apitope (médicaments de nouvelle génération pour maladies auto-immunes), Promethera Biosciences (thérapie cellulaire pour lutter contre les maladies métaboliques et les affections hépatiques), Complix (développement d'Alphabodies actifs contre les cibles intracellulaires de maladies,) et Ventaleon (thérapie par inhalation pour le traitement de maladies infectieuses).

En juin 2017, Vesalius Biocapital I a vendu sa participation dans Trinean à l'entreprise californienne Unchained Labs. Après la vente, l'acquéreur américain a conservé les activités de Trinean à Gand dans le but de poursuivre le développement d'instruments de laboratoire pour diagnostic moléculaire.

En novembre 2017, Vesalius Biocapital I et ARKImedes-Fonds I ont convenu de prolonger d'un an, jusque fin décembre 2018, leurs fonds commun Arkiv. De cette façon, davantage de temps pourra être alloué à conduire les entreprises en portefeuille restantes vers une sortie fructueuse.

Points d'attention pour 2018

Vesalius Biocapital I va continuer à se concentrer en 2018 sur le suivi des 6 participations restantes. Dans ce cadre, un nombre limité d'investissements de suivi est encore prévu. Le fonds va également se concentrer au maximum sur la meilleure sortie possible. Différentes options sont à cet égard examinées, certains dossiers étant préparés en vue d'une introduction en Bourse, tandis que des partenaires industriels et commerciaux sont recherchés pour d'autres entreprises en portefeuille.

Vesalius Biocapital I a été créé en 2007 à l'initiative de Value4Growth et d'ING dans le but d'investir dans des jeunes entreprises de biotechnologie belges en pleine croissance. Le fonds vise différents segments : (i) nouvelles méthodes pour le dépistage et le développement de médicaments ; (ii) thérapie par cellule souche pour maladies mortelles ; (iii) diagnostic moléculaire et dispositifs médicaux novateurs ; (iv) technologies de plateforme novatrices.



Qbic Feeder Fund



Dans le portefeuille

2,09
millions EUR

Détention du capital

 **18,37 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En mai 2012, la SFPI a adhéré au capital de Qbic Feeder Fund, un montant d'investissement d'environ 5 millions d'EUR étant alloué. Au total, Qbic dispose d'un capital de 40,7 millions EUR, dont 22 millions EUR ont déjà été effectivement levés. Actuellement, le fonds possède encore 16 jeunes entreprises sous gestion active. Ces entreprises du portefeuille reçoivent, en marge de moyens financiers pour poursuivre leur croissance, un support au niveau de la gestion et des opérations pour permettre à leur produit, leur équipe et leur marché de prospérer. Voici quelques-unes des plus prometteuses : Confo Therapeutics (développement de thérapies axées sur les protéines RCPG), Inbiose (production de carbohydrates humains avec l'aide de betterave sucrière et microorganismes) et Sentiance (logiciel intelligent pour appareils mobiles).

Points d'attention pour 2018

La période d'investissement a été clôturée en mars 2017 ; Qbic se concentre pleinement sur la réussite d'un parcours d'encadrement et une sortie ultérieure des entreprises du portefeuille. La qualité des spin-offs universitaires composant le portefeuille a déjà été confirmée une première fois par la vente fructueuse de Multiplicom, spin-off de l'UAntwerpen & du Vlaams Instituut voor de Biotechnologie, à Agilent Technologies, une entreprise de premier plan dans le domaine du diagnostic moléculaire en vue notamment du dépistage du cancer.

Qbic est un fonds d'amorçage et de capital-risque interuniversitaire qui investit dans des spin-offs et dans de jeunes entreprises novatrices qui présentent un lien technologique avec les universités et instituts de recherche partenaires de Qbic. Qbic est géré par une équipe indépendante de professionnels des investissements et des affaires expérimentés. L'Universiteit Gent, la VUB, l'Universiteit Antwerpen et VITO sont les partenaires de première ligne et offrent à Qbic un regard très précoce sur leur portefeuille de spin-offs. Qbic Feeder Fund, qui a été créé en même temps que le Qbic Arkiv Fund en 2012, a investi dans un total de 18 entreprises spin-off et se trouve actuellement en phase de désinvestissement.

Bioxodes



Dans le portefeuille

2,00
millions EUR

Détention du capital

10,93 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Des avancées certaines ont été enregistrées par la société :

- Sur des procédures ECMO et CEC effectuées dans différents modèles animaux, similaires à celles applicables dans le cadre d'intervention cardiaque en clinique humaine, le produit Ir-CPI a démontré toute son efficacité et, dans un modèle de saignement sur le porc, il fait moins saigner que l'héparine ;
- Disponibilité de la quantité nécessaire de produits pour mener à bien la fin des études pré-cliniques et le début de la phase clinique 1 ;
- Obtention d'un accord de licence avec VTU Technology permettant une haute productivité de la molécule Ir-CPI en levure *Pichia pastoris* ;
- Extension de la protection intellectuelle tant sur le volet application que sur le plan géographique ;
- Madame Joëlle Thonnard (CMO) et la collaboration de monsieur Guy Heynen ont contribué à accroître l'expertise clinique en interne.

La SFPI s'est engagée à participer au financement des activités de la société en 2 phases :

- La SFPI détient ensuite des engagements issus de la première phase :
 - 361.776 actions de la société, soit 10,93 % du capital après avoir investi 1 million EUR en equity,
 - Un emprunt obligataire convertible de 1 million EUR auquel est associé un intérêt de 6,5 %, et qui a été appelé en février 2017.
- 1,7 million EUR dans une seconde phase. Elle devrait libérer en 2018 une partie de cette somme en vue de financer des études indicatoires de l'objectif à poursuivre en phase clinique 1.

Points d'attention pour 2018

- Compléter en 2018 les résultats obtenus en préclinique (études tox complémentaires) pour obtenir auprès des autorités de santé l'autorisation de mener des études cliniques de Phase I chez le volontaire sain ;
- Préparer la levée de fonds en vue de la poursuite des activités en 2019 ;
- Identifier l'indication pour mener la suite des phases cliniques.

La société Bioxodes a développé, au départ d'études menées à l'ULB sur la salive de la tique (parasite qui se nourrit du sang de son hôte), une molécule qui présente l'avantage d'être un puissant anticoagulant sans engendrer de risques d'hémorragie. Le caractère innovant découle du fait que la molécule s'adresse aux Facteurs XI et XII dans le domaine des anticoagulants, combinant un effet anti-inflammatoire et anticoagulant.

La société étudie les applications possibles de la molécule dans le cadre de la circulation extra-corporelle et des anti-thrombotiques.

Les objectifs immédiats de la société sont d'optimiser la production à l'échelle nécessaire dans les normes de qualité souhaitées, et d'accomplir avec succès la phase préclinique réglementaire pour obtenir l'autorisation d'entrer en phase clinique.

Chapelle Musicale



© MICHEL COOREMAN

Dans le portefeuille

1,89
million EUR

Détention du capital

3,55 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La Chapelle Musicale a procédé à l'acquisition du terrain voisin disponible et privé de la propriété actuelle de la Chapelle Musicale en 2015 grâce à l'intervention de 3 nouveaux actionnaires, dont la SFPI (pour 500.000 EUR en capital et 1,5 million EUR en prêt participatif).

Les ressources financières additionnelles apportées en 2015 ont permis de clôturer le financement du New Building et l'acquisition du bien voisin dans les meilleures conditions, mais des efforts de fund raising sont toujours poursuivis afin d'assurer la couverture de la charge de la dette et le remboursement à leur terme des obligations, ainsi que le développement de projets futurs.

En 2017, les ventes et prestations de la SA Music Chapel se sont élevées à 631.679,97 EUR (en 2015 : 708.052,37 EUR), y compris 138.718 EUR de loyers payés par la Fondation Chapelle Musicale Reine Elisabeth.

Le résultat comptable en 2017 se solde par une perte d'exploitation de 740.887 EUR (en 2016 : - 579.453 EUR), et les charges opérationnelles s'élèvent à 1.372.567 EUR (en 2016 : 1.287.505 EUR), dont 760.465 EUR d'amortissements. Le cash flow opérationnel (EBITDA) qui sert de base au calcul du rendement sur le prêt participatif de la SFPI est positif de 19.578 EUR. La dette octroyée par la SFPI étant rémunérée à concurrence de 15 % de l'EBITDA, la SFPI devrait obtenir un rendement de 2.937 EUR en 2018 sur les résultats 2017.

L'entreprise a déjà provisionné le remboursement du prêt participatif de la SFPI pour le 30 juin 2018. Les réserves financières sont disponibles à cet effet.

La Chapelle Musicale a été classée en 1994. Elle a développé un nouveau projet artistique depuis 2004 et n'a cessé depuis de le faire monter en puissance. L'année 2015 a marqué l'ouverture de nouvelles infrastructures sur le site de Waterloo qui permettent non seulement de développer l'activité artistique, mais aussi de donner au projet une dimension commerciale par la mise à disposition des différents lieux publics et par l'ouverture du site au grand public à partir de la saison 2015-2016.

**QUEEN MUSIC**
ELISABETH CHAPEL

Points d'attention pour 2018

Il n'y a pas d'investissements importants prévus en 2018. La rectification de la station d'épuration pour la mettre en conformité avec le Code wallon représentera encore un montant de l'ordre de 10.000 EUR. D'autre part, les études préparatoires pour le projet d'un bâtiment additionnel (phase 2 du New Building) sont actuellement en attente. Le financement de ces investissements est largement couvert par la trésorerie disponible.

La société Exôzt, associé et exploitant du Cercle Chapel et fournisseur exclusif de prestations de catering, a dénoncé à titre conservatoire le contrat la liant à la société et au Cercle Chapel, conséquence des nouvelles orientations stratégiques qui ont été imposées par le nouvel actionnaire de référence d'Exôzt.

La société ne projette pas de changements majeurs de ses activités en 2018, en dehors d'un éventuel repositionnement du Cercle Chapel. Le compte de résultats devrait dégager un résultat d'exploitation proche de l'équilibre, hors amortissements, soit un cashflow d'exploitation positif.

Les activités opérationnelles de la société concernent la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers de la société à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (CMRE), fondation d'utilité publique, ainsi que le développement du projet d'extension de la Chapelle Musicale, afin de faire face aux besoins actuels et futurs de la CMRE. La société soutient activement la fondation dans ses efforts de récolte de fonds afin de permettre le développement de ses propres infrastructures. Les deux entités partagent ainsi l'objectif commun de promouvoir directement et indirectement la formation musicale du plus haut niveau.

Les activités se répartissent en plusieurs domaines :

- L'activité d'hôtellerie (la capacité de logement étant passée de 12 à 22 studios de logement), dont la gestion sera désormais assumée par la société ;*
- Les activités de catering lors des séries de concerts pour le grand public et lors des réceptions données à des tiers pour des concerts, conférences et séminaires, ainsi qu'envers les personnes liées aux activités propres de la CMRE (solistes en résidence, professeurs et membres du personnel) ;*
- Les activités de mise à disposition des espaces de concert et de réception à des tiers (pour des concerts, conférences, séminaires, etc.), y compris celles du cercle d'affaires « Cercle Chapel ».*

Dans le cadre des nouvelles activités mentionnées ci-dessus, la société a engagé du personnel propre et se lie contractuellement de façon exclusive à une société de catering, pour la restauration et l'organisation d'événements à la Chapelle Musicale.

**QUEEN MUSIC**
ELISABETH CHAPEL



Vives II



Dans le portefeuille

1,79
million EUR

Détention du capital

 **11,68 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Vives II dispose d'un capital engagé de 41,5 millions EUR, ce qui le place parmi les plus importants fonds de spin-offs universitaires d'Europe. La SFPI y contribue à concurrence de 5 millions EUR.

Les actionnaires se composent d'investisseurs belges et français des secteurs publics et privés. Le Fonds européen d'investissement (EIF) participe également avec un investissement de 15 millions EUR.

Depuis sa création, le fonds Vives II a investi dans 17 sociétés pour un montant de 12,45 millions EUR avec une sortie (Keymotion) et une liquidation (DelfMEMS).

En 2017, le fonds Vives II a continué sa politique d'investissement avec des investissements dans les sociétés 3D-Side, Apha, A-Mansia biotech, Epeas, Upstream et Syndesi.

Points d'attention pour 2018

Le fonds Vives II devra continuer activement sa politique de suivi d'investissement en 2018 de manière à faire croître les sociétés investies et de préparer les premières sorties.

Vives II est un fonds d'investissement technologique transfrontalier qui investit dans les spin-offs innovatives de l'Université catholique de Louvain (UCL).

Le management du fonds Vives II est assuré par la Sopartec, la société de transfert de technologie et d'investissement de l'UCL.



Newton Biocapital



Dans le portefeuille

1,75
million EUR

Détention du capital

 **17,11 %**



NEWTON
BIOCAPITAL

Pour ce qui concerne le volet européen, le fonds s'adressera à des sociétés plus matures qui devraient assurer le rendement à court-moyen terme du fonds. Le fonds s'adressera également aux compagnies « early stage » situées au Japon s'il parvient à attirer parmi ses actionnaires des investisseurs japonais. Le fonds est actuellement doté d'un capital de l'ordre de 41 millions EUR, la levée est toujours ouverte.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a souscrit lors de la constitution de la société pour un montant de 7 millions EUR (engagement global de 10 millions EUR) et a réservé 10 autres millions EUR afin de soutenir le développement du fonds, notamment au travers de la venue potentielle de la Development Bank of Japan qui effectue des missions similaires à celle de la SFPI au Japon. La SFPI est représentée au conseil d'administration du fonds qui est composé de :

- Ajit Shetty, Dirk Boogmans, Michel Allé et Jean-Claude Deschamps (invités permanents), Goro Takeda, Guy Heynen et Alain Parthoens (invités//management), outre les représentants de Belfius et des investisseurs publics.

Le fonds a réalisé 3 investissements depuis sa création et ce, pour un montant de l'ordre de 10 millions EUR :

- Dim3 : Digital Health ;
- Synergia Medical : système de stimulation du nerf vague pour lutter contre l'épilepsie ;
- Epics : suivi des modifications épigénétiques de l'ARN dans l'initiation et la progression de la cancérogenèse.

Point d'attention pour 2018

- Entrée au capital d'un investisseur japonais en lien avec la poursuite de la levée de fonds ;
- Continuer le processus d'analyse des dossiers en vue de compléter le portefeuille des participations (term sheet signé avec la société Chromacure).

Le Fonds a été créé en avril 2017 sous la forme d'une Pricaf privée. Son actionariat est notamment composé de SRIW, SFPI, Sambrinvest, Investsud, Belfius, Pierre Drion ainsi que deux des partenaires qui gèrent le fonds.

Les sociétés cibles du fonds sont les sociétés actives dans le domaine du traitement des maladies chroniques du type inflammatoires, neurodégénératives, cardiovasculaires et cancéreuses.

Le fonds s'adresse tant aux sociétés belges qu'aux sociétés européennes, sachant que l'accent pour les sociétés belges sera mis sur les dossiers early stage, du type spin-off universitaires, afin de les structurer tant du point de vue financier à moyen-long terme que du point de vue corporate governance. L'ambition du fonds est d'être un lead investor pour le développement de celles-ci.

Capricorn Health-Tech Fund



Dans le portefeuille

1,60
million EUR

Détention du capital

11,89 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le 22 décembre 2010, la SFPI est entrée dans le capital du fonds Capricorn Sustainable Health-Tech Fund avec un investissement total de 5 millions EUR dans un fonds de plus de 42 millions EUR (11,9 % des actions).

En 2017, le fonds a réalisé une première sortie fructueuse grâce à la vente de sa participation dans l'entreprise de biotechnologie wallonne Ogeda à l'industriel japonais Astellas, pour un montant initial de 500 millions EUR, et a dans ce cadre récupéré pas moins de 8 fois le montant initialement investi. Capricorn Health-Tech Fund est également parvenu à monnayer sa participation dans Trinean grâce à une offre de reprise de l'entreprise américaine Unchained Labs, ce qui lui a permis de récupérer un peu plus que sa mise initiale. Le fonds a également entrepris 4 investissements de suivi, notamment dans iSTAR, Nexstim, Sequana Medical et TROD Medical pour un montant total de 2,6 millions EUR.

L'année s'est achevée avec un bénéfice de 21,3 millions EUR, qui est la conséquence exclusive de la lucrative transaction de vente avec Astellas.

Pour terminer, le conseil d'administration a été consolidé par l'arrivée d'une nouvelle présidente, madame Brigitte De Vet, qui a gagné ses galons chez Johnson & Johnson, Crucell, GSK Biologicals, Acertys et Mediq et est actuellement à la tête de la division médicale de Materialise Belgique.

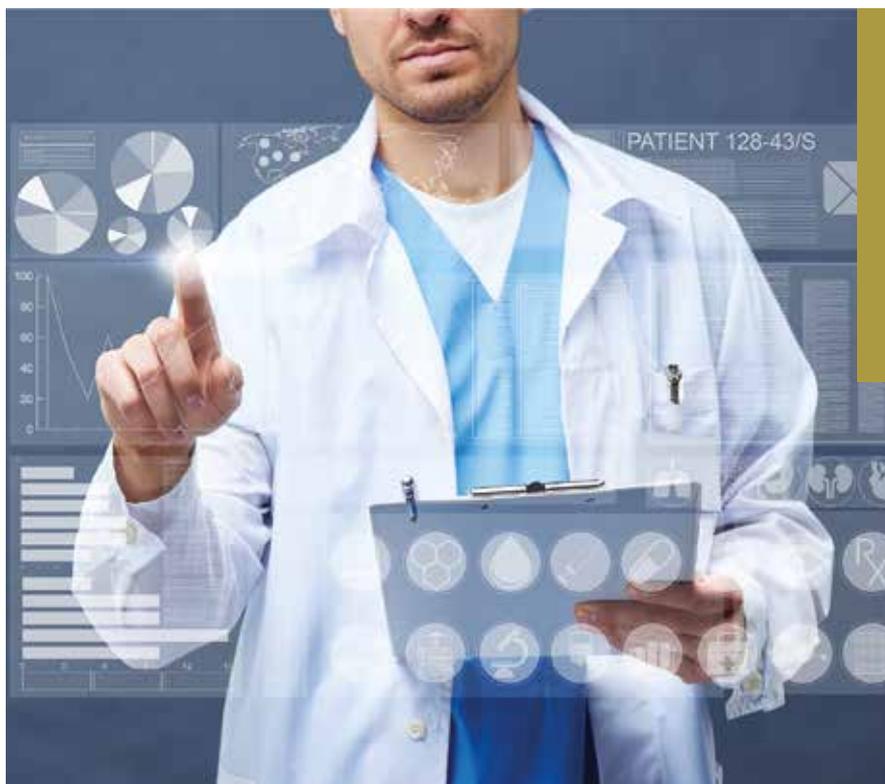
Points d'attention pour 2018

Le fonds étant sorti de la période d'investissement de 2017, il se concentre au maximum sur la gestion minutieuse des entreprises restant dans le portefeuille, l'objectif étant de se désinvestir totalement en 2022.

Le fonds Capricorn Health-Tech Fund investit dans des entreprises qui se concentrent sur les études scientifiques et les développements technologiques liés à la prévention, au diagnostic et au traitement de maladies de l'homme, et souhaitent également en commercialiser les résultats.

Le fonds gère actuellement 7 participations dans différents secteurs de la santé, comme la biopharmacie, les dispositifs médicaux, le diagnostic clinique et le développement de thérapies de nouvelle catégorie.

Vesalius Biocapital III



Dans le portefeuille

1,50
million EUR

Détention du capital

15,94 %



Vesalius Biocapital III a été créé en 2017 dans le sillon de Vesalius Biocapital I & II en tant que fonds de capital à risque européen dans le domaine des sciences de la vie. Le fonds a pour but de constituer un portefeuille équilibré de dix à douze entreprises qui développent des nouveaux médicaments, diagnostics, dispositifs médicaux et applications pour soins de santé numériques. Au niveau thérapeutique, l'accent est mis sur des entreprises dont les études précliniques sont déjà très avancées ou qui les ont déjà terminées. Dans le domaine « medical devices & e-health », les entreprises recherchées sont celles qui disposent d'un produit (pratiquement) prêt à être utilisé et sur le point de s'atteler à son lancement commercial.

Vesalius Biocapital investit généralement en compagnie d'autres sociétés de capital-risque et a pour ses participations un horizon d'investissement oscillant entre 4 et 8 ans. Le fonds endosse à cet égard souvent le rôle de (co) investisseur principal.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI est entrée lors du premier closing en mai 2017 avec un capital autorisé de 10 millions EUR. En marge des investisseurs de la première heure (LRM, Diepensteyn, SMS Investments), un fonds public portugais a investi 7,5 millions EUR par le biais d'une joint-venture constituée à cette fin, Vesalius Biocapital III Portugal, à la condition que ces fonds soient consacrés à des projets portugais dans le domaine des soins de santé. Un grand nombre d'investisseurs privés participent également au fonds par le biais du fonds de placement collectif Vesalius Biocapital III Investments SICAR.

Fin 2017, Vesalius Biocapital disposait d'environ 70 millions EUR en engagements d'investissement, dont 15 % ont dans l'intervalle été appelés et libérés.

Points d'attention pour 2018

En 2018, l'attention sera accordée de manière prioritaire à la poursuite d'attraction de capital, afin d'arriver à un fonds d'une taille totale de 100 millions EUR. L'élaboration de la structure du fonds et la prospection d'opportunités d'investissement seront également poursuivies. Depuis le lancement du fonds, plus de 500 objectifs d'investissement ont déjà été examinés. En avril 2018, un premier investissement dans Sword Health a été conclu avec succès. Cette entreprise portugaise mise sur la physiothérapie numérique lors de la revalidation d'opérations du genou et de la hanche. Quelques dossiers concrets sont également en cours d'élaboration : implants pour reconstructions du crâne et de la mâchoire, orthèses pour pieds et prothèses sur mesure, technologies prometteuses destinées à éviter les obstructions par des calculs biliaires et techniques nouvelles pour le rétablissement de la vue de patients souffrant d'un glaucome.

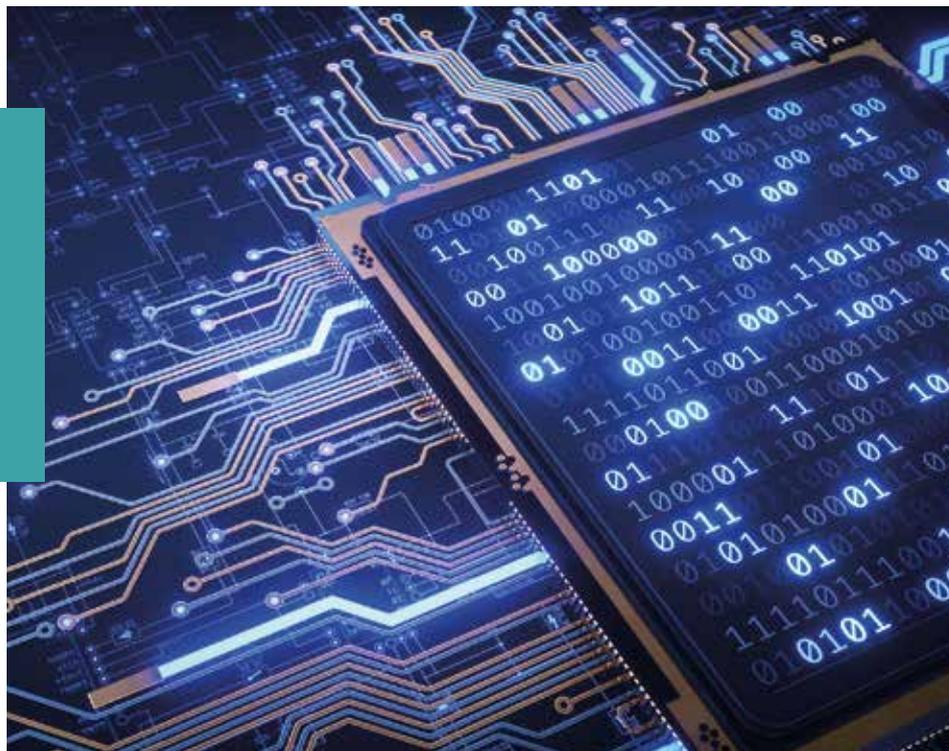
PharmaFluidics

Dans le portefeuille

1,45
million EUR

Détention du capital

10,17%



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En décembre 2017, la SFPI a - en collaboration avec Annie Vereecken, Rudi Mariën et un consortium d'actionnaires existants (Qbic, PMV, Theodorus III, Innovation Fund & Volksvermogen) - participé à une nouvelle augmentation de capital de PharmaFluidics, dans le cadre de laquelle la SFPI a pris en charge 1,45 million EUR sur les 7,3 millions EUR apportés.

Le nouveau capital apporté servira à accroître la capacité de production en étroite collaboration avec des entreprises de fabrication de puces dans le but de poursuivre la miniaturisation de la technologie de PharmaFluidics pour la prochaine génération de produits.

Les premières ventes de leur technologie à puce à des laboratoires de recherche et des entreprises biopharmaceutiques ont eu lieu en septembre 2017. La puce revêt notamment un intérêt pour les substances qui permettent de détecter une maladie spécifique (biomarqueurs) ou pour le développement de médicaments biotechnologiques présentant des différences minimes au niveau des molécules complexes.

Points d'attention pour 2018

Le principal objectif de PharmaFluidics est de poursuivre le développement de la vente de leur première génération de microprocesseurs μ PAC dans des marchés de niche spécifiques comme la protéomique et la métabolomique.

De plus, PharmaFluidics va entreprendre les préparatifs nécessaires pour adapter durablement le processus de production et jeter les bases de nouveaux développements technologiques.

PharmaFluidics a été créé en décembre 2010 en tant que spin-off de la Vrije Universiteit Brussel après 10 ans de recherches scientifiques académiques dans le domaine de la microfluidique et de la chromatographie en phase liquide, qui ont conduit au développement d'une nouvelle génération de colonnes de séparation pour le dépistage de molécules dans des liquides à la composition chimique complexe. Avec la commercialisation de leur technologie de pointe, la micropuce μ PAC, PharmaFluidics souhaite réaliser une percée dans le monde des séparations et analyses complexes d'échantillons biologiques comme des biopsies.

Capricorn ICT Arkiv



Dans le portefeuille

1,40
million EUR

Détention du capital

 **15,06 %**



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Depuis octobre 2014, la SFPI est actionnaire du fonds Capricorn ICT Fund, avec un investissement total de 5 millions EUR dans un fonds de plus de 33,2 millions EUR (15,06 % des actions). Grâce à la vente de Cartagenia en 2015, une réduction de capital de 9,3 millions EUR a pu être effectuée (partiellement par un remboursement en espèces, partiellement par quittance de prélèvement du capital), ce qui porte le capital du fonds à 23,9 millions EUR.

Lors de l'exercice 2017, le fonds a réalisé 2 nouveaux investissements et 5 investissements de suivi.

Au total, à la fin 2017, l'investissement s'élevait à 17,4 millions EUR (valorisés à 30,3 millions EUR, dont 13,7 millions EUR ont été réalisés grâce à la vente de Cartagenia) et le fonds détient des participations dans les 9 entreprises « early stage » suivantes : NGDATA, FEops, LindaCare, Icometrix, Bluebee, Noona Healthcare, Indigo Diabetes, Arkite et Sensolus.

L'année s'est clôturée sur une perte de 106.708 EUR, majoritairement due aux frais de gestion du fonds, partiellement compensée par la réalisation de gains en capital.

Points d'attention pour 2018

En 2018 l'attention sera partagée entre le suivi des investissements déjà réalisés, d'éventuels investissements de suivi et l'examen et la concrétisation de nouvelles opportunités.

Le fonds Capricorn ICT Arkiv investit dans des sociétés opérant dans le secteur des ICT au sens large (y compris les entreprises actives dans le domaine des big data et des soins de santé numériques) et respecte les conditions et modalités du règlement ARKImedes concernant l'activation de capital-risque en Flandre.

SwiMove



Dans le portefeuille

1,01
million EUR

Détention du capital

49 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a apporté son soutien à ce projet, à concurrence d'un peu plus d'1 million EUR. Une partie de cette somme, soit 0,3 million EUR, a été apportée au capital de SwiMove afin de financer sa constitution. Le solde, soit 0,7 million EUR, a été mis à la disposition de SwiMove sous la forme d'un prêt, dont le remboursement est garanti par la VUB.

Le projet, constitué par deux bassins, l'un destiné aux nageurs chevronnés, l'autre aux débutants ou aux activités sportives, pallie au manque criant de bassins de natation à Bruxelles. Il témoigne d'une démarche environnementale marquée, les matériaux et les techniques durables (bâtiment superisolé, récupération de l'eau de pluie et traitement de l'eau sale, éclairage LED, etc.), ainsi que l'énergie renouvelable ayant été privilégiés, et favorise la création d'emplois à Bruxelles.

Avec un prix d'entrée entre 2,9 et 4,2 EUR par personne et des technologies exceptionnelles (sol à hauteur variable, projecteur en cours d'installation, etc.), la piscine table sur une clientèle annuelle de 130.000 personnes.

En février 2017, SwiMove a vu son capital augmenté. La SFPI a souscrit à cette augmentation de capital à concurrence de 0,3 million EUR. La participation de la SFPI au capital de SwiMove s'élève aujourd'hui à 49 %. La participation de 51 % est aux mains de la VUB.

Parallèlement, également en février 2017, le prêt de 700.000 EUR a été consenti pour une durée de 20 ans et à un taux fixe de 1,4 %. La SFPI se voit également attribuer une compensation non financière en contrepartie de ce prêt, en sa qualité de « partenaire privilégié » (accès au réseau académique de la VUB et autres avantages). La VUB a apporté sa garantie à cet emprunt.

Points d'attention pour 2018

- L'inauguration de la piscine de la VUB a eu lieu le 2 février 2018, après une fermeture au public de 18 mois seulement pour les travaux de rénovation ;
- La réception définitive du chantier doit avoir lieu en 2018 ;
- Les cours de natation doivent parvenir à rendre la société indépendante financièrement.

SwiMove est une société à finalité sociale nouvelle, créée à l'initiative de la VUB, avec pour mission de gérer la rénovation et l'extension de la piscine de la VUB, ainsi que l'exploitation d'une école de natation, dans les infrastructures ainsi modernisées.

La nouvelle piscine a déjà été désignée par la Région de Bruxelles-Capitale comme « bâtiment exemplaire » (<http://www.beexemplary.brussels/laureats-piscine.php>).



Endo Tools Therapeutics



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le conseil d'administration de la SFPI a approuvé, en date du 21 mars 2017, l'entrée au capital de la société au travers d'une souscription immédiate de nouvelles actions pour un total de 1.002.150 EUR, et d'une souscription additionnelle pour un montant total de maximum 1.000.000 EUR, conditionnée à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant au moins identique. La SFPI bénéficiera d'un discount de 20 % au regard de la future valeur d'émission.

Le conseil d'administration de la SFPI a également approuvé l'octroi d'un prêt à la société d'un montant de 1.000.000 EUR (taux de 4 %). Il a été appelé pour la moitié en février 2018. La SFPI détient 6,3 % du capital de la société.

L'équipe s'est renforcée dans les domaines de la qualité, du réglementaire et de la R&D. La première publication scientifique utilisant les produits d'ETT est parue en avril 2017. Les résultats de la 2^e étude (européenne) utilisant les produits d'ETT ont été clôturés en décembre 2017 (et devraient être publiés dans le courant 2018). Les premières utilisations cliniques d'une nouvelle version du dispositif ont été faites au 4^{ème} trimestre 2017. Une nouvelle demande de brevet a été déposée au 2^{ème} trimestre 2017.

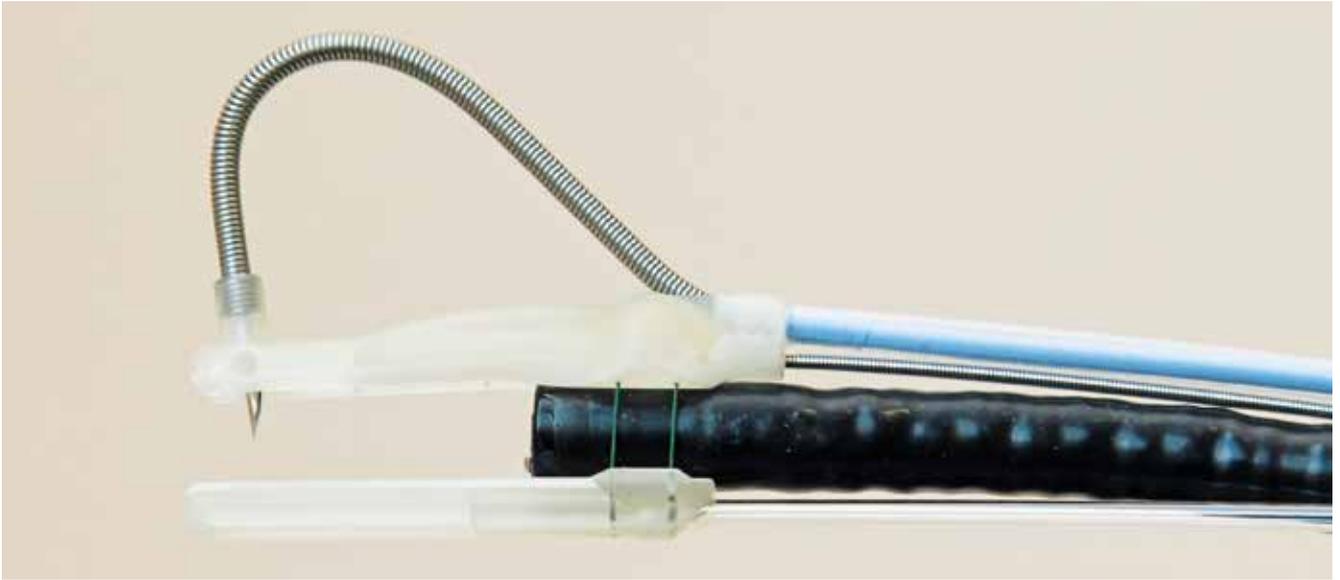
Dans le portefeuille

1,00
million EUR

Détention du capital

6,30 %

Endo Tools Therapeutics (ETT) est une société qui se situe sur le marché de la lutte contre l'obésité en proposant, par la voie gastrique (pas d'intervention chirurgicale), une technologie qui peut être pratiquée par un gastro-entérologue en vue de réduire la taille de l'estomac via une suture des parois internes de celui-ci.



Avantages compétitifs d'ETT

- Technologie permettant de suturer au travers de toutes les couches de la paroi de l'estomac, ce qui augmente la durabilité de la suture par rapport aux autres solutions existantes ;
- Faible profil de risque de l'utilisation des dispositifs : dans les traitements bariatriques, cela pourrait permettre d'étendre l'indication des traitements endoscopiques à des indices de masse corporelle plus faibles comme suggéré par l'association américaine de gastro-entérologie (ASGE) ;
- Technique passant par les orifices naturels (par exemple la bouche) : meilleur confort du patient, récupération plus rapide, durée du séjour moins longue, voire clinique de jour ;
- Maintien de l'entièreté de la poche de l'estomac : pas de risque de fuite, possibilité de chirurgie plus invasive ultérieure ;
- Moindre invasivité des procédures : dans les traitements bariatriques par exemple, pas de modification du type d'aliments ingérés mais réduction des quantités ;
- Pas de contre-indication à une répétition potentielle de l'opération ;
- Facilité d'utilisation : courbe d'apprentissage très rapide par rapport à des dispositifs concurrents.

Points d'attention pour 2018

- Levée de fonds (série C) et détermination de la valeur de la société ;
- Renforcement clinique afin d'accroître la supervision du design et de la réalisation des études cliniques ;
- Continuation du support d'études cliniques dans les traitements bariatriques, en combinaison avec d'autres facteurs, comme l'impact du suivi diététique et psychologique des patients ;
- Poursuite de la R&D et du support à des études cliniques pour extension de la technologie dans d'autres organes du tube digestif ;
- Élargissement de la base d'utilisateurs en Europe (2 à 3 pays parmi Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, France, Espagne) ;
- Définition d'une stratégie pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché aux USA.



EndoTools
Therapeutics

Accessia GMP



Dans le portefeuille

1,00
million EUR

Détention du capital

25 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI est entrée au capital de la société Accessia GMP en date du 26 octobre 2016, elle dispose d'un siège au sein du conseil d'administration de cette société.

Elle a investi 1 million EUR equity, ce qui lui permet de détenir 1.000 actions de la société, soit 25 % du capital. Elle s'est également engagée, aux côtés des autres actionnaires, à soutenir le développement de la société en lui accordant 2 millions EUR en prêt selon des milestones à définir avec les autres actionnaires (taux de rendement attendu : 5 % par an). Une 1^{ère} tranche de 250.000 EUR a été libérée en février 2018. La société présente un bilan de 7,95 millions EUR et a enregistré fin 2017 une perte d'exploitation de 850.000 EUR, légèrement supérieure au budget initial. Ceci, sous l'impact du poids des amortissements et d'un retard dans la prise en service des salles blanches et autres bureaux. La société a modifié sa raison sociale en mars 2017, elle est devenue Accessia Pharma.

Parmi les faits saillants, on retiendra :

- La validation des salles blanches correspondantes à la Phase I ;
- La rénovation totale du bâtiment comprenant quatre salles blanches GMP entre autres (Phase II), le bâtiment a été inauguré en février 2018 et est pleinement opérationnel ;
- Le recrutement d'une équipe de 5 personnes comprenant deux personnes pour la maintenance, une personne pour l'IT, une personne pour le nettoyage et une personne administrative ;
- La finalisation du contrat standard de services pour les clients qui s'installeront sur le site ;
- L'arrivée de deux premiers clients sur le site : Arlanda et Xpress Biologics.

Afin de s'assurer que les salles blanches soient utilisées en parfaite harmonie avec les standards GMP demandés par les autorités pharmaceutiques, un système qualité applicable à tous les utilisateurs du site (Accessia et les clients) a été mis en place par l'équipe Assurance Qualité. Ce système est finalisé depuis la mi-2017.

Points d'attention pour 2018

Le risque réside principalement dans la capacité d'obtenir de nouveaux clients, une certaine incertitude réside également dans l'évolution des prix des utilities (eau, gaz et électricité), ce qui peut avoir un impact important vu les consommations importantes faites par Accessia. Sur le plan bilantaire, l'impact des amortissements sera un élément prépondérant dans la détermination du résultat d'exploitation.

La société abrite une unité GMP mutualisée pour la production de lots cliniques et commerciaux, installée au sein des infrastructures de l'ancienne usine Colgate-Palmolive à Milmort. L'usine est déjà pré-équipée de nombreuses infrastructures utiles, en particulier des salles blanches de classe D et des surfaces de bureaux.

Elle est née d'un double constat :

- *Un nombre significatif de projets à haute complexité technique font face à des besoins de production de lots cliniques ou de produits en conditions GMP (Good Manufacturing Practice), alors que l'investissement nécessaire pour ce type d'infrastructures est trop conséquent pour un grand nombre de ces entreprises.*
- *Les infrastructures requises pour ce type de production n'étaient pas disponibles au niveau régional wallon, ce qui amène un nombre important de sociétés wallonnes à collaborer avec des acteurs étrangers.*

ACCESSIA
PHARMA

Profinpar



© PROFINPAR

Dans le portefeuille

1,00
million EUR

Détention du capital

15,13 %

Profinpar Fund investit dans des PME ou des entreprises familiales de taille moyenne qui ont une valeur ajoutée supérieure à 2 millions EUR et dont la valeur d'entreprise oscille entre 2 et 20 millions EUR. Le fonds vise des sociétés localisées en Belgique, au Luxembourg et dans le nord de la France. Une attention particulière est accordée aux entreprises de niche ainsi qu'aux secteurs en consolidation.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En février 2017, la SFPI a souscrit à un investissement de 5 millions EUR dans Profinpar Fund, desquels 1 million EUR a été libéré. Ceci représente 15,13 % des parts, les souscriptions totales s'élevant à 33.050.000 EUR au 31 décembre 2017.

L'année 2017 a vu Profinpar Fund renforcer son tour de table et réaliser un premier investissement dans le secteur des services financiers. Ainsi, Profinpar a participé à l'augmentation de capital et au rachat d'actions d'ODB & Associés SA, société qui offre à ses clients un soutien global dans les domaines suivants : comptabilité, fiscalité, conseil juridique, conseil financier et conseil aux entreprises. L'intervention de Profinpar a permis le développement de l'entreprise par croissance externe.

Points d'attention pour 2018

Profinpar Fund consacrera l'année 2018 à la construction de son portefeuille tout en assurant le suivi des participations actuelle et à venir.

Profinpar Fund est un fonds d'entrepreneurs, investisseur de capital à risque dont l'approche est centrée sur la relation de partenariat avec les PME familiales et leurs actionnaires. La particularité de la proposition de Profinpar tient à ce qu'elle allie une offre de capitaux à risque et l'expertise de ses 45 investisseurs-entrepreneurs.

L'objectif de Profinpar Fund est d'intervenir comme partenaire actif, comme catalyseur à la croissance en soutenant la transmission ou l'optimisation des entreprises. Il s'agit donc d'investir du capital à risque et d'accompagner l'équipe dirigeante grâce à l'expertise des investisseurs-entrepreneurs du fonds, eux-mêmes actionnaires et dirigeants d'entreprises tierces.

Au-delà des capitaux investis dans le fonds, ces investisseurs mettent à disposition leurs compétences autant sectorielles que fonctionnelles ainsi que leurs réseaux afin de soutenir les PME partenaires et ce, tant dans la phase d'analyse d'une opportunité d'investissement que dans la phase de détention.

Profinpar Fund finance la croissance et le développement, intervient en cas de transmission et/ou d'optimisation d'entreprises. L'objectif est d'investir dans une douzaine de PME avec des investissements en capital compris entre 2 et 6 millions EUR.

PROFINPAR

Fidentia Green Buildings



Dans le portefeuille

0,80
million EUR

Détention du capital

21,33 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a consacré la somme de 6 millions EUR au financement des activités du fonds. La SFPI détient avec cela 21,33 % des parts de la société. Cette situation n'a pas évolué en 2017.

Ayant vendu la dernière participation immobilière en 2016 (la SA Hippogone), le fonds a opéré une restructuration de son capital et un remboursement des obligations.

Le fonds détient actuellement :

- Les fonds utiles pour couvrir les garanties suite à la vente de la société e-lite ;
- Ces mêmes fonds ayant été investis dans un projet de fermes aquaponiques, BIGH, et dans Fidentia BeLux Investments SCA.

Le résultat de toutes ces opérations a pour conséquence vis-à-vis de la SFPI :

- Partant d'une mise de 6 millions EUR, la SFPI a déjà récupéré un montant cumulé de 8 millions EUR, le solde étant à venir lors de la vente des deux participations résiduelles ;
- La SFPI a en parallèle investi dans le nouveau projet Fidentia BeLux Investments SCA à concurrence d'un montant de 9,2 millions EUR selon une formule mixte Equity-Prêt similaire au modèle FGB.

Points d'attention pour 2018

- Sollicitation potentielle de la garantie (faible probabilité) ;
- Examiner la possibilité d'une couverture potentielle de la garantie par une assurance, vente des actifs et liquidation du fonds.

Fidentia Green Buildings (FGB) est un fonds immobilier, constitué sous la forme d'une société en commandite par actions.

Le financement des activités s'effectue pour moitié en equity et pour moitié en obligations subordonnées.

L'actif est donc principalement investi dans des participations financières au sein de SPV qui supportent l'investissement en biens immobiliers. Les activités du fonds en tant que tel sont aujourd'hui terminées, mais la structure demeure jusque 2020 au plus tard afin d'honorer les garanties données.

fidentia
GREEN buildings

Epigan



© EPIGAN

Dans le portefeuille

0,80
million EUR

Détention du capital

5,77 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI est entrée au capital d'Epigan pour 800.000 EUR en août 2017 lors d'un tour de financement de 2,4 millions EUR et détient depuis 5,77 % des actions.

Le fonds Capricorn Cleantech et la société d'investissement du Limbourg (LRM), actionnaires historiques, ont également participé à cette augmentation de capital.

Points d'attention pour 2018

Epigan poursuivra la recherche de partenariats commerciaux avec une attention particulière sur le marché chinois. Il n'est pas impossible qu'une nouvelle augmentation de capital ait lieu afin d'élargir la capacité de production.

Fondée en 2010, Epigan est une spin-off d'IMEC active dans les semi-conducteurs et compte parmi ses investisseurs historiques les fonds Capricorn Cleantech, la société d'investissement du Limbourg (LRM) et Bosch Venture Capital. A-Capital a rejoint l'actionnariat en 2016.

Epigan est un des pionniers dans les solutions technologiques de nitrate de gallium (GaN) de dernière génération (low-loss power switching, next-generation 5G radio-frequency/mobile communication and sensor applications).

Epigan est basée sur le Campus Korda à Hasselt.



V-Bio Ventures Fund



Dans le portefeuille

0,76
million EUR

Détention du capital

 **6,56 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI (5 millions EUR) et GIMV (5 millions EUR) ont rejoint l'actionnariat de V-Bio Ventures en mai 2016, un fonds de capital-risque axé sur les sciences du vivant - biotechnologies dans toute l'Europe, avec un focus sur la biopharmacie, la pharmacie, le diagnostic et l'agrotechnologie.

À la fin de l'année 2016, l'Université de Gand et BNP Paribas Fortis Private Equity ont également rejoint le capital de ce fonds d'investissement pour le porter au total à 76 millions EUR.

V-Bio Ventures dispose dans l'intervalle d'un portefeuille constitué de 6 investissements : Orionis Biosciences (médicaments de précision de nouvelle génération pour maladies auto-immunes), Confo Therapeutics (développement de médicaments novateurs axés sur les RCPG), Apha.Bio (produits de lutte biologiques), Oxular (traitement contre des maladies oculaires), Octimet Oncology (nouveau traitement contre le cancer) et Syndesi (traitement de troubles neurologiques), les trois premières entreprises du portefeuille étant des spin-offs du VIB.

Points d'attention pour 2018

En 2018, V-Bio Ventures va poursuivre l'élaboration de son portefeuille d'investissement. Dans ce contexte, un emprunt convertible a été accordé à la start-up flamande Agomab Therapeutics dans le but de mettre en place un consortium d'investisseurs pour pérenniser le développement de l'entreprise dans le domaine de la médecine régénérative.

Le fonds V-Bio Ventures a entamé ses activités en 2015 avec un premier tour de financement de 63 millions EUR, les principaux investisseurs étant le Fonds européen d'Investissement (FEI), PMV (ARKimedes), Korys (famille Colruyt) et KULeuven.

L'un des fondateurs de V-Bio Ventures est l'Institut flamand de biotechnologie (VIB) qui, via son réseau avec les universités flamandes, offre un accès privilégié à V-Bio Ventures pour promouvoir des projets de recherche novateurs (start-ups) dans le domaine des soins de santé en vue d'aider de jeunes entreprises prometteuses à démarrer, de les soutenir et de contribuer à leur croissance.



BeCentral



Dans le portefeuille

0,70
million EUR

Détention du capital

28,82 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Lors du premier trimestre 2017, la SFPI a participé à la création et au soutien financier de BeCentral au moyen d'une prise de participation en capital pour 45.555 EUR et de l'octroi d'un prêt participatif de 654.455 EUR destiné à la réfection et à l'aménagement des locaux mis à disposition par la SNCB pour le projet.

La première année d'activité a déjà permis de former et d'inspirer environ 4.000 personnes aux métiers du digital et ce, grâce à la mise en place de 30 initiatives résidentes et de l'organisation de 70 événements dédiés à des thématiques spécifiques.

Points d'attention pour 2018

Après la phase de démarrage, l'évolution des revenus et le maintien, ainsi que la maîtrise des coûts, sont des éléments essentiels en vue de garantir la pérennité et le développement de la société.

L'objectif visé pour 2018 est d'atteindre la « transformation » de 10.000 personnes.

En fonction de l'intérêt de candidats supplémentaires (académies, écoles, etc.) désireux de rejoindre les installations à la gare centrale pour y développer leurs activités, BeCentral pourrait envisager d'étendre ses activités sur des espaces encore disponibles, mais non encore aménagés.

BeCentral est un nouveau campus numérique situé à la gare centrale de Bruxelles. Cofondé et soutenu par plus de 40 entrepreneurs, ce campus a pour mission de combler le déficit de compétences numériques et d'accélérer la transformation numérique en Belgique et ce, entre autres, afin de maximiser le potentiel de croissance de l'économie et la création d'emplois.

Nucleis



Dans le portefeuille

0,70
million EUR

Détention du capital

17,20 %

NUCLEIS
RADIOPHARMACEUTICALS

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Suite à l'augmentation en capital, la SFPI détient 3.500 actions de catégorie C et, de ce fait, 17,2 % du capital de la société. Les autres grands actionnaires sont : Spinventure, Gesval, F.I.C.I et ORA.

La SFPI devrait également concéder un emprunt convertible qui génère un rendement lié au taux IRS 7 ans augmenté de 3 %.

Points d'attention 2018

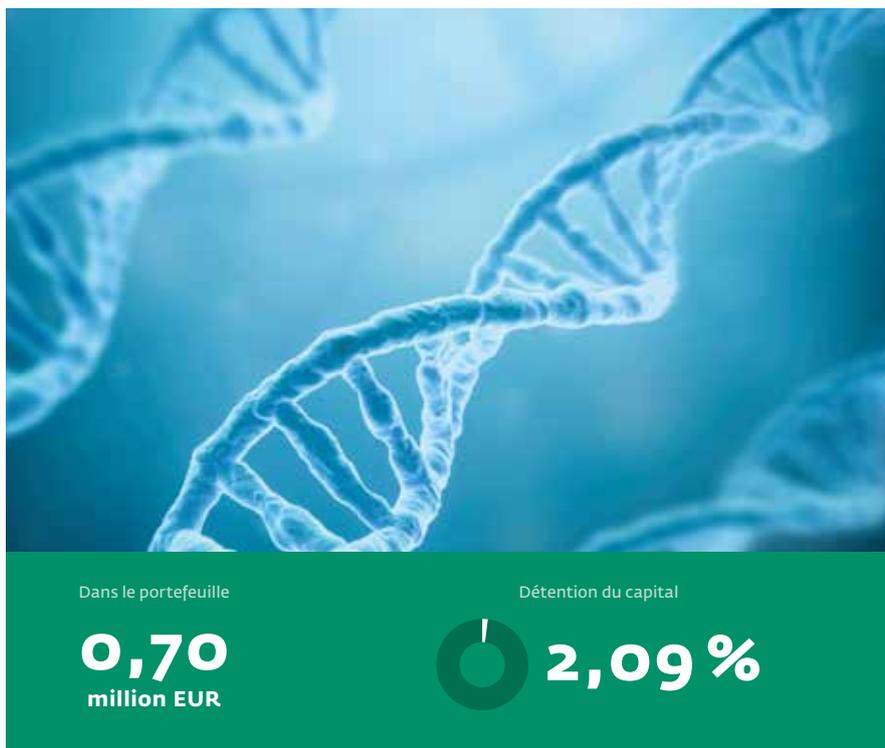
La société n'ayant que récemment commencé ses activités, on retient dans l'immédiat qu'elle est en ligne avec son business plan pour ce qui concerne les aspects réglementaires et la production d'AFG.

S'ouvrent à elle des opportunités sur le plan de la croissance de la capacité de production et de la sécurisation du transport des matières radioactives.

La société Nucleis SA a été constituée le 9 juin 2017. Elle a pour vocation la production en environnement GMP de médicaments radiopharmaceutiques à usage humain (y compris, imagerie médicale nucléaire ou non nucléaire). Elle est issue d'un processus « spin-off » du Centre de Recherches du Cyclotron à l'ULg.

Elle a fait l'objet d'une augmentation de capital en date du 3 novembre 2017 au travers d'apports en nature, c'est-à-dire une branche d'activités de fabrication GMP, une équipe de 9 personnes, des contrats commerciaux et une AMM sur le GlucoTrace « FDG ». À cette même occasion, la SFPI a souscrit en numéraire à concurrence de 700.000 EUR.

Biodiscovery 5



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Aux côtés de Meusinvest qui a investi 3 millions EUR, la SFPI a financé le fonds Biodiscovery 5 à concurrence de 7 millions EUR. Grâce à cette intervention, la SFPI est présente au sein du comité des investisseurs.

Conformément au souhait du conseil d'administration de la SFPI, celle-ci a négocié avec la société Edmond de Rothschild (EDR) qui porte le projet, le contenu d'une side-letter qui prévoit :

- un engagement de best effort pour investir en Belgique (on sait qu'il y a 3 sociétés qui font actuellement l'objet de l'attention d'EDR en Belgique) ;
- des opportunités de co-investissements en Belgique ;
- une possibilité pour la SFPI de proposer à l'examen du fonds des dossiers d'investissement.

Il s'agit d'un investissement stratégique au regard de la visibilité et de l'efficacité que la SFPI pourrait en retirer dans le domaine des biotechnologies. Ceci lui permet d'assurer une présence au sein d'un fonds à vocation européenne, qui bénéficie d'un bon track-record, aux côtés d'investisseurs patentés, et d'accéder à un mécanisme de mutualisation des processus de due diligence avec des experts médicaux et/ou issus de l'industrie.

Le fonds est actuellement investi dans 6 sociétés : LogicBio – Erytech, Complexa, GreyWolf, Exciva et MMI, pour un montant total de 34,5 millions EUR, soit plus ou moins 10 % des fonds récoltés.

Points d'attention pour 2018

Rester attentif aux projets belges potentiels.

BioDiscovery

Biodiscovery 5 est la 5^{ème} génération du fonds Biodiscovery qui a pour objectif d'investir dans le développement de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux/diagnostic.

L'équipe de gestion Biodiscovery réunit des expertises fortes dans l'industrie des sciences de la vie, pour offrir un produit financier permettant un accès simple et avisé à ce secteur.

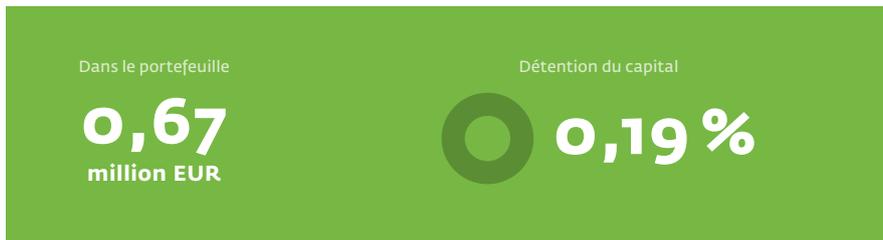
Au travers d'un très bon accès aux sociétés développant des innovations médicales, l'équipe évalue entre 350 et 400 opportunités chaque année. Elle sélectionnera 15 à 18 entreprises pour construire le portefeuille de Biodiscovery 5 sur 4 à 5 ans.

Un investissement type sera dans la phase de développement, en aval des étapes de recherche et soutenue par des entrepreneurs expérimentés.

En général, le fonds investit, en tant qu'investisseur de référence, 5 à 15 millions EUR dans un tour de financement initial de 10 à 40 millions EUR. Au total, un investissement dans une société pourra atteindre 10 à 25 millions EUR, pour une position dans le capital de 15 à 35 %. L'équipe Biodiscovery évalue les risques, le temps et les ressources nécessaires au développement de projets innovants jusqu'aux points clés de création de valeur.

Le fonds Biodiscovery 5 a récolté 345 millions EUR aux termes de sa campagne de souscription.

Ion Beam Applications (IBA)



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Après avoir enregistré en 2016 quelques moments marquants dans la vie de la société, IBA a marqué un peu le pas en 2017.

Bien qu'ayant cristallisé des milestones importants sur le plan du partenariat avec les sociétés Elekta et Vinci Construction, ainsi qu'enregistré une forte croissance liée à l'activité dans le domaine de la dosimétrie (20 % d'accroissement des revenus) et des services en protonthérapie et autres accélérateurs, IBA n'a pas pu atteindre les prévisions de revenus de 2017 (- 12,6 % par rapport à 2016), a annoncé un REBIT négatif (- 11,6 millions EUR) et une position de trésorerie fragilisée (net cash - 15,5 millions EUR).

C'est essentiellement à la suite des temps allongés des négociations et de construction des installations, ainsi que des délais de signature de contrats de fourniture des unités de protonthérapie et de l'agressivité de la concurrence, que l'objectif n'a pas été atteint. Evénements qui ont conduit la société à :

- Suspendre momentanément les déclarations relatives à des prévisions financières ;
- Prendre des mesures de contrôle des coûts et des gains de productivité ;
- Supprimer le principe de paiement d'un dividende en 2018 ;
- Anticiper les principes de permitting/licensing en cas d'installation dans un nouveau pays.

Ces actions ont permis à IBA, au cours du 1er trimestre 2018, de réaliser ce qui suit :

- 1^{er} patient traité aux Pays-Bas ;
- Contrats signés au Royaume-Uni pour 3 installations ;
- Accroissement des installations en Argentine à concurrence de 4 unités.

La SFPI détenait fin 2017 une quadruple source d'approvisionnement financier de la société :

- Souscription à une augmentation de capital de 1 million EUR. Elle détient à ce jour 58.200 titres de la société. La SFPI a touché un dividende de 16.900 EUR en 2017. Allocation d'un emprunt subordonné de 9 millions EUR, qui a finalement été consacré à concurrence de 5 millions EUR à l'acquisition de parts dans Belgian Anchorage (holding faîtière qui assure l'ancrage de l'actionnariat d'IBA en Belgique) ;
- Engagement à soutenir financièrement le projet d'hadronthérapie en Normandie (à concurrence de 5 millions EUR) ;
- Allocation d'un emprunt subordonné (signé en mars 2018) à concurrence de 5 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

- Revenir à une situation de cash opérationnel positif ;
- Renouer avec la politique de dividendes ;
- Concrétisation du projet d'hadronthérapie.

La société Ion Beam Applications (IBA) a développé une activité en tant que leader mondial dans le domaine du diagnostic des cas de cancers (dosimétrie) ainsi que dans celui du développement d'outils innovants permettant de les traiter via la protonthérapie.

La société emploie plus de 1.100 personnes dans le monde.

La société IBA est cotée en bourse pour +/- 60 % de son actionnariat.

Seeder Fund



Dans le portefeuille

0,63
million EUR

Détention du capital

16,78 %



SEEDER FUND
Resources to start and grow

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La première année a démontré que le fonds rencontre un besoin du marché, avec 156 projets présentés, dont 10 retenus (en prêt convertible) et l'un d'eux déjà réinvesti en capital. Elle a aussi permis une importante collaboration avec les business angels, les banques et les investisseurs publics, tous trois impliqués dans ce secteur.

Après son entrée au capital avec 2 millions EUR, la SFPI a, en 2017, à nouveau contribué à la croissance du Seeder Fund, avec un second apport de 0,5 million EUR afin que le fonds atteigne une taille critique et ait les moyens de ses ambitions. La SFPI est ainsi titulaire de 16,78 % des actions du fonds au 31/12/2017. La SFPI a également contribué à une augmentation de capital pour 0,5 million EUR en 2018.

En 2017, le Seeder Fund a effectué 9 investissements, entre 40.000 EUR et 100.000 EUR (première phase d'investissement) dans les sociétés Cloudalize, Kabandy, Hello Customer, Faqbot, Manual.to, Shoot&Proof, ZeroCopy, Hytchers et Keyrock.

Une opération de seconde phase d'investissement (en capital) a eu lieu avec la société ProUnity.

Points d'attention pour 2018

- Continuer à sourcer des dossiers de qualité et diversifiés et sécuriser la seconde phase d'investissement.

Seeder Fund a été créé en 2016 avec une approche innovatrice pour mieux rencontrer le besoin des startups belges de venture capital early stage. Son approche est divisée en deux temps :

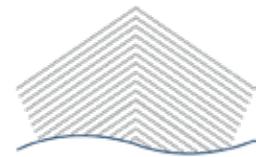
- 1) *Identification des sociétés prometteuses et innovatrices et amorçage avec un prêt convertible de maximum 100 000 EUR.*
- 2) *Investissement plus significatif, en capital cette fois (max 1 million EUR), dans les sociétés les plus performantes. Cet investissement a pour objectif de nourrir la croissance de ces entreprises.*

Cette approche permet aux startups de gagner un temps significatif durant les trois premières années de leur développement en se concentrant sur leur croissance plutôt que sur leur financement à court et moyen-terme. Les venture capital traditionnels n'interviennent pas encore à ce stade précoce.

NxtPort



© NxtPort



NxtPort

Dans le portefeuille

0,58
million EUR

Détention du capital

0,00 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En décembre 2017, afin de financer le développement ambitieux du projet de NxtPort, la SFPI a décidé, conjointement avec le Port d'Anvers, d'intervenir au moyen d'une augmentation de capital et de l'octroi d'un crédit subordonné, pour des montants (pour la SFPI) de respectivement 164.230 EUR et 1.150.000 EUR

La première tranche du crédit (50 %) a été mis en place à la fin 2017 et la participation en capital a été réalisée en janvier 2018.

Le projet d'amélioration de la centralisation et d'échange de données se concentre dans un premier temps sur la communauté portuaire anversoise, mais a pour ambition d'étendre sa portée sur les autres ports de Belgique (Zeebrugge, Gand, Bruxelles, Liège, etc.).

Points d'attention pour 2018

Une attention particulière sera portée à la réalisation de jalons à atteindre en 2018 et qui ont été fixés afin de pouvoir suivre l'évolution du projet, surtout dans sa phase de démarrage. Les utilisations progressives du crédit y sont liées.

Des contacts en vue du déploiement du projet sur d'autres sites portuaires ont été initiés en début d'année avec notamment le port de Zeebrugge.

La SCRL NxtPort gère une plateforme de données destinée à recueillir et regrouper / centraliser des données provenant des différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement logistique liée aux activités portuaires à Anvers. La plateforme a pour but de permettre un meilleur partage des données, ce qui favorisera la transparence et l'efficacité, de même que l'interopérabilité entre les plateformes de gestion d'informations déjà existantes mais gérées de manière fragmentée.

Electrawinds



Dans le portefeuille

0,29
million EUR

Détention du capital

6,21 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

L'année 2017 a plus particulièrement été marquée par les événements suivants :

- Le bilan de la SE Electrawind continue à se comprimer, même si la société dispose encore de quelques « assets » dans son portefeuille. Elle a notamment cédé sa participation dans Electrawind Pontedera afin de faire face aux besoins de liquidité liés à sa gestion journalière.
- La perte de l'exercice 2017 s'établit à 340.509 EUR, l'impact négatif est à nouveau à mettre au compte des amortissements et des réductions de valeur ainsi que des frais opérationnels pour un total de 370.000 EUR.

Points d'attention pour 2018

La société a introduit une demande en justice afin de pouvoir poursuivre ses activités dans le cadre d'une tutelle judiciaire qui lui permet de suspendre les actions de ses créanciers jusqu'en juin 2020. Deux commissaires ont été nommés afin de superviser les activités de la société.

La société est un producteur d'énergie renouvelable à partir des éoliennes, de la biomasse et de l'énergie solaire.

La situation actionnariale de la SFPI n'a pas varié en 2017, elle détient toujours 3.369.127 actions A de la SE Electrawinds, soit 6,21 %.

La SFPI détient toujours une créance sur la NV Nethys, créance garantie par la société Tecteo (groupe qui, via sa filiale Elicio, a repris les dettes du Groupe EW liées aux activités de production).

Cette créance n'est pas productive d'intérêts et fait l'objet d'un remboursement en 5 tranches. La SFPI a perçu en 2017 la somme de 145.833,34 EUR à la suite de cette créance. Elle percevra la dernière tranche de ce remboursement en juin 2018.

Cissoid



Dans le portefeuille

0,26
million EUR

Détention du capital

19,77 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Après la chute des ventes qui s'est produite en 2016 (-19,2 % pour atteindre encore 0,906 million EUR), Cissoid a enregistré en 2017 une croissance du chiffre d'affaires de 10,6 % pour atteindre 1,002 million EUR, en excédent par rapport au budget (0,902 million EUR). L'EBITDA est positif à hauteur de 314.000 EUR. En 2016, l'étroitesse du marché de la société et son exposition constante aux variations du secteur Oil & Gas ont miné le résultat, qui a clôturé sur une perte de 600.000 EUR. En 2017, des mesures ont été prises pour éviter une trop forte exposition à ce secteur et pour bénéficier de l'engouement du marché de la voiture électrique. Le management a poursuivi, sous l'impulsion de son CEO, ses efforts pour nouer des contacts tant en vue d'intéresser de nouveaux investisseurs à l'avenir de la société qu'en vue de nouer des partenariats dans le domaine industriel.

Pour 2017, les ventes, ainsi que la situation cash, sont supérieures aux budgets et prévisions, et la marge brute continue à augmenter.

La SFPI détient, au 30 décembre 2017, 14.332.457 actions représentatives du capital de la société, soit 19,77 %. Pour 2018, les prévisions de chiffre d'affaires anticipent une nouvelle croissance de 10 % environ.

Afin de répondre à la demande d'investisseurs chinois, notamment intéressés par la technologie pour l'automobile, et de sécuriser les activités pour les deux prochaines années environ, une augmentation de capital est prévue pour 2018.

Points d'attention pour 2018

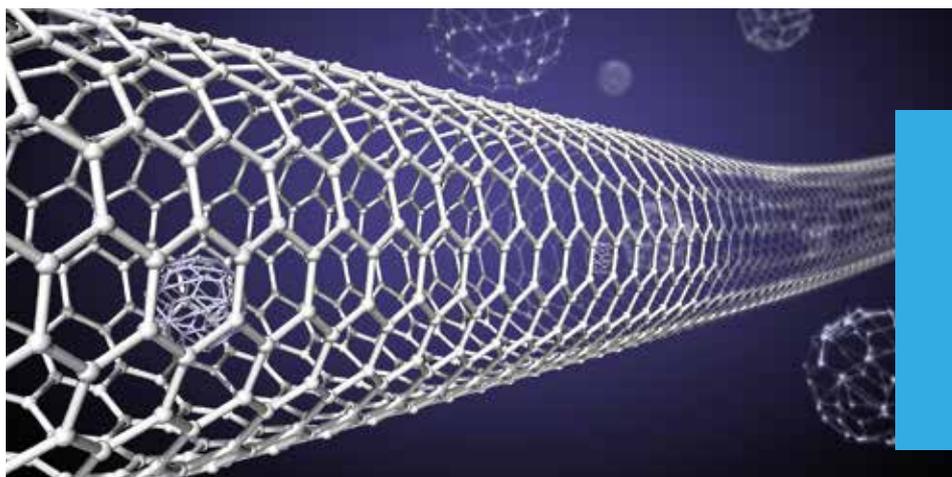
Avec l'émergence des voitures électriques, l'expertise dans le secteur automobile est aujourd'hui mise en avant pour en faire un vecteur de développement. Le partenariat avec l'investisseur chinois pourrait s'avérer décisif à ce sujet.

La société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers, en Belgique et à l'étranger, la conception, la réalisation et la vente de circuits intégrés et de cellules IP, ainsi que la consultance dans ces matières.

Elle est plus particulièrement présente dans le domaine des semi-conducteurs à haute résistance thermique ou à durée de vie accrue.

Elle est notamment active, et considérée comme leader, dans le secteur de l'extraction pétrolière, et a développé des concepts dans le secteur aéronautique et automobile. Ces solutions sont également transposables dans les domaines dits des smart grids et du spatial.

Nanocyl



Dans le portefeuille

0,13
million EUR

Détention du capital

6,97 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Après avoir clôturé l'exercice comptable 2016 avec un chiffre d'affaires en hausse de 40 %, Nanocyl a enregistré en 2017 une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires de 28 % pour atteindre 5,8 millions EUR.

Ces ventes exceptionnelles ont permis d'enregistrer un EBITDA positif et de réduire les pertes à 1,46 million EUR, contre 2,06 millions EUR en 2016.

L'augmentation d'activité est principalement générée dans les segments électronique, automobile, Énergies et Industriel. Ces quatre segments représentent plus de 95 % de l'activité commerciale de Nanocyl. Parmi eux, l'électronique est celui qui a connu la plus forte croissance.

En 2017, la Gamme Plastycil™ (produits transformés) a confirmé son positionnement principal dans les ventes (plus de 50 %), amorcé en 2016. Ceci provient principalement de l'activité de sous-traitance dans les secteurs de l'automobile et du packaging électronique comme l'an passé, mais aussi du démarrage de quelques applications dans l'Industriel. Notons aussi que les ventes de poudre NC7000 continuent de battre des records encore cette année.

La SFPI maintient inchangée sa participation de presque 7 % dans le capital de Nanocyl, qui correspond à un investissement total depuis 2011 de 3.859.819 EUR, valorisé à 130.240 EUR fin 2017 à cause des pertes cumulées.

En 2017, afin de supporter la croissance de Nanocyl, la SFPI a donné son accord pour un prêt de 1 million EUR (à côté des banques qui prêteront un montant supérieur) pour le développement de l'entreprise.

Points d'attention pour 2018

- Suivi de l'évolution du coût des matières premières et reflet de celui-ci dans les prix de la production ;
- Étroit suivi des implications techniques induites par l'augmentation du rythme de production et des améliorations apportées à l'outil de production ;
- Mise à niveau de la capacité de production.

Nanocyl SA est une entreprise spécialisée dans le développement et la production de nanotubes de carbone, des particules qui sont utilisées comme additifs de performance dans les polymères, les métaux, les matériaux composites et novateurs.

Nanocyl fabrique des nanotubes de carbone de haute qualité qui augmentent les performances de conductivité et mécaniques des applications dans les plastiques, les composites et les dispersions. Depuis plusieurs années, la société est l'un des deux plus gros acteurs du marché mondial des nanotubes de carbone.



Xylowatt



Dans le portefeuille

0,10
million EUR

Détention du capital

11,57 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI est actuellement titulaire de 538.180 titres de la société Xylowatt (11,6 % du capital) et la participation de la SFPI est valorisée à 104.810 EUR dans ses comptes (pour un montant de 4,2 millions EUR investis depuis 2009).

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 3,7 millions EUR alors que la perte s'établit à 3,05 millions EUR.

Afin d'assurer sa pérennité, la société a mandaté une société de corporate finance afin de réaliser une augmentation de capital significative (5-10 millions EUR) au cours de l'été 2018.

Début 2017, le nouveau laveur sec a été mis en service avec succès sur l'unité de Tournai. Il s'agit d'une avancée significative dans l'amélioration de la compétitivité des solutions proposées par Xylowatt.

En novembre 2017 a été inauguré l'unité de gazéification de Mont-Godinne. Celle-ci a été mise progressivement en production à partir du mois de décembre. Une fois les maladies de jeunesse traitées, le rythme de croisière de production a été atteint. Le projet a par ailleurs été sélectionné par Belfius comme finaliste pour la remise d'un des prix « Belgium Smart Award ».

Outre ces bonnes nouvelles qui ont fait parler de Xylowatt dans la presse, le pipeline commercial n'a jamais été aussi rempli, et le management a bon espoir de conclure au moins un contrat commercial significatif au cours de l'été 2018.

Points d'attention pour 2018

- Eventuelle conversion en capital des prêts actionnaires ;
- Réussir la réception de l'installation à Mont-Godinne qui servira de fil conducteur pour rassurer les autres prospects commerciaux ;
- Concrétiser les discussions commerciales avec les prospects japonais et des pays de l'Est.

La société Xylowatt est active dans le domaine de la gazéification du bois. Elle a développé une technologie dite « NOTAR » qui permet de produire, après un processus de pyrolyse et de lavage des impuretés, un gaz d'une qualité qui permet d'alimenter des groupes électrogènes en vue de la production d'électricité.



X Y L O W A T T sa

Sinnolabs Hong Kong Limited



Dans le portefeuille

0,08
million EUR

Détention du capital

 **16,67 %**

Sinnolabs

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La SFPI a décidé de rejoindre Sinnolabs en tant que « founding partner » avec une contribution en capital de 75.000 EUR aux côtés de Moore Stephens, Riverbanks et Dewolf. Solvay et BNPPF sont également impliqués à des degrés divers.

Le « China Aviation Industrial Fund » et le « East West Shanghai Fund » ont rejoint l'actionariat de Sinnolabs en 2017.

À ce jour, Sinnolabs accompagne trois entreprises (Sentiance, Keemotion et Photoneo) dans leur développement en Chine.

Un symposium Agoria-Sinnolabs a été organisé en mai 2017 à Bruxelles sur les technologies et l'innovation en Chine.

Points d'attention pour 2018

Les bureaux de Sinnolabs situés dans le district de Hongkou à Shanghai ont été inaugurés en janvier 2018 en présence des autorités locales.

Le management de Sinnolabs continuera activement le screening de PME belges intéressées par le marché chinois, et espère faire entrer une dizaine de ces entreprises dans le programme. Si nécessaire, des entreprises non belges seront également accompagnées afin de devenir plus rapidement possible rentables.

Pour faire face aux difficultés rencontrées pour s'établir en Chine (concurrence, langue, culture, fiscalité, ressources humaines, propriété intellectuelle, etc.), des entrepreneurs belges basés depuis des années à Shanghai ont lancé en 2016 une plateforme, Sinnolabs, destinée à aider les PME belges innovantes à mieux appréhender le marché chinois et à les accompagner dans leur développement en Chine.

La plateforme Sinnolabs a été lancée officiellement à Bruxelles en octobre 2016.





Holding public

Holding public (par ordre alphabétique)

BNP Paribas	161
BOZAR	169
bpost	159
Brussels Airport Company	158
Certi-Fed	167
China-Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF)	171
Credibe	173
Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF)	163
Fonds Starter	175
Loterie Nationale	164
Maison de la Radio Flagey	172
Palais des Congrès « Square »	166
Société Belge d'Investissement International (SBI)	168
SN Airholding /Brussels Airlines	165
Zephyr-Fin	174

Holding public (par valeur dans le portefeuille)

Holding public	Pourcentage de détention du capital (%)	Nombre de parts bénéficiaires	Participation en capital ou en parts bénéficiaires (millions EUR)	Prêt (millions EUR)	Valeur dans le portefeuille (millions EUR)
Brussels Airport Company	25,00	0	160,02	139,43	299,45
bpost	26,91	0	283,61	0,00	283,61
BNP Paribas	0,29	0	145,44	0,00	145,44
Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF)	100,00	0	89,63	0,00	89,63
Loterie Nationale	21,28	0	67,67	0,00	67,67
SN Airholding/Brussels Airlines	0,00	0	0,00	50,00	50,00
Palais des Congrès « Square »	100,00	0	32,51	0,00	32,51
Certi-Fed	100,00	0	25,12	0,00	25,12
Société Belge d'Investissement International (SBI)	58,07	0	12,01	0,00	12,01
BOZAR	32,53	0	7,50	4,00	11,50
China Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF)	8,50	0	8,06	0,00	8,06
Maison de la Radio Flagey	15,12	0	2,86	0,00	2,86
Credibe	100,00	0	0,82	0,00	0,82
Zephyr-Fin	100,00	0	0,35	0,00	0,35
Fonds Starters	0,15	0	0,00	0,00	0,00
Fonds de l'Economie Sociale et Durable*	0,01	0	0,00	0,00	0,00
Total			835,61	193,43	1.029,04

* voir chapitre 4.3, p. 187

Brussels Airport Company



© BRUSSELS AIRPORT

Dans le portefeuille

299,45
millions EUR

Détention du capital

25 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Jamais autant de passagers n'auront fréquenté l'aéroport de Zaventem, une des portes d'entrée clés de notre pays ! Avec 24,8 millions EUR de passagers, le record de 2015 a été battu de 1,3 million EUR (+ 5,6 %), et par rapport à 2016, l'année des attaques terroristes, le trafic passager a augmenté de 13,6 %.

Les activités cargo sont également en augmentation (+ 8,3 %) par rapport à 2016 avec 535.600 tonnes expédiées.

En 2017, Brussels Airport Company a dépensé près de 100 millions EUR en nouveaux investissements (nouvelles casernes de pompiers, préparation d'accueil des Airbus A380, systèmes de screening des bagages et rénovation de taxiways et aprons).

D'un point de vue financier, les revenus totaux ont augmenté de 2,9 % en 2017 pour atteindre 551,6 millions EUR. L'EBIT a progressé de 8 % en 2017 (208,6 millions EUR). Ces progressions sont essentiellement dues à l'augmentation du trafic passager ainsi qu'à de nouveaux développements immobiliers. Le bénéfice avant impôts a progressé de 9 % pour atteindre 109,1 millions EUR et le résultat net s'établit à 88,8 millions EUR (65,3 millions EUR en 2016).

En 2018, la SFPI percevra un dividende de 18,38 millions EUR relatif à 2017. En outre, la SFPI a touché des intérêts en 2017 pour un montant de 8,17 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Comme en 2017, l'incertitude liée au plan de survol de Bruxelles ainsi que la décision du gouvernement bruxellois d'imposer des amendes pour nuisances sonores, pourraient avoir des conséquences importantes sur le niveau d'activité à l'aéroport. Il est à espérer qu'une solution équilibrée soit trouvée et mise en œuvre rapidement. Brussels Airport reste également attentive aux projets de Lufthansa concernant Brussels Airlines.

La SFPI détient 25 % des actions de Brussels Airport Company, les 75 % restants étant détenus par Macquarie et Ontario Teachers' Pension Plan. La SFPI a également accordé un prêt d'actionnaires d'une valeur de 139 millions EUR.

Depuis le 1er juillet 2013, The Brussels Airport Company (TBAC) a été absorbée par Brussels Airport Holding (BAH) qui porte désormais le nom de Brussels Airport Company (BAC).



© BPOST

Dans le portefeuille

283,61
millions EUR

Détention du capital

26,91 %



Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le 10 mai 2017, quatre nouveaux membres du conseil d'administration ont été nommés, ainsi qu'un nouveau président du conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires annuelle a en effet approuvé la nomination de Jos Donvil, proposée par l'État belge, au poste d'administrateur non exécutif, et celles de Thomas Hübner, Philly Teixeira et Saskia Van Uffelen en tant qu'administrateurs indépendants de bpost. Le même jour, les membres du conseil d'administration nouvellement constitué de bpost ont nommé François Cornelis nouveau président du conseil d'administration.

Le 3 juillet 2017, bpost a commencé à alimenter ses centres de tri de Liège et Charleroi en énergie solaire. 6.500 panneaux solaires ont été installés sur les toits des centres de tri de Liège et de Charleroi. Ils offrent pas moins de 17.000 m² d'énergie solaire.

Le 14 juillet 2017, le conseil des ministres a approuvé l'avant-projet du ministre De Croo sur les services postaux. Cet avant-projet assure la continuité du cadre réglementaire existant, mais introduit également une plus grande flexibilité afin de permettre au prestataire de services universel d'anticiper les besoins changeants des utilisateurs. L'avant-projet de loi a été approuvé en janvier 2018 par le Parlement.

bpost fournit des services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri, la distribution de courriers, d'imprimés, de journaux, ainsi que de documents adressés ou non adressés. Elle fournit des services bancaires, financiers et assume des activités d'intérêt public pour le compte de l'État.

Le 7 août 2017, bpost a consolidé sa position dans le domaine de la logistique durable en procédant au rachat de Bubble Post. Ce rachat confirme les ambitions de croissance des deux entreprises dans le domaine des solutions de livraison intelligentes et durables dans les villes et consolide le réseau hybride de bpost à l'aide d'une expertise complémentaire dans le transport réfrigéré.

Le 4 octobre 2017, Cubee a été lancé. Il s'agit du plus grand réseau ouvert de distributeurs de paquets de Belgique. Cubee est le fruit de l'union entre bpost et l'entreprise néerlandaise « de Buren » l'an dernier. Il s'agit d'un réseau ouvert indépendant de distributeurs de paquets qui est accessible pour les retailers, les clients online et les entreprises logistiques.

Le 20 octobre 2017, bpost a ouvert le plus grand centre de tri du Benelux. Le nouveau Bruxelles X, le centre de tri flambant neuf de bpost situé à Neder-Over-Heembeek est, avec ses 80 000 m², le plus grand centre de tri du Benelux et le deuxième d'Europe. Il offre une capacité de 300.000 paquets et 2,4 millions de lettres par jour.

Le 16 novembre 2017, bpost a fait l'acquisition de 100 % des actions de Radial, après avoir obtenu le feu vert de toutes les autorités de concurrence concernées. La reprise de Radial, un acteur de renom dans le domaine de la prestation de services logistiques intégrés au niveau de l'e-commerce, s'intègre parfaitement dans la stratégie de croissance de bpost. bpost sera ainsi en mesure de consolider sa présence actuelle aux États-Unis et d'étendre son offre de produits à l'aide d'activités à valeur ajoutée qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de la logistique de l'e-commerce.

La SFPI détient 53.812.449 actions de bpost, soit 26,9 % du capital de la société. Au total, la SFPI a reçu en 2017 pour 70,49 millions EUR de dividendes, ce qui fait de bpost l'une des participations les plus rentables de son portefeuille.

Points d'attention pour 2018

Après une année 2017 positive, les défis suivants attendent bpost pour 2018 :

- La nette diminution des volumes du courrier national, ce qui se traduit par une baisse accélérée des revenus liés à cette activité ;
- La concurrence accrue dans le domaine de la livraison de paquets ;
- La pression croissante sur la structure des coûts, et en particulier au niveau du transport et des salaires.



BNP Paribas



© BNP - JEAN-ERICK PASQUIER

HOLDING PUBLIC

Dans le portefeuille

145,44
millions EUR

Détention du capital

0,29 %

MISSIONS DÉLÉGUÉES

Dans le portefeuille

5.301,45
millions EUR

Détention du capital

7,44 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

BNP Paribas a réalisé en 2017 un bon démarrage de son plan 2020. Dans un environnement de taux et de marché peu favorable, l'activité commerciale du Groupe s'est développée vigoureusement, soutenue par une croissance européenne progressivement plus forte.

Le Groupe poursuit par ailleurs le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité. Il mène une politique volontariste de responsabilité sociale et environnementale visant à avoir un impact positif sur la société : il a ainsi créé cette année une Direction de l'Engagement d'Entreprise afin de renforcer ses actions dans ce domaine.

BNPP réalise un résultat net de 7.759 millions EUR en 2016, en hausse de plus de 0,7 % par rapport à celui de 2016. Hors éléments exceptionnels, le résultat net de BNPP s'élève à 8.149 millions EUR, en hausse de 4,4 % par rapport à 2016.

L'actif net comptable par action, également en hausse par rapport à 2016, s'élève à 75,1 EUR par action, soit un taux de croissance moyen annualisé de 5,7 % depuis le 31 décembre 2008.

Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) s'élève à 121 % fin décembre 2017. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 285 milliards EUR (305 milliards EUR au 31 décembre 2016), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 », tenant compte de l'ensemble des règles de la dernière directive (« Bâle 3 plein », qui n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2019), s'élève à 11,8 % au 31 décembre 2017 (11,5 % à fin 2016).

BNP Paribas (BNPP), leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la France, la Belgique, l'Italie et le Luxembourg. Il est présent dans 73 pays et compte près de 196.000 collaborateurs, dont plus de 149.000 en Europe.



BNP PARIBAS

En 2013, la SFPI a pu racheter l'option d'achat qui avait été accordée en 2009 par l'État belge aux actionnaires d'Ageas sur les actions BNPP de l'État belge à un prix de 144 millions EUR. En échange, la SFPI a reçu 3.617.753 actions BNPP et 1 % de fee. Celles-ci sont depuis lors reprises dans le bilan de la SFPI et ne sont plus détenues en mission déléguée.

Au 31 décembre 2016, la SFPI détenait environ 10 % du capital de BNPP en mission déléguée et de manière autonome environ 0,3 %.

En date du 4 mai 2017, une vente partielle des actions de BNP Paribas (BNPP) détenues par la SFPI en mission déléguée a été réalisée sous la forme d'un « forward sale ». Cette vente portait sur 31.198.404 actions de BNP Paribas, soit environ 2,5 % de la totalité du groupe BNPP, vendues au prix de 62,40 EUR par action, hors dividende. La SFPI a perçu 1.946.718.012,80 EUR en contrepartie de cette vente et les a reversés à l'État. Cette transaction a permis de dégager une plus-value sur les titres cédés, tout en permettant de maintenir les dividendes sur les actions vendues, soit 84,2 millions EUR au profit du budget de l'État pour l'année 2017.

Même après cette transaction, la SFPI/l'État belge reste encore le principal actionnaire du groupe avec environs 7,74 % des parts.

Le conseil d'administration de BNPP a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2017 de verser un dividende de 2,70 EUR par action.

Ainsi, la SFPI, qui détenait encore, à la date du paiement du dividende, 127.747.434 actions BNP Paribas (le transfert effectif des actions vendues en mai ne s'étant réalisé que début juin 2017, après la date du paiement du dividende), dont 3.617.753 en compte propre, a reçu un montant de 344.918.071,8 EUR le 2 juin 2017, au titre de dividende pour l'année 2016, dont elle a versé 335.150.138,7 EUR à l'État belge. Le solde est entré dans le résultat de la SFPI.

Points d'attention pour 2018

Dans un contexte macro-économique progressivement plus favorable (prévisions de croissance économique robuste en Europe et environnement de taux qui s'améliore à partir de l'année prochaine), le Groupe met en œuvre activement un plan de développement 2017-2020.

Ce plan consiste en l'implémentation, dans tous les pôles d'activité, d'un programme ambitieux de transformation visant à la fois la mise en place de nouvelles expériences pour les clients, l'accélération de la digitalisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Le Groupe prévoit d'investir 3 milliards d'euros entre 2017 et 2019 dans ce programme qui générera 3,4 milliards d'euros d'économies sur la même période et 2,7 milliards d'économies annuelles récurrentes à partir de 2020, avec une contribution équilibrée de tous les pôles.

Le Groupe confirme également ses objectifs 2020 pour une croissance du produit net bancaire supérieure ou égale à 2,5 % par an.

L'Assemblée générale du 24 mai 2018 a entretemps approuvé la distribution d'un dividende de 3,02 EUR par action, soit une croissance de plus de 30 % par rapport à celui qui fut distribué en 2017.



BNP PARIBAS

Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF)



Dans le portefeuille

89,63
millions EUR

Détention du capital

100 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le bénéfice de l'année 2017 s'élève à 8,27 millions EUR et est dû, outre les revenus récurrents générés par la nouvelle stratégie d'investissement, à la reprise de provision « grosses réparations et entretiens » suite à la réception d'une attestation de l'IBGE portant sur le nettoyage du terrain de Schaerbeek-Formation.

L'année 2017 a vu la conclusion de la vente des terrains situés à Ypres ainsi que la continuation du dossier de la vente du terrain de Hannut, dont l'option est levée et le compromis en bonne voie de signature. En ce qui concerne le terrain de Tirlemont, un contrat d'option a été transmis à un acheteur potentiel. Un contrat d'option a été signé pour la vente du terrain d'Essen et les discussions et réflexions à propos de Schaerbeek-Formation ont suivi leurs cours.

Pour ce qui concerne les investissements dans des fonds ou aux côtés de co-investisseurs, le FIF a souscrit dans le dossier YUST (Young Urban Style) à concurrence de 5,8 millions EUR en 2017. YUST prévoit la transformation d'anciennes brasseries à Anvers en un complexe immobilier de 97 studios ou chambres avec services et équipements partagés.

Durant cette année, le FIF a également souscrit à une levée de fonds dans Inclusio pour un montant de 1,9 million EUR. Inclusio est une société d'investissement en immobilier avec un impact sociétal dont la mission est d'offrir sur le long terme des logements de qualité. Son segment prioritaire est l'acquisition, le développement et la gestion d'immeubles mis à la disposition de locataires à revenus faibles ou moyens.

De nombreuses discussions sont en cours pour des investissements en 2018, dont certains pourraient aboutir dès les premiers mois de l'année.

Points d'attention pour 2018

- La clôture des ventes en cours et la commercialisation des terrains en portefeuille ;
- La poursuite des investissements eu égard aux critères définis et à la diversification du patrimoine.

Depuis mars 2009, le Fonds Infrastructure Ferroviaire (FIF) est une filiale à 100 % de la SFPI qui a pour vocation la gestion et la valorisation des terrains sis auparavant dans le giron de la SNCB, ainsi que d'autres activités commerciales liées au développement, à l'achat et à la vente de biens immobiliers.

Elle a réorienté depuis 2013 sa stratégie vers des investissements immobiliers répondant aux critères des « 3P » : People, Planet, Profit.



Loterie Nationale



Dans le portefeuille

67,67
millions EUR

Détention du capital

21,28 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Activités commerciales

En 2017, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 million EUR, soit une hausse de 8 % par rapport à 2016. Cette croissance est à attribuer au renouvellement de la formule de jeu Euromillions (My Bonus) et au lancement de nouveaux produits à gratter, ainsi qu'à la bonne tenue des ventes en ligne, dopées par l'application mobile.

Le bénéfice de l'exercice est de 11,2 millions EUR.

Ces résultats ont permis à la Loterie Nationale de s'acquitter de toutes ses obligations financières vis-à-vis de son actionnaire de référence qu'est l'État belge (soit un versement de 320,3 millions EUR au titre de subsides et de rente). Son ratio de solvabilité s'établit à 42 %.

Situation financière

L'affectation du résultat présente donc un bénéfice à affecter de 7,7 millions EUR (après imputation de la perte reportée de 3,4 millions EUR) et la Loterie versera un dividende de 5,8 millions EUR au profit de ses actionnaires, soit 1,2 million EUR au profit de la SFPI.

La Loterie Nationale dispose de fonds propres à concurrence de 211,6 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Bien que la Loterie Nationale ne soit pas affectée dans sa situation de liquidité, il conviendra pour le management et l'actionnaire de référence de rester attentif à ce qui suit :

- L'appel constant, tant au niveau européen que national, en faveur d'une libéralisation du marché des loteries et jeux de hasard ;
- Le montant de la rente de monopole à servir à l'État ;
- Le coût des investissements (notamment ICT) à effectuer pour maintenir une offre de qualité, compétitive et protectrice des joueurs ;
- Le déclin du nombre de points de vente « classiques ».

La Loterie Nationale est une SA de droit public dans laquelle la SFPI détient une participation de 21,28 %. En tant que « prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques », la Loterie Nationale est investie de deux missions essentielles :

- *La protection des consommateurs, et en particulier des mineurs d'âge, notamment par la canalisation ciblée du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;*
- *Le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement utiles.*



SN Airholding /Brussels Airlines



Dans le portefeuille

50,00
millions EUR

Détention du capital

0,00 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Malgré l'acquisition de Brussels Airlines par la Lufthansa, la SFPI reste un stakeholder important de Brussels Airlines via le maintien d'un prêt de 50 millions EUR, qui bénéficie d'une garantie de la part de Lufthansa.

D'un point de vue opérationnel, Brussels Airlines a connu une année record en 2017 avec 9,1 millions de passagers transportés (+ 17,3 % par rapport à 2016) et un taux d'occupation de 78,8 % (+ 4,1%). Brussels Airlines a terminé l'année 2017 avec un résultat opérationnel de 15 millions EUR (IFRS) et un bénéfice de 3,57 millions EUR (IFRS).

Avec la reprise de Thomas Cook Airlines Belgium et le lancement de nouvelles destinations notamment à l'international (Mumbai et Toronto), Brussels Airlines a réalisé des projets stratégiques clés qui créent de nouvelles sources de revenus.

En 2017, Brussels Airlines a recruté 645 nouveaux collaborateurs, dont 160 membres d'équipage de Thomas Cook Airlines Belgium.

Points d'attention pour 2018

En février 2018, Lufthansa a décidé d'intégrer Brussels Airlines dans le giron de sa filiale à forte croissance « Eurowings », tout en maintenant l'entité belge et son ancrage à Brussels Airport.

La SFPI suivra de près les évolutions, notamment via l'Advisory Board créé afin d'organiser régulièrement des rencontres et des échanges entre Lufthansa et les stakeholders belges.

Suite à la faillite de la Sabena en 2001, des investisseurs privés réunis au sein d'un holding, SN Airholding, ont trouvé les capitaux nécessaires afin de fonder une nouvelle compagnie aérienne, aujourd'hui Brussels Airlines.

En 2009, Lufthansa a acquis 45 % des actions de SN Airholding

Suite à l'exercice de son option d'achat sur les actions restantes de SN Airholding, Lufthansa est devenue l'actionnaire unique de SN Airholding en janvier 2017.



Palais des Congrès « Square »

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

En ce qui concerne les résultats d'exploitation, le chiffre d'affaires de la société d'exploitation GL Events Brussels est resté stable par rapport à 2016, année frappée par les attentats à Bruxelles. La redevance pour la concession à verser au Palais des Congrès « Square » se maintient donc à 1,8 million EUR. En prenant en compte les autres produits d'exploitation, les revenus totaux du Palais des Congrès « Square » s'élèvent à 2,95 millions EUR, en hausse de 101.000 EUR par rapport à 2016.

La gestion immobilière du Palais des Congrès « Square », à l'instar de 2016, n'a pas connu de travaux importants sur l'année 2017. L'ensemble des charges varie peu par rapport à 2016, à l'exception de la constitution d'une provision complémentaire de EUR 625.000 destinée à couvrir d'importants travaux de réfection (dégâts liés à des infiltrations d'eau, étanchéification de la toiture et suppression de vibrations des sols lors d'événements).

Le résultat financier s'inscrit en hausse de 190.000 EUR, uniquement grâce à la réalisation de plus-values réalisées par la vente d'obligations en portefeuille, au détriment toutefois de revenus d'intérêt futurs. Les revenus financiers hors plus-values subissent toujours l'impact défavorable des dispositions prises par le législateur sur la consolidation budgétaire des actifs de l'État et de l'obligation de placer les excédents de trésorerie auprès de bpost banque et dans des titres représentatifs de la dette publique, ce qui, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, impacte négativement le rendement de la trésorerie fortement excédentaire.

Le Palais des Congrès « Square » clôture ses comptes sur une perte de 3,63 millions EUR. Conformément aux dispositions des statuts, la SFPI sera donc sollicitée en 2018, comme elle l'a été en décembre 2017, pour libérer une nouvelle tranche du capital qu'elle a souscrit.

Points d'attention pour 2018

- L'évolution de l'activité commerciale de GL Events, qui a souffert des nombreuses annulations d'événements suite aux attentats terroristes du 22 mars 2016, ne s'est pas encore redressée. L'exploitant a informé le Palais des Congrès « Square » de cette situation et des discussions pour redresser la situation sont menées ;
- Palais des Congrès « Square » SA est confronté depuis 2013 au paiement du précompte immobilier et de la taxe régionale sur les immeubles non résidentiels, charges qui n'étaient pas anticipées dans le plan financier initial ;
- Dans un contexte de taux d'intérêt bas depuis quelques années, combiné à l'obligation de centraliser les liquidités disponibles auprès de bpost banque, la gestion de trésorerie excédentaire ne peut se faire comme planifié et le rendement sur la période n'atteindra probablement pas les niveaux escomptés dans le plan financier.

En raison d'une série d'éléments externes tels que repris ci-dessus, et dont certains ont un effet récurrent, le plan financier sous-jacent au financement initial du projet est mis à mal. Une solution de refinancement à terme du projet devra être envisagée.



SQUARE
BRUSSELS MEETING CENTRE

La société anonyme « Palais des Congrès – Square », détenue à 100 % par la SFPI a pour objet :

- *L'organisation de réunions, de congrès, d'expositions, de bourses, d'événements et de toutes autres activités similaires ;*
- *L'exploitation et la gestion industrielle, financière et commerciale de ses biens, la mise à disposition d'infrastructure, de services et de personnel à des organisateurs tiers d'activités semblables, la livraison de tous produits et services liés à ces activités ou pouvant promouvoir celles-ci ;*
- *La transformation, la rénovation et l'organisation des bâtiments où se localisent ses services.*

Dans les faits, la société centralise ses activités dans le bâtiment sis au Mont des Arts à Bruxelles, dont l'exploitation a été concédée à la SA GL Events Brussels. La SA Palais des Congrès « Square » gère pour sa part la mise à disposition de locaux à des fins commerciales, ainsi que sa trésorerie.

Certi-Fed



Dans le portefeuille

25,12
millions EUR

Détention du capital

100 %



Certi-Fed a été constituée le 14 juin 2007 dans le cadre de la reconfiguration des structures de The Brussels Airport Company (TBAC) et de la création de Brussels Airport Holding (BAH). L'entreprise avait pour objectif principal l'émission de certificats avec comme valeurs sous-jacentes les actions de la compagnie TBAC détenues par la SFPI. La fusion par absorption de TBAC par BAH en 2013, devenue ensuite Brussels Airport Company (BAC), a entraîné l'annulation des certificats émis par Certi-Fed.

En novembre 2012, son objet social a été modifié de manière à ce que Certi-Fed, entre autres, puisse acquérir quelques-unes des actions Belfius. 5.000 actions Belfius ont ainsi été transférées par la SFPI à Certi-Fed, en exécution d'un contrat avec le gouvernement.

Suite à une augmentation de capital de 25 millions EUR en juin 2015, Certi-Fed développe dorénavant de nouvelles activités de cofinancement d'entreprises belges à l'international en étroite collaboration avec la Société Belge d'Investissement International (SBI-BMI), filiale à 60,07 % de la SFPI depuis avril 2018.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Certi-Fed a poursuivi ses activités de co-financement d'entreprises belges à l'international en collaboration avec la SBI-BMI. En 2017, Certi-Fed a octroyé des prêts aux sociétés Siat et Bia, ce qui porte le total des investissements à près de 20 millions EUR.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de Certi-Fed s'élevait à 25,90 millions EUR. Certi-Fed termine l'année 2017 avec un bénéfice de 476.347 EUR contre 265.727 EUR en 2016.

Points d'attention pour 2018

Au vu du succès de la collaboration avec la SBI-BMI, la SFPI a décidé début 2018 de renforcer les moyens financiers de Certi-Fed, via une augmentation de capital de 25 millions EUR complémentaires, à libérer en deux tranches. Cette augmentation de capital permettra de poursuivre activement la collaboration de Certi-Fed avec la SBI-BMI et ce, dans l'intérêt tant de Certi-Fed et son actionnaire (la SFPI), que de la SBI-BMI, des sociétés belges cibles et donc de l'économie belge.

Société Belge d'Investissement International (SBI)



Dans le portefeuille

12,01
millions EUR

Détention du capital

58,07 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

À la fin de l'exercice comptable 2017, le portefeuille global de la SBI comptait 24 projets pour un montant total de 35,6 millions EUR, principalement investis sous forme de capital à risque ou de quasi-capital dans les pays émergents.

Des projets, représentant un investissement total de 10,45 millions EUR, ont fait l'objet d'une analyse approfondie et reçu une approbation définitive en 2017.

Depuis l'année 2015, Certi-Fed, filiale à 100 % de la SFPI (voir dans ce rapport), a renforcé la force de frappe financière de la SBI avec un mécanisme de cofinancement qui permet depuis lors à la SBI d'envisager des investissements dans des projets de plus grande taille, mais également de limiter les investissements dans des projets plus risqués. Via ce mécanisme, des investissements dans une dizaine de sociétés ont d'ores et déjà été finalisés.

La SBI termine l'année 2017 sur un bénéfice de 207.142 EUR, contre 782.010 EUR en 2016.

Points d'attention pour 2018

Les deux co-CEO ayant annoncé leur prochain départ, le conseil d'administration de la SBI a décidé, en concertation avec l'actionnaire majoritaire, de lancer une procédure de recrutement d'un nouveau CEO.

Avec le rachat des actions de Zenito, la participation de la SFPI dans la SBI est passée de 58,07 % à 60,07 % depuis avril 2018.

La SFPI détient 60,07 % des actions de la Société Belge d'investissement International (SBI), dont la mission est de cofinancer à moyen et à long termes les investissements à l'étranger d'entreprises belges.

BOZAR



© Yannick SAS

Dans le portefeuille

11,50
millions EUR

Détention du capital

32,53 %

La société anonyme de droit public à finalité sociale BOZAR a commencé ses activités le premier janvier 2002. Le BOZAR est devenu une institution culturelle à part entière, produisant ou coproduisant une grande partie des événements organisés en son sein. Le Palais a également conservé son rôle d'accueil en permettant à des partenaires d'organiser leurs activités (Orchestre National de Belgique, Orchestre de la Monnaie, Cinémathèque, Concours Reine Elisabeth, Europalia, etc.). Le lancement de la nouvelle structure du PBA a été accompagné par la mise en place d'un plan de rénovation du bâtiment Horta du BOZAR, toujours en cours d'exécution.

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Comme pour l'année 2016, Bozar a en 2017 rencontré les objectifs qui fondent l'ADN de l'institution. Outre une situation financière assainie et une croissance importante du nombre d'activités publiques (6.183), Bozar peut se réjouir également d'être devenue une instance culturelle de production et de co-production tout en maintenant son statut de partenaire pour les autres acteurs culturels que sont La Monnaie, la cinémathèque, l'ONB ou encore Europalia et le concours Reine Elisabeth.

Bozar a poursuivi sa mission de « diplomatie culturelle » avec des états comme Malte, l'Estonie et la Bulgarie et consolide, au travers de la plateforme culturelle européenne, son statut de partenaire européen.

Au rang des manifestations culturelles, on retiendra le caractère éclectique dans les programmes proposés par Bozar, notamment au travers d'évènements qui mettent en exergue et en lumière :

- Volet musical : Schubert – Jordi Savall (les routes de l'esclavage) – Festival Bach Héritage ; la 1^{ère} édition du Brussels Flamenco Festival ; la programmation Fado ; le Balkan Trafic ou encore l'artiste AKA Moon ;
- Les expositions : sculpture de Picasso ; Henry Van de Velde Awards ; l'artiste belge Pol Bury ; Bruxelles est un Plaizier ; Crise migratoire européenne ; Europalia Indonesia ;
- Cinéma : 2017 a été placé sous le signe des premières mais aussi du cinéma japonais. Proximité avec le FIFF de Namur – Spain on Film (Instituto Cervantes) ;
- Bozar a continué à offrir, sur le plan théâtral, des compositions le midi (rideau de Bruxelles) ainsi que des spectacles internationaux ;
- Enfin, l'offre d'un lieu privilégié pour les rencontres littéraires impose BOZAR également.

2017 aura permis d'organiser plus de 3.000 visites guidées et de nombreux concerts interactifs à destination des plus jeunes (avec un concept participatif).

La maintenance et l'entretien du bâtiment de BOZAR, ainsi que certains travaux de rénovation, ont également rythmé l'année 2017.

Sur le plan de la gouvernance, on remarque que le capital social du PBA est de 28 millions EUR, représenté par 25.939 actions, dont 17.500 appartenant à l'État fédéral, soit 67,5 % des parts, et 8.439 à la SFPI, soit 32,5 % des parts. Il s'agit donc d'un statu quo, malheureusement pour ce qui concerne la composition du conseil d'administration les nominations doivent s'accommoder d'un principe de continuité des services publics.

Sur le plan des ressources humaines, Bozar attire toujours de nombreux candidats, ce qui lui permet de pourvoir aux remplacements des membres du personnel qui quittent la société. L'équilibre vie professionnelle/vie privée/bien-être reste une préoccupation permanente.

Le total du bilan s'élève à 61,16 millions EUR et les comptes 2017 se clôturent par une perte de 27.209 EUR.

Points d'attention pour 2018

- Fréquentation du public pour les expositions ;
- Partage des recettes dans le cadre de production ;
- Financement de la politique de rénovation et d'embellissement ;
- Négociation des termes de l'emprunt avec la SFPI.

BO ZAR



© Jerome Latteur

China-Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF)



Dans le portefeuille

8,06
millions EUR

Détention du capital

8,50 %

En 2017, le Fund Manager a créé le Fund III avec un capital de 3 milliards RMB, les investissements s'effectuant à ratio du (1) CBDEIF (Fund I & II) et (2) du Fund III. Concrètement, cela signifie que le China Belgium Fund dispose aujourd'hui sur le marché d'un capital de 5 milliards RMB, soit l'équivalent d'environ 675 millions EUR. Fin 2016, le fonds a investi dans 73 entreprises pour un montant de 2,637 milliards RMB.

Évolution 2017 et participation de la SFPI

Fin 2017, un total cumulé de 26 sorties complètes et de 4 sorties partielles avait été réalisé. Au total, 23 introductions en Bourse ont été réalisées et/ou enregistrées, et 14 entreprises ont été cotées sur le marché OTC.

Au total, fin 2017, un total de 2,32 milliards RMB a été versé en dividendes aux actionnaires (hors dividende de 2017 qui sera versé au deuxième trimestre de 2018). La SFPI a obtenu sur son investissement initial de 8,06 millions EUR, après déduction de la taxe étrangère de 10 %, un dividende brut cumulé d'environ 177,5 millions RMB, soit une contre-valeur de 23,9 millions EUR.

Lors des quatre augmentations de capital, le fonds a investi dans trois « belgian related projects », Weihai Golden Star, Suzhou Eden SIP et Nanjing Raycham Laser Group, une entreprise spécialisée dans l'impression en 3D liée à la société belge Materialise.

L'investissement total dans les trois « belgian related projects » est de 127,2 millions RMB, soit 17,2 millions EUR, ce qui représente plus du double de l'apport en capital initial de 8,06 millions d'EUR par la SFPI.

Points d'attention pour 2018

La participation à plusieurs missions internationales a permis le sourcing intensif de projets belges potentiels supplémentaires. Plusieurs entreprises belges font actuellement l'objet d'un suivi actif. Plusieurs résultats collatéraux ont également été enregistrés. Le fonds poursuit sur son élan en tant que l'un des fonds PE les plus fructueux de Chine, ce qui a des retombées particulièrement positives sur la réputation de la Belgique dans les milieux politiques et économique.

Le CBDEIF a été créé fin 2004, avec un capital d'un peu moins de 1 milliard RMB (100 millions EUR).

La SFPI, au nom de l'État belge, participe à hauteur de 8,5 %. Le MOF (Ministry Of Finance), au nom de l'État chinois, participe également à hauteur de 8,5 %. Les autres actions sont détenues par quatre partenaires institutionnels chinois, dont CBD, SDRC, Social Security Fund et Print & Minting Company et une entreprise privée, à savoir Strong Group.

Le Fund Manager HFFM (Haitong Fortis Fund Manager) est une joint-venture entre Haitong Securities Cie et BNP Paribas Fortis. Les deux partenaires détiennent chacun une participation de 10 %.

En 2013, le capital de fonds propres a doublé pour atteindre 2 milliards RMB, sous la forme du Fund II, pour atteindre alors l'équivalent de 260 millions EUR. La durée du fonds a été prolongée jusqu'en 2024 dans le but d'obtenir à long terme un « Evergreen Status ».



Maison de la Radio Flagey



Dans le portefeuille

2,86
millions EUR

Détention du capital

 **15,12 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La Maison de la Radio Flagey a enregistré en 2017 un bénéfice de 53.161 EUR et ce, compte tenu d'amortissements à concurrence de 1.272.962 EUR (ayant essentiellement trait au bâtiment).

En ce qui concerne l'activité immobilière, le chômage locatif est stable et s'est élevé à 11 % des surfaces de bureau en 2017. Les coûts opérationnels ont légèrement augmenté pour s'établir à 2.622.236 EUR. Les dettes ont diminué pour s'établir à 6.601.112 EUR, principalement grâce au remboursement (550.00 EUR) et à l'amortissement de sa dette à long terme.

Dans le courant 2017, s'est amorcé un processus de changement d'actionariat de la Maison de la Radio Flagey SA auquel la SFPI a pris part en collaboration avec les sociétés régionales d'investissement PMV et la SRIB. Ce processus est parvenu à son terme : le nombre d'actionnaires s'est fortement réduit et le capital est aujourd'hui réparti essentiellement entre deux groupes d'actionnaires : les familles Moortgat et Bonnet, d'une part, et les sociétés d'investissement fédérales (SFPI) et régionales de Bruxelles (SRIB) et de Flandre (PMV), d'autre part. A cette issue, la SFPI détient 23.500 actions, représentatives de plus 27 % du capital, à répartir entre les 3 actionnaires publics de manière égalitaire.

Cette modification de l'actionariat devrait permettre à la Maison de la Radio Flagey de disposer d'une base stable pour redonner un nouvel élan à sa gestion en inscrivant sa relation avec l'ASBL Flagey dans le long terme et en repositionnant son offre immobilière sur le coworking.

Points d'attention pour 2018

Début 2018, le pacte entre les nouveaux actionnaires de la Maison de la Radio Flagey a pu être finalisé. Les 23.500 actions détenues par les actionnaires publics pourront donc être répartis entre eux de manière égalitaire.

Le pacte d'actionnaires adresse notamment l'importance d'inscrire la relation entre la SA Maison de la Radio Flagey et l'ASBL Flagey dans le long terme. Il convient à présent de réfléchir au mode de fonctionnement optimal entre les deux institutions.

Constituée le 30 juin 1998, la société anonyme Maison de la Radio Flagey devint propriétaire de l'ancien bâtiment de l'Institut National de Radiodiffusion (INR), patrimoine architectural exceptionnel.

L'ASBL Flagey a la volonté de redonner au bâtiment le prestige qui était le sien du temps de la radio- et télédiffusion, à savoir celui d'un centre communautaire, de rayonnement international, intégralement voué à la musique et à l'image. Par les qualités acoustiques exceptionnelles de ses salles et par sa programmation, Flagey doit être un des protagonistes essentiels du paysage culturel de Bruxelles et de la Belgique.

flagey

Credibe



Dans le portefeuille

0,82
million EUR

Détention du capital

100 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Credibe détient un portefeuille de créances chirographaires. L'évolution de ce portefeuille ainsi que les revenus générés, restent conformes aux prévisions. La gestion liée à la récupération dans ces dossiers est confiée à Stater Belgium. Pour le surplus, la gestion des différents litiges et actions en justice concernant les dossiers du passé s'est poursuivie, et a maintenant permis une liquidation presque totale, ce qui doit permettre à la société de renoncer prochainement au statut d'institution de crédit, moyennant accord des autorités compétentes. La gestion des documents et dossiers archivés a aussi été simplifiée.

Le dernier bâtiment en patrimoine, sis rue de la Loi (Bruxelles), récemment rénové, a connu courant 2017 un taux d'occupation, en légère baisse, d'environ 85 %. La politique de location des surfaces a continué de privilégier la flexibilité. Le développement opérationnel et commercial de Stater Belgium a été très positif en 2017 ; le développement des activités dans le domaine du crédit à la consommation, et l'apport de nouveaux contrats, assurent à la société de très solides perspectives.

Le nombre d'équivalents temps plein est resté stable à 2 unités. Le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève, après impôts, à 382.934 EUR (264.791 EUR en 2016) provenant essentiellement des recettes nettes du portefeuille créances chirographaires et des revenus locatifs. Ce résultat bénéficie également des utilisations et reprises sur provisions constituées antérieurement (mainlevées). Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de cet exercice comptable, majoré d'une reprise partielle du bénéfice reporté des exercices précédents, à la distribution d'un dividende de 10 million EUR.

Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève, après impôts, à 264.791,20 EUR. Durant le deuxième semestre de 2017, les mesures ont été prises pour préparer la prochaine étape dans l'évolution de la société, son absorption par son actionnaire unique, la SFPI.

Points d'attention pour 2018

Terminer la réduction de périmètre de Credibe tout en tenant les délais prévus, et finaliser la fusion avec la SFPI.

Credibe assure la gestion et la liquidation progressives de certains engagements, actifs et activités de l'ancien Office Central de Crédit Hypothécaire (OCCH), et exerce un rôle d'actionnaire actif de Stater Belgium, société spécialisée dans le « servicing » de crédits pour compte de tiers, qui a été créée en 2001 par apport du département administratif de l'OCCH/Credibe.

Kcredibe
www.credi.be

Zephyr-Fin



Dans le portefeuille

0,35
million EUR

Détention du capital

100 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Zephyr-Fin reste partie aux actions intentées avec l'État belge et la SFPI contre SAirGroup, SAirlines et Swissair International Finance III. Nous vous renvoyons au chapitre « gestion des risques » du présent rapport pour plus de détails. La perte de l'exercice 2017 de la société de 8.937 EUR résulte essentiellement de la prise en charge par la société des honoraires d'avocats et des frais de procédure relatifs au procès Sabena.

L'activité historique de Zephyr-Fin était la gestion de la participation de 16,5 % des actions de la Sabena en faillite depuis 2001. La société n'est depuis lors plus en activité.

Points d'attention pour 2018

Zephyr-Fin continuera à contribuer à la bonne exécution des actions intentées avec l'État belge et la SFPI contre SAirGroup, SAirlines et Swissair International Finance III.

Fonds Starter



Dans le portefeuille

0,00
million EUR

Détention du capital

0,15 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La représentativité de la SFPI au sein du fonds n'a pas évolué, elle détient toujours 2 actions représentatives du capital de la société.

Les informations financières font état d'un petit bénéfice de 2.845 EUR pour l'année 2017 et d'un bilan de 831.315 EUR en réduction suite à de nouveaux remboursements des obligations qui sont venues à échéance en date du 8 mai 2016. Au-delà du capital et des réserves constituées, il subsiste un montant de dettes de 686.147 EUR afférent aux obligations à rembourser pour lequel, soit pour des raisons de succession, soit pour des motifs liés à des changements de compte, il n'est pas possible à ce stade de déterminer les bénéficiaires.

L'administrateur du Fonds Starter a décidé d'utiliser la situation active et passive au 31/12/2017 pour procéder à la liquidation effective de la société. Les souscripteurs non encore remboursés seront transférés, préalablement à la liquidation, à la Caisse des Dépôts et Consignations du SPF Finance.

Points d'attention pour 2018

En date du 28 mars 2018, la société a été liquidée officiellement, après apurement des dettes ou de la mise en consignation des montants nécessaires à leurs remboursements.

Le solde des liquidités, après paiement des derniers frais, a été redistribué entre actionnaires. Compte tenu de sa faible participation, la SFPI s'est vu attribuer un montant de 206 EUR.

La société avait pour objet de contribuer au financement des prêts réalisés par le Fonds de Participation en faveur de personnes physiques ou morales, y compris les demandeurs d'emploi inoccupés, désireuses de créer leur propre entreprise ou installées dans leur activité professionnelle depuis quatre ans au maximum.

Starters
Fonds
Starters 





Missions déléguées

Missions déléguées (par ordre alphabétique)

ASTRID	185
Belfin	189
Belfius	180
Dexia	182
Fonds de l'Économie Sociale et Durable	186
Infrabel	187
Royal Park Investments	188
Vitrufin (Ethias Finance)	183

Missions déléguées (par valeur dans le portefeuille)

Missions déléguées	Pourcentage de détention du capital (%)	Participation en capital (millions EUR)	Prêt (millions EUR)	Valeur dans le portefeuille (millions EUR)
BNP Paribas *	7,44	5.301,45	0,00	5.301,45
Belfius	100,00	3.999,94	0,00	3.999,94
Dexia	52,78	3.942,85	0,00	3.942,85
Vitrufin (Ethias Finance)	31,67	500,00	81,60	581,60
ASTRID	100,00	139,62	0,00	139,62
Fonds de l'Economie Sociale et Durable	99,98	8,40	0,00	8,40
Infrabel	0,59	4,98	0,00	4,98
Royal Park Investments	43,53	4,36	0,00	4,36
Belfin	26,09	2,34	0,00	2,34
Total		13.903,96	81,60	13.985,56

* voir chapitre 4.2, p. 161

Belfius



© BELFIUS

Dans le portefeuille

3.999,94
millions EUR

Détention du capital

100 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Depuis octobre 2011, Belfius SA est détenue entièrement par l'État fédéral au travers de la SFPI, ce dernier ayant alors acquis la banque auprès du groupe Dexia pour un montant de 4 milliards EUR.

Après avoir octroyé pour la première fois en 2016 un dividende de 75 millions EUR et un dividende intérimaire du même montant fin 2016, Belfius a réitéré en 2017 une distribution d'un dividende de 140 millions EUR, et de 75 millions EUR en tant que dividende intérimaire relatif à l'exercice 2017.

Dans tous ses domaines stratégiques clés, Belfius a de nouveau réalisé d'excellentes performances en 2017. 15,4 milliards EUR de nouveaux financements à long terme (+ 3 %) ont été accordés à l'économie belge. 7,1 milliards EUR (+11 %) étaient destinés aux clients Business et Corporate, des segments dans lesquels Belfius entend progresser considérablement dans les prochaines années. Malgré la faible demande persistante du marché, Belfius accorde 2,1 milliards EUR de crédits à long terme au secteur public et social. Parvenant à se maintenir à un excellent niveau, tout comme les deux années précédentes, Belfius octroie 6,2 milliards EUR de nouveaux financements à long terme aux clients Retail, dont 5,5 milliards EUR de crédits hypothécaires.

Le volume total des comptes d'épargne et des comptes à vue des clients Retail progresse de 5 % pour atteindre 53 milliards EUR. Les investissements dans les fonds augmentent même plus rapidement (+11 %) pour atteindre 26 milliards d'euros, soit une hausse de 2,6 milliards EUR.

La hausse de l'encaissement des primes Non-Vie via les canaux bancaires de 13 % à 189 millions EUR renforce la diversification des revenus générés par le modèle de banc-assurance qui représente un des moteurs de la croissance.

Belfius est un groupe bancaire et d'assurances avec un ancrage local et proposant des services financiers aux particuliers, professionnels, entreprises, institutions « social profit » et pouvoirs publics en Belgique.

Avec un bilan principalement belge pour ses métiers commerciaux et des clients dans tous les segments, Belfius entend maximiser la satisfaction de ses clients et apporter sa contribution à la société en fournissant des produits et services à valeur ajoutée au travers d'un modèle de proximité moderne et organisé autour de deux marchés de clientèle :

Retail and Commercial Business

Belfius propose à ses clients particuliers, indépendants et PME l'accès à une gamme complète de produits et services de banque de détail, commerciale et privée, ainsi

À l'instar des années précédentes, Belfius continue sa forte croissance en matière d'utilisateurs de ses applications mobiles. Fin 2017, ses apps innovantes pour smartphones et tablettes comptaient 1.071 000 utilisateurs actifs (+ 26 %). Désormais, 41 % des nouveaux contrats d'épargne-pension, 31 % des nouvelles cartes de crédit et 29 % des nouveaux comptes d'épargne sont achetés via les canaux directs.

Durant 2017, Belfius Banque a consolidé son profil de liquidité, entre autres, en :

- maintenant un excédent de financement au sein du bilan des activités commerciales ;
- poursuivant et en diversifiant la récolte du financement à long terme provenant d'investisseurs institutionnels par, entre autres, les deux premières émissions d'obligations Non Preferred Senior (NPS), anticipant ainsi les objectifs finaux futurs en exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (EMEE) ;
- poursuivant la collecte des dépôts à court et moyen terme (CP/CD/EMTN) auprès d'investisseurs institutionnels.

À 2.355 millions EUR, le total des revenus enregistre une hausse de 4 % par rapport à l'année dernière.

En dépit d'investissements de plus de 130 millions EUR dans la digitalisation en 2017, les coûts restent stables par rapport à l'année précédente et s'établissent à 1.369 millions EUR. La hausse des revenus permet à Belfius d'atteindre un ratio coût-revenu de 58,1 % – une nouvelle amélioration par rapport à 2016.

Le coût du risque s'inscrit à la baisse principalement en raison d'une gestion rigoureuse du risque, des circonstances de marché favorables, ainsi que de la bonne qualité de la production et des portefeuilles de crédits.

Le résultat consolidé avant impôts s'établit à 963 millions EUR (+ 23 %). Après impôts, le résultat net s'élève à 606 millions EUR, soit une croissance de 13 %. Hors un impact défavorable unique de la revalorisation des impôts différés lié à la nouvelle législation sur l'impôt des sociétés, le résultat net aurait atteint 711 millions EUR (+ 33 %).

Un dividende de 363 millions EUR au titre de l'exercice comptable 2017 a été proposé et accepté, dont 75 millions EUR déjà payés en septembre 2017 via un dividende intérimaire.

Par rapport à la fin 2016, le total des fonds propres de Belfius augmente de 0,5 milliard EUR et s'élève à 9,5 milliards EUR à la fin 2017. Ainsi, le ratio de solvabilité CET 1 Bâle III tenant compte de l'ensemble des règles de la dernière directive « Bâle 3 plein », s'élève à 15,9 % fin 2017, répondant ainsi largement aux exigences en matière de capital minimum imposées par la BCE et la BNB. À partir de la seconde moitié de l'année 2017, la SFPI a entrepris de préparer avec Belfius une potentielle introduction en Bourse.

Points d'attention pour 2018

Belfius va continuer à se concentrer sur sa stratégie à long terme mise en place et ce, afin d'assurer une croissance solide de ses résultats opérationnels et une valeur ajoutée durable au profit de l'ensemble des acteurs concernés. À l'instar de 2017, la bonne maîtrise des coûts restera indispensable compte tenu de l'environnement de taux d'intérêt et de l'évolution du digital dans le secteur financier. Les préparations en vue d'une potentielle introduction en Bourse se poursuivront également.

qu'au niveau des produits assurances. La banque sert environ 3,5 millions de clients via 671 points de vente (assurés par un réseau salarié et des agences indépendantes). En Belgique, Belfius Insurance allie, pour les clients Retail, les atouts du réseau exclusif d'agents d'assurances des AP assurances avec ceux des points de vente de Belfius Banque. L'offre est complétée par Corona Direct, assureur direct actif via l'internet et des partenaires.

Public and Wholesale Business

Belfius est le partenaire privilégié des pouvoirs publics et du secteur social (hôpitaux, écoles, universités, maisons de repos, etc.) en Belgique. La banque propose une gamme de produits et services intégrée et complète à ses clients : crédits, gestion de trésorerie, produits d'assurances, optimisation de budget, solutions financières IT, etc. L'activité de crédit aux entreprises se concentre principalement sur les sociétés de taille moyenne actives en Belgique et les sociétés qui offrent leurs services au secteur public.



Dexia

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

À l'automne 2008, lorsque la crise financière s'est déclarée, Dexia a rencontré de très gros problèmes et a dû être soutenu par une augmentation de capital de 6 milliards EUR au total. Dans ce cadre, la SFPI a acquis en mission déléguée 5,73 % des actions, ce qui correspondait à un investissement de 1 milliard EUR, et les gouvernements belge, français et luxembourgeois ont accordé au groupe une garantie de liquidité de 150 milliards EUR maximum. La crise de la dette souveraine, qui s'est aggravée dans la zone euro à partir de l'été 2011, a accentué la pression exercée sur la position de liquidité et la solvabilité du groupe.

Aussi, Dexia a été contraint de prendre des mesures drastiques, parmi lesquelles la vente de ses principales franchises commerciales. Dexia Banque Belgique (à présent Belfius) a tout d'abord été cédée à la SFPI, agissant en mission déléguée, pour un montant de 4 milliards EUR en octobre 2011. Puis DenizBank (Turquie), BIL (Luxembourg), DMA (France) et DAM (Dexia Asset Management) ont également été vendues. Fin 2011, une garantie provisoire de liquidité a été accordée à Dexia par les gouvernements belge, français et luxembourgeois afin de permettre au groupe de se refinancer sur les marchés. Fin 2012, la Commission européenne a approuvé un régime définitif qui prévoit jusqu'à 85 milliards EUR de financements garantis par les États. La mesure s'est accompagnée d'une nouvelle injection de capitaux de 5,5 milliards EUR, dont un montant de 2,915 milliards EUR apporté par le biais de la SFPI en mission déléguée. La participation de la SFPI dans le capital de Dexia est ainsi passée à 50,02 %. En 2017, à la suite de la conversion des actions de préférence détenues par la SFPI en actions ordinaires de Dexia, la participation de la SFPI dans le capital de Dexia est montée à 52,78 %.

Après des efforts importants consacrés à la cession de ses principales franchises commerciales et à la restauration de la diversité de ses sources de financement, le groupe Dexia, en 2017, a poursuivi la simplification de sa structure. Dexia a ainsi signé avec Cognizant, en mai 2017, un contrat d'externalisation de ses activités informatiques et de back office en Belgique et en France.

Par ailleurs, en 2017, Dexia a tiré parti d'un environnement macroéconomique favorable pour accélérer la réduction de ses portefeuilles d'actifs et en diminuer le risque et la complexité. Le total de bilan du groupe Dexia s'inscrit donc en baisse de 15 %, à 181 milliards EUR au 31 décembre 2017 et le ratio capital total atteint 20,4 %.

Le résultat net part du groupe de l'année est négatif à - 462 millions EUR (contre un bénéfice net de 353 millions EUR en 2016), principalement lié au poids des taxes et contributions réglementaires, aux actions entreprises pour réduire le bilan, le risque et la complexité du groupe et aux éléments exogènes générant une volatilité du résultat.

Points d'attention pour 2018

En 2018, Dexia poursuivra les divers projets de simplification de son réseau international, afin de réduire son empreinte géographique et d'optimiser l'efficacité à l'échelle du groupe. Le groupe restera également particulièrement attentif à l'évolution de sa base de coûts.

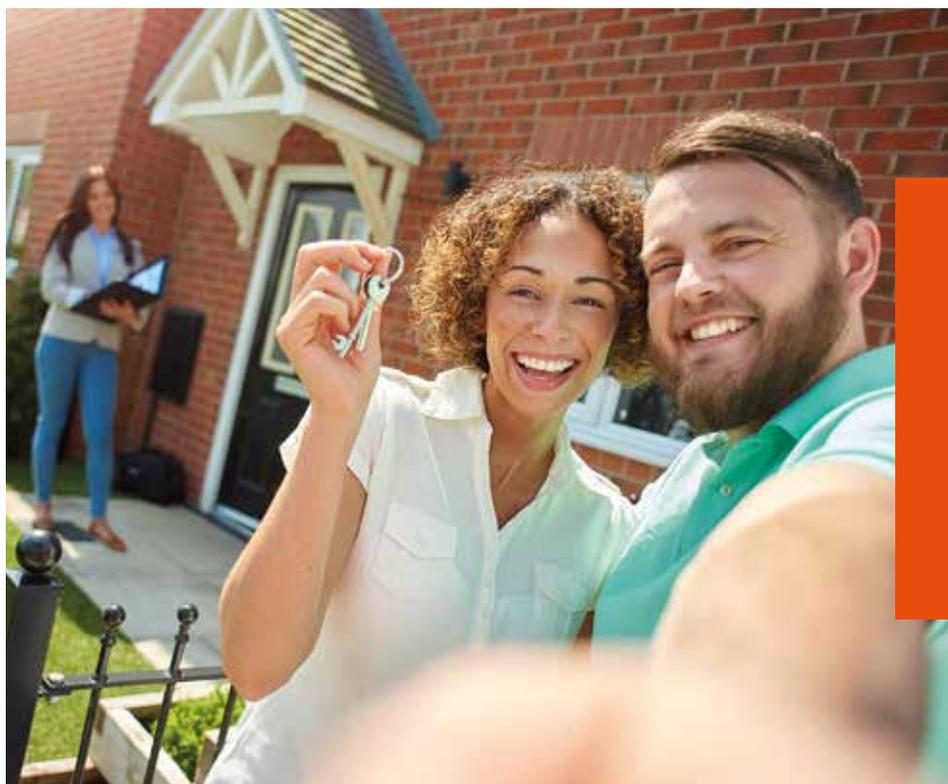


DEXIA

Depuis la crise financière de 2011-2012, Dexia est un groupe financier en gestion extinctive, ce qui doit permettre d'assurer un règlement acceptable du bilan sans créer de risques systémiques. Le plan de résolution, approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, prévoit essentiellement la vente des franchises commerciales viables du groupe et la gestion en extinction des actifs résiduels sans nouvelle production commerciale.



Vitrufin (Ethias Finance)



Dans le portefeuille

581,60
millions EUR

Détention du capital

 **31,67 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le pied de bilan de Vitrufin SA s'établit à 2,05 milliards EUR fin 2017, dont 2 milliards EUR d'immobilisations financières (notamment, la participation de Vitrufin SA dans Ethias SA). Le passif est composé principalement des fonds propres et d'un emprunt obligataire.

Pour rappel, la décision de la Commission européenne du 20 mai 2010 imposait à Ethias SA de réduire son exposition à Dexia de 90 % avant le 20 mai 2012. C'est dans ce contexte que Vitrufin SA avait acquis, le 11 juillet 2011, la totalité des actions détenues par Ethias SA dans Dexia. Afin de financer cette acquisition, Vitrufin SA a émis, le 16 janvier 2012, un emprunt obligataire de 278 millions EUR, intégralement souscrit par des investisseurs institutionnels belges et étrangers (dont l'État belge via la SFPI, agissant en mission déléguée, à concurrence de 81,6 millions EUR).

Cet emprunt est remboursable à échéance (soit en janvier 2019) et est porteur d'un intérêt annuel de 7,5 %. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à terme devraient être assurés au moyen des liquidités générées par les dividendes provenant d'Ethias SA et, dans l'alternative, d'avances sur dividendes fournies par Ethias SA.

Il a été décidé, en octobre 2017, de simplifier la structure de capital de Vitrufin SA, en convertissant les actions privilégiées détenues par les trois actionnaires publics en actions ordinaires en contrepartie d'une diminution du pourcentage de détention d'Ethias Co. Par cette opération, les trois actionnaires publics ont vu leur participation passer de 25% plus une action, à 31,67 %. Par conséquent, la participation d'Ethias Co se réduit à 5 %.

En 2017, Vitrufin a réalisé un bénéfice de 23.466.794 EUR.

Vitrufin SA a pour objet la prise de participation et le financement d'entreprises d'assurances et d'établissements de crédit sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes opérations qui en découlent directement. C'est la société holding au-dessus de l'assureur Ethias.


Vitrufin



Vitrufin, holding d'assurance, détient 100 % des actions d'Ethias SA. Il est dès lors important d'épingler également pour cette dernière quelques événements qui ont jalonné l'année 2017 :

- Le programme de rétablissement financier, établi en 2016, a été accepté par la BNB le 29 mars 2017.
- La nomination de monsieur Philippe Lallemand en tant que nouveau CEO d'Ethias.
- Le 27 juin 2017, Fitch a relevé la note de solidité financière d'Ethias SA à BBB+ sous perspective stable, afin de refléter la clôture du programme de rétablissement financier.
- Les engagements envers la Commission européenne sont venus à échéance au 31 décembre 2016. Leur clôture a été confirmée officiellement à l'État belge par la Commission le 30 juin 2017.
- Ethias a lancé une opération Switch VII en vue d'accélérer l'extinction du portefeuille vie individuelle, se déroulant du 29 mai au 14 juillet 2017 et consistant en l'octroi aux détenteurs d'un contrat de type First A d'une prime de sortie équivalent à 25 % de la réserve mathématique en cas de rachat total. Cette opération a connu un succès important, avec des sorties s'élevant à 432 millions d'euros pour un coût brut de 108 millions d'euros. Ces sorties ont contribué à améliorer de façon significative la marge Solvency II d'Ethias SA (impact de +18 %).
- La marge de solvabilité d'Ethias a fortement progressé pour s'établir fin 2017 à 205 % (non audité) avant dividende et à 183 % (non audité) avec dividende (à savoir un dividende de 150 millions d'euros versés suite à l'assemblée générale d'Ethias de mai 2018, et 118 millions d'euros versés à titre d'acompte sur dividende au cours du second semestre 2018, ces montants permettant à Vitrufin SA de disposer du cash nécessaire en vue du remboursement de l'emprunt senior en janvier 2019).

Points d'attention pour 2018

Un nouvel accord avec les actionnaires a été signé afin de garantir une perspective de stabilité de l'actionariat pour une période de 2 ans. Cet engagement permet à l'entité opérationnelle du groupe, Ethias SA, de se recentrer sur son métier d'assureur, en renforçant encore davantage son business model au profit de l'ensemble de ses stakeholders et au service de ses clients.

Le groupe, qui se fixe un objectif de simplification des structures juridiques, va donc œuvrer à l'amélioration de son efficacité opérationnelle et commerciale, entre autres, en investissant dans la digitalisation et dans la qualité de ses services, en redynamisant ses relations avec ses clients, en accordant une attention particulière aux grands comptes, etc.



ASTRID



© ASTRID

Dans le portefeuille

139,62
millions EUR

Détention du capital

100 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Le chiffre d'affaires 2017 d'ASTRID est en progression (8,2 %) et s'élève à 19,7 millions EUR. La société termine l'année 2016 avec un bénéfice de 12,7 millions EUR.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2017, une très grosse partie de la dette a été absorbée par une réduction du capital (100 millions EUR). Cette dette provenait d'un sous-financement structurel de 2009 à 2015.

Points d'attention pour 2018

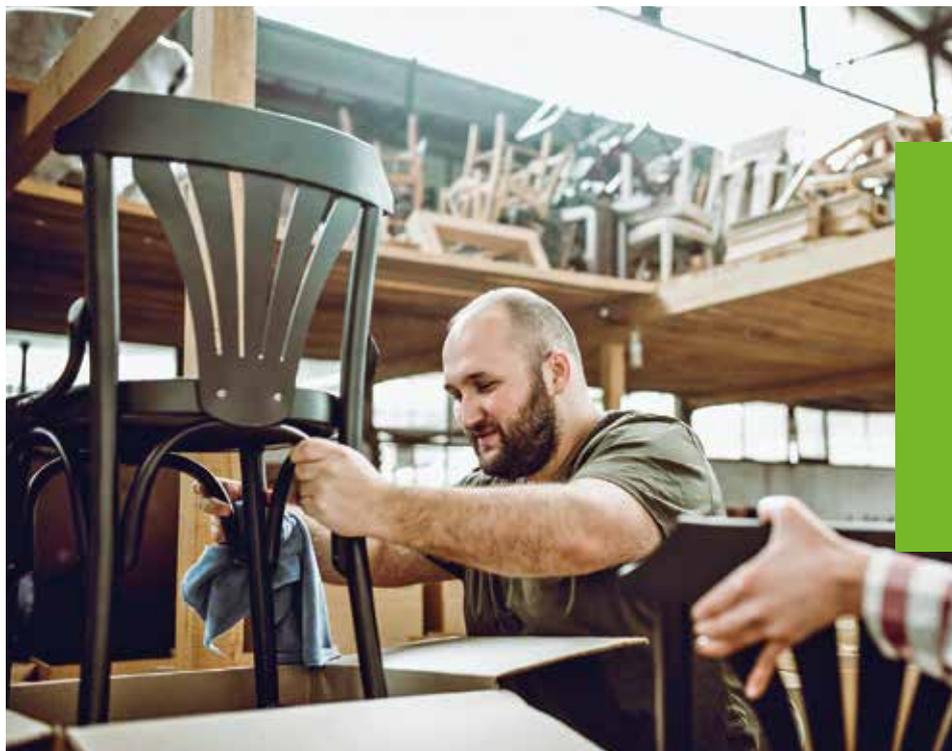
ASTRID continuera à améliorer l'agilité des services offerts notamment via le renforcement de nombreux outils servant la continuité de service, via des innovations soutenant les opérations des services de secours et de sécurité à moyen terme, ainsi que par un renouvellement de l'infrastructure logicielle des centres d'appels urgents 101/112 (dispatchings provinciaux).

ASTRID est la société de droit public qui gère et entretient le réseau de radiocommunication protégé pour les services de secours et de sécurité en Belgique.

La SFPI est actionnaire d'ASTRID depuis 1999. Après le rachat des actions du Holding Communal en 2011, la SFPI détient en mission délégué toutes les actions d'ASTRID.



Fonds de l'Économie Sociale et Durable



Dans le portefeuille

8,40
millions EUR

Détention du capital

99,98 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Depuis qu'en 2008, après transfert des compétences en matière d'économie sociale aux entités régionales, la loi-programme du 8 juin 2008 a fixé l'extinction du fonds, celui-ci est réduit à gérer les prêts et participations effectués avant cette date.

La SFPI, qui en est l'actionnaire (en mission déléguée), a attribué, par décision de l'AGE du fonds, au Fonds de Participation, la mission d'assurer la gestion du processus de liquidation du fonds. La liquidation devrait prendre fin en 2029, date d'extinction naturelle des crédits accordés.

Le fonds a réalisé un bénéfice de 220.673 EUR en 2017 mais les pertes reportées s'établissent toujours à 26,7 millions EUR. À l'actif, les créances s'établissent encore à 9 millions EUR et les actifs financiers à 147.225 EUR.

Par ailleurs, le capital social de la société s'établit à 8,4 millions EUR et les dettes sont à 27,2 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

Les points d'attention en 2018 sont, tout comme en 2017 :

- Recouvrement des créances et réalisation des actifs financiers ;
- Maîtrise des coûts pour éviter une dégradation du compte de liquidation et l'épuisement de la trésorerie ;
- Impact du processus de régionalisation du Fonds de Participation.

La SFPI détient, en mission déléguée, 99,98 % des titres du Fonds de l'Économie Sociale et Durable qui intervient dans le soutien aux institutions actives dans l'économie sociale, plus particulièrement en prenant des participations ou en allouant des prêts à celles-ci.



**Fonds de l'économie
sociale et durable
en liquidation**

Infrabel



Dans le portefeuille

4,98
millions EUR

Détention du capital

0,59 %

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

La vie de la société Infrabel a été une nouvelle fois impactée par les événements liés à la sécurité et à la sûreté des infrastructures ferroviaires. Malgré des initiatives de sensibilisation, les faits de trespassing et le nombre de décès liés aux accidents au passage à niveau sont malheureusement en hausse, là où les dépassements de signaux s'affichent en diminution par rapport à 2016. On doit également déplorer 2 accidents ayant entraîné le décès de plusieurs personnes : déraillement à Leuven et détachement d'un train sur la ligne Charleroi-La Louvière. Le bilan 2017 s'enrichit toutefois des améliorations apportées à la jonction Nord-Midi, à la ligne Hasselt-Tongres et aux alentours de Zeebrugge. On se réjouit également de la rapidité avec laquelle les équipes ont su faire face aux dégâts liés aux inondations à Saint-Josse-ten-Noode.

Au rayon des chiffres, on retiendra :

- Une ponctualité à la baisse : on passe de 89,2 % en 2016 à 88,3 % en 2017.
- Le nombre de trains/km faiblit, sauf pour le segment transport de personnes, alors que les sillons long terme sont en hausse.
- Accroissement du nombre de vols de câbles.
- Le REBITDA passe à 81 millions EUR, pour 55,2 millions en 2016.
- La dette diminue de 136 millions EUR, dans le même temps que les fonds propres s'accroissent de 280 millions EUR.
- Le montant de la redevance est en hausse de 3,77 % et s'établit à 728,96 millions EUR.
- Bilan carbone : plus de 26.000 GWh produits en 2017.

Points d'attention pour 2018

- Impact de l'AR du 25 décembre 2016 qui, de façon générale, diminue le montant des financements publics. On se félicite toutefois de l'existence d'une enveloppe complémentaire de 1,15 milliard EUR qui permettra de relancer le RER et les projets régionaux ;
- L'impact sur le réseau belge de l'identification des spécificités auxquelles des « Core Networks Corridors » doivent répondre ;
- L'impact du glissement des compétences des agences nationales de sécurité ferroviaire vers ERA.

Infrabel est une société anonyme de droit public dont la vocation est la gestion de l'infrastructure ferroviaire. Infrabel dispose d'un actionnariat regroupé autour de 53.080.660 actions, dont la SFPI détient 313.493 exemplaires.

Les objectifs des prestations d'Infrabel sont décrits au travers d'un contrat de gestion au sein duquel figurent, entre autres éléments, les priorités suivantes : la sécurité, la capacité, la ponctualité, l'équilibre financier et l'intégration sociétale.

INFRABEL
Right On Track

Royal Park Investments



Dans le portefeuille

4,36
millions EUR

Détention du capital

 **43,53 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Depuis plusieurs années, RPI se focalise sur la bonne gestion des litiges introduits aux États-Unis en espérant pouvoir être dédommagée pour les préjudices subis à cause de l'achat de produits structurés sur base d'une information incomplète, voire erronée.

Faisant suite à une enquête relative à une fraude et à des infractions éventuelles, RPI a ainsi déposé plainte fin 2012 contre onze banques d'investissement américaines.

Les frais juridiques sont principalement déterminés sur une base « no cure, no pay », c'est-à-dire qu'ils ne sont payés qu'en cas d'issue positive.

En 2017 la SFPI/l'État belge ont profité d'une réduction de capital rapportant 8,7 millions EUR. Un dividende a également été versé, d'un montant total de 40 millions EUR, dont un montant de 17,4 millions EUR pour l'État belge via la SFPI.

L'exercice 2017 s'est clôturé sur un bénéfice total de plus de 7 millions EUR.

Points d'attention pour 2018

L'année 2018 sera caractérisée par un nouveau versement de dividende de 28 millions EUR (dont un montant de 12,2 millions EUR pour l'État belge via la SFPI), conformément à la décision de l'assemblée générale de RPI qui s'est tenue en avril 2018.

À l'avenir, RPI continuera à suivre la gestion des litiges en cours confiée à des juristes spécialisés dans ce domaine.

Royal Park Investments (RPI) a été créée en 2009 dans le cadre du sauvetage de Fortis Banque en tant que « bad bank », dans laquelle la SFPI/l'État belge a acquis 43,53 % des parts.

Après quelques années de run-off, le portefeuille restant de RPI a été revendu à Lone Star et Crédit Suisse pour un montant de 6,7 milliards EUR, ce qui signifie que cette mission déléguée de la SFPI va, dans tous les cas, pouvoir être clôturée avec une plus-value significative.

Belfin



Dans le portefeuille

2,34
millions EUR

Détention du capital

 **26,09 %**

Évolution 2017 et intervention de la SFPI

Outre la SFPI qui détient 26,1 % des actions, les autres actionnaires sont l'État, détenteur direct de 36,6 %, ainsi que des actionnaires privés pour le solde.

La liquidation nécessitait la décision du juge en appel concernant une créance sur une entreprise à qui un crédit avait été accordé à l'époque. L'arrêt a été rendu en 2012, prévoyant une issue favorable pour Belfin ainsi que pour l'État. À la suite de la requête en cassation introduite par la partie adverse, à savoir les liquidateurs des Forges de Clabecq, la Cour a rendu son arrêt le 10 janvier 2014 en faveur de Belfin. Belfin a procédé au versement complet des actifs du Fonds de garantie qui étaient gérés par Belfin dans le cadre de sa mission sociale. La clôture de la liquidation de Belfin était initialement prévue pour 2014 mais a été repoussée plusieurs fois depuis, suite à des développements intervenus dans la liquidation des Forges de Clabecq. Cette clôture n'est, en date d'aujourd'hui, pas encore finalisée.

Comme susmentionné, outre Belfin, l'État est également créancier des Forges de Clabecq. Il est intervenu dans le litige susmentionné en soutien de BNP Paribas Fortis (anciennement SNCI qui avait également consenti des prêts aux Forges de Clabecq). En décembre 2015, l'État s'est subrogé dans les droits de BNP Paribas Fortis. L'État est créancier hypothécaire privilégié des Forges de Clabecq, suivi de Belfin et d'un certain nombre de travailleurs.

Points d'attention pour 2018

En février 2018 le tribunal de commerce de Nivelles a donné raison à l'État belge dans un litige qui l'opposait aux curateurs des Forges de Clabecq. La curatelle a toutefois fait part de son intention d'interjeter appel. À l'instar des années précédentes, il reste à attendre que les tribunaux tranchent définitivement afin que la liquidation de Belfin puisse enfin être clôturée. Vu que les actifs de Belfin ont déjà été presque totalement liquidés et que seule une potentielle créance (en second rang après l'État) subsiste, la clôture de la liquidation ne donnera par conséquent plus lieu à un bonus de liquidation significatif. La position de trésorerie est quasi nulle.

La « Compagnie belge pour le financement de l'industrie », mieux connue sous le nom de Belfin, avait pour objet de contribuer, dans le cadre de la politique menée par l'État, au financement des investissements à réaliser dans le cadre de la restructuration et du développement des divers secteurs industriels, commerciaux et des services de l'économie belge. Belfin a été mise en liquidation en 2001.



SFPI-FPIM | Avenue Louise 32, boîte 4 | 1050 Bruxelles
+32 2 548 52 11 | secretary@sfpi-fpim.be
www.sfpi-fpim.be